

## COMPTE-RENDU DU PROCES BENDAOUD, SOUMAH ET AIT-BOULAHCEN

Le 24 janvier 2018 s'ouvre devant la 16<sup>ème</sup> chambre correctionnelle du TGI de Paris le procès de Jawad BENDAOUD, Mohamed SOUMAH et Youssef AIT-BOULAHCEN (N° d'affaire : 17 117 000854).

Madame Isabelle PREVOST DESPREZ préside l'audience.

Jawad BENDAOUD est renvoyé du chef de recel de malfaiteurs terroriste. Il a pour avocat Maitres NOGUERAS et CULLIN.

Mohamed SOUMAH est renvoyé du chef de recel de malfaiteurs terroriste. Il a pour avocat Maître DUBS.

Tous deux sont récidivistes et encourent une peine de six ans d'emprisonnement.

Youssef AIT-BOULAHCEN, a changé de nom et s'appelle aujourd'hui ASSALAM, est renvoyé du chef de non dénonciation de crime et encourt une peine de cinq ans d'emprisonnement. Il a pour avocat Maître NOGUERAS et Maître LASTELLE.

La 16<sup>ème</sup> chambre correctionnelle ne pouvant accueillir toutes les parties civiles et le public, les débats sont retranscrits dans la salle des Criées pour les parties civiles et dans la salle des pas perdus pour le public.

**Ce compte-rendu d'audience est élaboré à partir des notes prises par l'AFVT et la FENVAC, associations de victimes assistant au procès. Eu égard au débit de parole, la prise de notes ne saurait refléter l'intégralité des propos. Seul le prononcé fait foi.**

## Jour 1 - Mercredi 24 janvier 2018

L'audience censée débuter à 13h30 démarre aux alentours de 15h30.

La Présidente rappelle la police d'audience et décline l'identité complète des prévenus ainsi que le nom de leurs avocats. Elle rappelle les chefs de prévention ainsi que les droits des prévenus de garder le silence, faire des déclarations et répondre aux questions posées.

### ➤ La demande de certaines parties civiles aux fins de requalification des faits

Les questions procédurales et en particulier celles de la requalification des faits devant être introduites *in limine litis* (avant tout débat au fond), certains avocats des parties civiles prennent la parole pour demander que soit retenu le caractère terroriste des faits. L'idée était de mettre cette question dans le débat, et non pas de la trancher immédiatement.

La Présidente indique que cette question fera l'objet de débats au fond.

### ➔ Avocats de parties civiles :

Me HOLLEAUX, avocat de parties civiles, demande que soit acté dès l'ouverture des débats la possible requalification des faits dans un cadre contradictoire. Il demande que soit retenue l'infraction aggravée de l'article 421-1 CP constitutive d'un acte de terrorisme du recel de malfaiteurs aggravé.

A l'appui de cette demande, il fait deux observations :

- SOUMAH et BENDAOUZ ont été mis en examen pour association de malfaiteurs terroriste. À la clôture de l'information judiciaire, le parquet n'a pas retenu la circonstance aggravante prévue à l'article 421-1 du code pénal. Les faits ont ensuite été requalifiés par le juge d'instruction, conformément aux réquisitions du Parquet en recel de malfaiteurs terroriste. Il n'y avait pas de volonté de viser la circonstance aggravante d'acte de terrorisme.  
Pour passer d'une mise en examen pour « recel de malfaiteurs » à « recel de malfaiteur terroriste constitutif d'un acte de terrorisme », expressément écartée par le juge d'instruction dans l'ordonnance de renvoi devant le Tribunal Correctionnel, il aurait fallu d'après le Parquet que les deux prévenus partagent **un début d'adhésion à un projet terroriste**.
- D'après Me HOLLEAUX, la simple connaissance des intentions terroristes de celui qu'on héberge suffirait à atteindre une qualification terroriste.  
Le Parquet, selon Me HOLLEAUX, a oublié une qualification intermédiaire, celle du **délit aggravé** qui repose sur la connaissance que l'on a des aspirations terroristes de la personne que l'on héberge.

Cette requalification des faits au profit de l'infraction constitutive d'un acte de terrorisme aurait pour intérêt de faire peser des peines plus lourdes sur les prévenus (douze ans d'emprisonnement). Me HOLLEAUX demande que soit laissée ouverte l'éventuelle

requalification et la prononciation d'une sanction plus sévère car les prévenus ne pouvaient se méprendre sur l'identité terroriste des deux receleurs.

#### → Autres avocats :

Une avocate de partie civile revient sur le débat parlementaire antérieur à l'entrée en vigueur de l'article 421-1 du code pénal.

En effet cet article du code pénal énumère une liste d'infractions qui deviennent terroristes lorsque leur auteur poursuit un but terroriste, c'est-à-dire lorsqu'elles sont « intentionnellement » commises en relation avec une entreprise individuelle ou collective ayant pour but de troubler gravement l'ordre public par l'intimidation ou la terreur.

Dans le cadre des navettes parlementaires, l'adverbe **intentionnellement** a été ajouté par le Sénat. Cela signifie que les personnes poursuivies sur le fondement de l'article 421-1 du code pénal doivent avoir agi **en connaissance de cause**.

L'avocate cite une jurisprudence du 10 janvier 2017 de la chambre criminelle invalidant la décision de la chambre de l'instruction qui avait ajouté des nouvelles conditions au caractère intentionnel de l'article 421-1 du code pénal.

La requalification des faits permettrait aux associations de victimes (Life for paris, 13onze15) d'être parties civiles au titre de leur agrément prévu à l'article 2-9 du code de procédure pénale.

#### → Le procureur

Il rappelle que la question est d'une grande technicité.

- Juridiquement la question posée par les parties civiles est de savoir si les prévenus sont des terroristes.  
Pour le Parquet la réponse est non.
- Il convient d'établir les éléments constitutifs de l'infraction de base, et notamment la connaissance qu'avaient les prévenus d'héberger des terroristes pour ensuite savoir si leur action est constitutive d'un acte de terrorisme.

Le Parquet prend acte du fait que la question est mise dans le débat, sans marquer, pour le moment, son soutien à cette requalification.

#### → La Défense

D'après Me NOGUERAS dire qu'héberger des terroristes caractérise l'intentionnalité de l'article 421-1 du code pénal aboutirait à un *concours de qualification* : **deux éléments intentionnels de deux infractions différentes**.

- *Recel de terroriste de l'article 334-6 du code pénal* : Connaissance que les personnes hébergées sont en lien avec un événement terroriste
- *Association de malfaiteurs terroriste de l'article 421-1 du code pénal*.

La défense de M. SOUMAH ne s'exprime pas sur ce point.

## ➤ Le programme du procès

La Présidente décrit le déroulement du procès :

- Rapport détaillé du Tribunal
- Interrogatoires de Youssef ASSALAM, Mohamed SOUMAH et Jawad BENDAOUD  
Puis parole donnée au Parquet et aux parties civiles (éviter les redondances)
- Interrogatoires de personnalité des prévenus
- Auditions des parties civiles qui souhaitent être entendues
- Plaidoiries des avocats de parties civiles (dans l'ordre décidé entre elles et sans limitation de temps)
- Réquisitions du Parquet
- Plaidoiries de la Défense (sans limitation de temps).

## ➤ La lecture du rapport par la Présidente

Durant près d'1h30, Mme PREVOST DESPREZ lit un rapport des faits très détaillé reprenant l'intégralité des éléments du dossier disjoint (circonstances des attentats, bilan victimaire, parcours des terroristes, actes d'investigation, couverture médiatique des événements, etc.).

*Après les attaques sur les terrasses commises entre 21h33 et 21h37, trois terroristes survivants sur les 10 terroristes impliqués dans les attentats sont en fuite. Abdelhamid ABAAOUD et Chakib AKROUH se rendent à Montreuil et abandonnent le véhicule avant de prendre le métro. Le parcours est reconstitué grâce aux caméras RATP et au bornage téléphonique.*

### Concernant l'exploitation des vidéos surveillance :

*Les deux terroristes entrent dans le métro vers 22h à la station Croix de Chavaux (ligne 9), descendent à Nation et 22h26 et sortent à cette station. Le bornage du téléphone belge (la ligne B2 va permettre de les localiser ensuite à Vincennes, Daumesnil puis à Bercy à 23h54.*

• *La géolocalisation de la ligne B4 retrace le parcours suivant :*

- *Samedi 14 novembre : proximité Porte de la Chapelle 18e, 19e et Boulevard Pasteur.*
- *Dimanche 15 novembre : La cousine d'ABAAOUD, Hasna AÏT-BOULAHCEN, qui vit en colocation à Drancy va être contactée par un membre de la cellule terroriste qui lui demande de trouver un logement.*
- *Lundi 16 novembre : Hasna AÏT-BOULAHCEN se rend à St-Denis et prend contact avec un homme qu'elle ne connaît pas qui sera identifié comme étant Mohamed SOUMAH. Ce dernier va la mettre en relation avec BENDAOUD qui occupe un squat à St-Denis.*

### Sur la couverture médiatique des attentats du 13 novembre :

*La Présidente indique que 46 heures d'éditions spéciales ont été diffusées entre le 13 et le 16 novembre. Le 15 novembre, le nom d'ABAAOUD apparaît dans un article de l'Obs. Le 16*

novembre, 245 documents le recensent. Sa photographie est diffusée en gros plan dans plusieurs médias titrant qu'il est l'instigateur des attentats. Le nom d'Abdelhamid ABAAOUD apparaît dans un article dans lequel il est qualifié de « *cerveau présumé de la cellule de Verrier* » qui serait en fuite et recherché.

- Concernant Abdelhamid d'ABAAOUD :

La présidente fait une brève biographie d'ABAAOUD et revient sur son départ en Syrie en 2013. Abdelhamid ABAAOUD est né 8 avril 1987 en Belgique, il s'est radicalisé en prison en 2012 et part en Syrie dès le début de l'année de 2013. En septembre 2013, il rentre en Belgique avant de repartir sous zone le 20 janvier 2014 avec son frère Younes, qui est mort. Il apparaît en 2014 dans une vidéo dans laquelle on le voit tracter des cadavres à l'arrière d'un pick-up. Il a été condamné le 29 juillet 2015 par défaut à 20 ans de prison en Belgique. Il s'est vanté dans un journal islamique en français, Dabiq, d'être le commanditaire des attentats du 13 novembre.

- Concernant Youssef ASSALAM (anciennement AÏT-BOULAHCEN) :

Il est le frère d'Hasna et le cousin d'Abdelhamid ABAAOUD. Il dit n'avoir vu son cousin qu'une seule fois dans sa vie quand il avait 11-12 ans sans avoir eu de contact avec lui mais il connaissait ses activités terroristes.

- Concernant Hasna AÏT-BOULAHCEN :

Hasna AÏT-BOULAHCEN reçoit un appel n'un numéro belge au cours duquel un homme lui demande de l'aider à cacher un frère qui est à Aubervilliers et que cette demande est liée à « ce qu'il se passe ». BELKAÏD, la personne l'appelant depuis le numéro belge, va envoyer un SMS avec l'adresse où se cache ABAAOUD à Aubervilliers « rue des bergeries ».

Hasna demande à sa colocataire de la véhiculer. Une fois sur place les deux femmes voient sortir d'un buisson un homme. Hasna crie « *Hamid t'es vivant* ». Il lui dit qu'il a besoin d'un endroit où se cacher pendant deux jours et qu'il lui donnera 5000 euros pour l'achat un costume et des chaussures.

Hasna va donc activer tous ses contacts pour trouver une planque à « *un cousin du bled* ». Suite au SMS de BELKAÏD, Hasna va appeler son frère, Youssef, qui va lui communiquer le numéro d'une autre ligne de téléphone sur laquelle Hasna ils vont poursuivre les échanges. Depuis son autre téléphone, Youssef, lui demande de lui envoyer l'adresse et Hasna lui transfère le SMS de BELKAÏD contenant l'adresse de la planque d'ABAAOUD « rue des bergeries ».

Concernant les échanges entre Hasna et Youssef ASSALAM :

Hasna va appeler Youssef à trois reprises entre 23h06 et 23h40 sur la deuxième ligne et lui adresser des sms. L'exploitation du téléphone et de la carte SIM d'Hasna va permettre de reconstituer les échanges avec Youssef :

- « Envoie l'adresse » puis transfert du message de Mohamed BELKAÏD avec l'adresse de la planque.

- Un fichier audio est envoyé d'une femme à une autre : une femme demande à une « sœur » d'héberger un couin du bled « miskin il dort dehors ».

Durant sa garde à vue, Youssef dit que sa sœur lui avait envoyé un message se réjouissant des résultats des attentats. Il lui a reproché sa réaction, aurait supprimé ses messages et l'aurait bloquée sur son iPhone. Plus tard, elle lui aurait demandé s'il pouvait héberger un cousin du bled. Youssef pensait qu'elle était bourrée et il voulait la voir pour la raisonner et ainsi éviter des ennuis à leur mère.

- Sur la volonté de Youssef ASSALAM d'aller sur la planque :

En se rendant à Drancy, là où habitait Hasna, son intention était uniquement de localiser sa sœur pour la protéger. Il a pris une brique de lait et un paquet de biscuits. Entre 00h17 et 00h24, alors qu'il est au pied de l'immeuble, il tente de joindre sa sœur à quatre reprises mais tombe sur son répondeur : 00h24 envoi du message : « t'es où je suis là ». Il déclare s'être rendu à Drancy pour retrouver sa sœur et qu'une fois sr place celle-ci ne lui aurait pas répondu. Elle l'aurait rappelé qu'une fois rentré chez lui. Énervé, il lui aurait demandé de ne plus l'appeler. Il s'agirait de la dernière conversation entre Youssef et sa sœur, bien que cette dernière ait tenté de le joindre le lundi et mardi mais il n'a pas répondu.

- Sur la connaissance de la présence d'Abdelhamid ABAAOUD en France :

Il certifie qu'il ignorait la présence d'ABAAOUD en France car cela aurait été improbable. Il indique qu'il n'était pas sûr du sérieux des propos de sa sœur et avait décidé de ne pas prévenir la police (cote D 26789-7). Il ajoute qu'il n'aurait pas pu contacter la police pour informer de la présence d'ABAAOUD à Aubervilliers car la religion interdit de se fonder sur des suspicions ou des doutes.

- Concernant l'intérêt de Youssef ASSALAM pour les thèses djihadistes :

Il se présente comme un musulman lambda, non radicalisé. Il obtient son visa mauritanien en janvier 2014 et part en pèlerinage en Arabie saoudite.

- Résultats de la perquisition du 19/11/2015 chez Youssef ASSALAM :

- Un téléphone iPhone 4 est saisi -> il déclare qu'il est à lui
- Une photographie d'Abdelhamid ABAAOUD est retrouvée dans ce téléphone -> Il dit ne pas l'avoir utilisé et qu'il avait peut-être été utilisé par sa sœur
- Des documents pro État Islamique et antisémites sont retrouvés -> Il dit avoir reçu certains fichiers et en avoir téléchargé d'autres sur l'histoire de la Syrie ou la renaissance du Califat. NB : L'utilisateur avait fait en sortes d'effacer une partie du contenu
- Des consultations de sites salafistes -> Il dit avoir voulu s'informer et avoir écouté certains messages d'Ana Muslim.
- Un photomontage de sa sœur et ABAAOUD -> Il dit avoir sûrement pris une photo parue sur BFMTV.

- Concernant l'aide apportée aux deux terroristes :

ABAAOUD et AKROUH sont restés entre le 19<sup>ème</sup> et Aubervilliers du 14 au 15 novembre. Le 16 novembre, un témoin prévient la police qu'ABAAOUD est caché à Aubervilliers et que sa colocataire est chargée de lui trouver une planque. Le témoin précise que depuis la veille, elle avait trouvé sa colocataire extrêmement bizarre. Elle avait reçu un appel d'un homme lui demandant de cacher un « frère ». L'homme l'avait rappelée plusieurs fois dans la soirée.

D'après ce témoin, ABAAOUD parlait facilement et revendiquait sa participation aux attentats. Le 17 novembre, le témoin rappelle la police pour informer qu'Hasna aurait trouvé un squat à Saint Denis.

- Concernant la mise à disposition du squat de Jawad BENDAOUD :

Le lundi 16 novembre 2015, les lignes d'Hasna et SOUMAH avaient déclenché le même relai : 91 communications sont échangées entre les deux. Tout commence donc par la rencontre de ces deux personnes.

Mohamed SOUMAH se décrit comme un musulman pratiquant, et qu'il n'a jamais été tenté par un départ en Syrie. Il se qualifie comme un voyou mais pas un djihadiste. Il vend des stupéfiants. Après avoir acheté deux boulettes de cocaïne, Hasna lui aurait demandé de lui trouver un logement pour trois semaines. Il n'a pas été interpellé par cette demande tandis que si elle lui avait demandé un logement pour trois jours, là il se serait dit qu'elle aurait pu aller à l'hôtel. Dans ses premières auditions, il va prétendre avoir mis Hasna et BENDAOUD en relation pour un simple achat de stupéfiants.

Jawad BENDAOUD se décrit comme un musulman non pratiquant. Il conteste avoir eu un discours radical ou être parti en Syrie mais il admet avoir regardé des vidéos de l'assaut de MERAH dans l'affaire « Les tueries de Toulouse - Montauban ».

Il était appelé 666 en prison en référence au diable pour les posters pornographiques affichés dans sa cellule de prison et sa consommation de stupéfiants. Il avait récupéré l'appartement de la rue Corbillon après avoir chassé des squatteurs. Lui, vivait entre chez ses parents et sa compagne.

Il avait croisé Hasna dans le centre-ville de Saint Denis avant de la rencontrer par le biais de SOUMAH. Le 16 novembre, 4 appels téléphoniques ont lieu entre Jawad et Hasna pour fixer rendez-vous à 22h30 dans l'immeuble.

- Concernant l'exfiltration des terroristes vers l'appartement de Jawad BENDAOUD :

10h20 : Hasna explique à SOUMAH que toute la cité l'a appelée.

15h39 : Hasna demande à SOUMAH de venir la chercher à La Poste  
—> SOUMAH : il ne comprend le langage utilisé par Hasna.

Il admet s'être rendu chez BENDAOUD mais seulement pour un achat de stupéfiants.

Jawad va dire qu'il a passé une partie de la soirée à fumer du cannabis avec son voisin, et avoir consommé de la cocaïne : le dépistage se révèle positif au cannabis mais aucune trace de cocaïne ne sera révélée.

- Concernant la réaction de Jawad BENDAOU D pendant l'assaut du RAID :

Sa compagne, entendant les coups de feu de l'assaut dans le squat, fait le rapprochement entre les terroristes et les deux hommes hébergés et réveille Jawad. Il semble surpris, sa mère l'appelle. Il la rassure.

Il dit à un ami : « *J'aurai dû m'en douter, deux mecs qui veulent juste dormir et de l'eau, j'aurai dû m'en douter, je crois que le mec il a une ceinture* ». Les individus avaient de gros sacs, des sacs de sport.

SOUMAH envoie un texto à Jawad pour savoir ce qu'il se passe : « J'ai fait le rapprochement quand j'ai entendu qu'il y avait une femme et qu'elle s'appelait Hasna. »

Jawad BENDAOU D dit n'avoir compris la situation que le mercredi matin : « J'ai trouvé ça louche qu'ils veulent juste de l'eau. ».

- Concernant les constatations dans le squat :

Abdelhamid ABAAOU D et Chakib AKROUH opèrent à l'explosion de la ceinture qui a entraîné l'effondrement du sol de l'appartement 6 dont les corps sont tombés et se sont retrouvés dans l'appartement numéro 1.

De l'ADN est retrouvé sur l'axe des rouleaux adhésifs, écrous, coque de téléphone. Jawad dit qu'il n'a pas aidé les terroristes à confectionner les ceintures.

L'analyse des débris des ceintures explosifs révèle une composition similaire aux autres ceintures utilisées le soir des attentats.

## LES INTERROGATOIRES

### INTERROGATOIRE DE YOUSSEF AIT-BOULHACEN - *devenu ASSALAM*

#### 1. Questions du Tribunal

Il comparait libre.

**« Comment se compose votre famille ? Avez-vous des frères et sœurs ? »**

« Nous sommes quatre enfants, deux frères et deux sœurs (Hasna et Meriem). J'ai des demi-frères et des demi-sœurs que je ne connais pas (trois demi-sœurs du côté de mon père qui sont au Maroc et une demi-sœur en France du côté de la mère.) »

**« Durant la perquisition deux passeports ont été retrouvés, un français et un marocain. Pourquoi n'en avez-vous pas parlé ? »**

« Je n'en ai pas parlé car on ne me l'a pas demandé. »

**« Vous avez indiqué lors des premières auditions en garde à vue que vous entamez des démarches pour changer de nom, qui vont porter leurs fruits, pour quelles raisons ? »**

« Ma sœur, défunte, était impliquée avec Abdelhamid ABAAOUD. J'ai voulu changer de patronyme pour moi et mes futurs enfants. »

**« Où vit votre père et quelles sont vos relations ? »**

« Après mon pèlerinage à la Mecque, on est parti au Maroc avec ma défunte sœur et mon petit-frère pour renouer des liens. Mon père est partagé entre la France et le Maroc. Nos relations sont inexistantes mais pas conflictuelles. »

**« Quel est le lien entre le pèlerinage et le fait de renouer les liens familiaux ? »**

« Nous avons grandi éparpillés et je voulais connaître ma famille. »

**« Vous avez été placé en famille d'accueil ainsi que votre sœur Hasna entre 2000-2019, pourquoi ? »**

« Suite à une décision du juge pour enfants, on a été placé en famille d'accueil. J'avais 7 ans et demi. Mes parents étaient irresponsables, ils nous maltrahaient quand ils avaient de la frustration ou de la colère. »

**« Que s'est-il passé ? »**

« Il y a eu une enquête de l'aide sociale à l'enfance. »

**« Avez-vous grandi dans une double culture ? »**

« J'ai grandi dans deux familles d'accueil. La semaine j'étais chez une famille algérienne et le week-end j'étais dans une famille française. »

**« Avez-vous pu pratiquer sans difficultés votre religion ? »**

« Les familles d'accueil étaient très tolérantes et n'avaient aucun problème avec la religion. J'ai grandi avec cette double culture. »

**« Aviez-vous encore des relations avec votre mère suite au placement ? »**

« Ma mère venait nous voir dans un local à Bobigny, sous surveillance. »

**« A-t-elle été poursuivie pour la maltraitance ? »**

« Non elle n'a pas été condamnée pour ça, on lui a retiré ses enfants. »

**« Quel a été votre parcours scolaire, votre expérience professionnelle ? »**

« Les études étaient compliquées pour moi car à 18 ans l'aide sociale à l'enfance m'a fait comprendre que je devais trouver un travail. J'ai enchaîné des petits boulots en CDD / intérim. J'ai ensuite suivi une formation et je suis devenu ambulancier »

**« Entre 2014 et 2015 vous ne travaillez pas ? »**

« J'ai été barista dans une entreprise. J'ai fait un abandon de poste après quatre ans d'activité car j'avais envie de voir autre chose. J'ai toujours été actif depuis mes 15 ans et demi avec un préapprentissage. J'ai été au chômage de septembre 2015 à mars 2016 et je percevais 880 euros par mois avec le projet de suivre une formation d'ambulancier. »

**« Pourquoi retournez-vous vivre chez votre mère ? »**

« Je retourne chez elle pour pouvoir économiser un loyer et pouvoir partir en voyage linguistique en Australie mais ce projet n'a pas abouti. Je suis arrivé chez ma mère en juillet 2014, au moment de la coupe du monde. »

**« Contribuez-vous au loyer à ce moment « ? »**

« Parfois oui, parfois non. Quand j'en ai la possibilité »

**« De quoi vivait votre mère ? »**

« Elle vivait des prestations sociales. Mon frère vivait avec ma mère, il est handicapé léger. Il est inscrit à la MDPH. »

**« Concernant vos séjours en Mauritanie et au Mali, que ne supportiez-vous plus dans le pays de Charlie ? »**

« Je ne comprends pas ce lien avec un voyage de découverte d'une semaine pour étudier la langue arabe dans un mahbala. J'ai un ami qui habite là-bas, c'est un lieu propice à l'apprentissage de la grammaire arabe. »

**« Pourquoi dites-vous « vu l'ambiance qui règne au pays de Charlie j'ai envie d'aller voir un ami en Mauritanie », 27 janvier 2017 D26819 du dossier ? »**

« Un jour en allant au travail, en sortant du métro, une personne m'a regardé avec un regard accusateur en me disant « Ici on est au pays de Charlie ». J'ai écrit ce sms peut être à chaud. Pour moi le Mali, c'est calme et paisible. Il y a moins d'activités qu'en France. Cette expérience insultante m'a sur le moment donné envie de partir voir son ami. »

**« Sur le voyage en Mauritanie, ça coutait cher ? »**

« À cette époque, je travaillais donc je pouvais me payer le billet qui coutait 600 euros. »

**« Votre visa a été demandé le 5 mars c'est ça « ?**

« C'est possible. »

**« On est bien d'accord, vers 2014-2015 la Mauritanie, le Maroc et le pèlerinage à la Mecque en 2015 ? »**

« Oui c'est ça. »

**« Est-ce que vous parlez l'arabe ? »**

« J'ai un langage conversationnel, je peux communiquer. Je ne comprends pas tout. »

**« Êtes-vous capable de tenir une conversation en arabe ? »**

« Ça dépend, je suis à l'image d'un immigré qui vient ici et qui parle avec vous en français, je ne vais pas tout comprendre. »

**« Pourtant sur votre CV il est écrit que vous êtes bilingue ? »**

« Oui j'ai des notions. Je parle un arabe dialectal. »

**« Pourquoi votre adresse Facebook est écrite en arabe ? »**

« Je ne sais pas, comme ça. Et pourquoi pas ? »

**« Pourquoi avoir mis une photo de trois lions sur la photo de votre compte Skype (Scellé 7) ? »**

« Je n'en ai pas le souvenir. J'aime les félins. »

**« C'est-à-dire vous n'en avez pas le souvenir ? »**

« Dans ma mémoire je n'ai pas le souvenir d'avoir mis une photo de profil avec trois lions. »

**« Comment cela est arrivé ? »**

« Je n'en ai pas le souvenir. Je l'ai peut-être mis mais je ne m'en souviens pas. »

**« Mais ça signifie quoi les trois lions ? »**

« Ce sont des félins que j'apprécie. »

**« Vous aimez les lions (Présentation de la pièce) ? »**

« Oui. »

**« Le 19 novembre 2015, les policiers perquisitionnent le domicile de votre mère. Ils vont trouver plusieurs appareils dont un iPhone et un PC. Vous allez confirmer votre utilisation de ces appareils. L'exploitation de l'iPhone révèle un islam rigoureux et un antisémitisme sommaire, quelques images de propagande de l'État Islamique. Pour certains les fichiers ont été envoyés par votre sœur, d'autres ont été téléchargés pour votre propre cheminement personnel pour développer un esprit critique selon vous. »**

« Je ne contrôle pas les fichiers que je reçois de ma sœur. Je n'ai d'ailleurs pas forcément tout lu. »

(Il demande à voir le fichier prônant l'antisémitisme) « C'est une photo que j'ai reçu dont je ne suis pas responsable ».

**« Pourquoi avoir détruit des fichiers et conserver ces photos ? »**

« Il ne me semble pas avoir supprimé des fichiers dans l'iPhone. Je ne supprime pas tout ce que je reçois systématiquement. Peut-être que ces fichiers je ne les avais pas encore lus. Il m'arrive de supprimer des fichiers quand je suis au calme chez moi, là je prends le temps de supprimer. Je rappelle que je me suis présenté spontanément aux services de police et qu'en aucun cas mon téléphone n'a été saisi donc j'aurais pu supprimer ce que je voulais en rentrant si j'avais été dans une démarche de dissimulation. J'avais la conscience tranquille. »

**« L'exploitation de votre ordinateur portable Microsoft a permis de trouver des fichiers audios provenant d'Ana Muslim faisant l'apologie du terrorisme (le sens du Taghout, chants religieux appelant au combat). Vous avez dit aux policiers qu'ils avaient ignoré les**

***autres cours modérés pour ne garder que les cours extrémistes, que quelqu'un d'autres auraient pu l'utiliser. Pourquoi aviez-vous ces fichiers audios Anamuslim ?***

« Oui j'étais parti au pèlerinage et mon ordinateur n'a pas de mot de passe donc Hasna aurait pu y avoir accès.

Il y avait vraisemblablement un procédé qui faisait en sorte de me faire passer pour un monstre en mettant en avant des fichiers pour montrer que j'étais radicalisé, alors qu'il y avait plein de fichiers qui prouvaient que j'étais modéré. C'était dans un but d'information, je n'adhère pas du tout à cette idéologie, ni à ces modes de pensées. Je me désavoue et je continuerai de le dire ».

**« Mais vous avez dit dans vos auditions, je suis surpris je ne savais pas que les chants faisaient référence à l'appel au combat ? »**

« Ça ne fait pas spécialement de moi quelqu'un qui penche pour cette secte. »

**« Sur l'exploitation de votre disque externe : Pourquoi vous gardez ces fichiers d'un autre courant ? »**

« Je garde un œil. Je pense. J'ai envie de comprendre pourquoi ces jeunes sont partis en Syrie, quel était le contexte familial. Ce sont des experts du djihadisme. Je comprends que l'islam enseigne le contraire de ce qu'enseigne Al-Qaïda et Daesh, c'était simplement dans cette démarche-là. C'était à titre d'information. »

**« Le 13 mars 2017, le studio que vous occupez à Pierrefitte va être perquisitionné, vous recevez un message qui parle de vous en faisant référence à un soldat de Daesh (« t'es un soldat de Daesh, t'es perdu dans ta tête. ». Vous dites que c'était une plaisanterie ? »**

« Oui c'est un sobriquet. Entre amis on se dit tout. À cette époque on organisait un voyage en Crète pour aller faire la fête. Mes amis me voyaient prier, etc. C'était pour me charrier. »

**« Plusieurs de vos lignes téléphoniques ont été placées sur écoute à compter du 15 décembre 2015. Votre sœur Meriem vous traite de « radicalisé », vous lui répondez, mais elle va s'excuser de s'être emportée. »**

« Pour remonter le fil de la discussion, il faut savoir que nous n'étions pas en contact avant son message. Je n'avais pas son numéro et je la tenais en partie responsable de l'attitude d'Hasna. Je lui ai reproché d'avoir envoyé à ma mère une image d'une sorcière et de l'avoir comparé à ma sœur Hasna et que du coup elle n'y était pas pour rien à son malheur. Hasna se renfermait sur elle-même. À la fin, Meriem s'est excusée. »

**« À travers vos discussions téléphoniques sur la religion (entre le 28 janvier et le 25 mai 2016), vous montrez une réelle intention d'apprendre l'arabe, vous discutez de religion beaucoup. Vous parlez des « sœurs » qui n'ont pas tenu un mois en Mauritanie ? »**

« Oui je parle des « sœurs » qui ont quitté une terre : la France, pour aller en Mauritanie pour apprendre l'arabe, c'est un sacrifice. Laisser une terre qui nous est propre, se couper de ses amis et de sa famille pour un apprentissage c'est difficile. »

**« Qu'est-ce qu'elles n'ont pas supporté ? »**

« Le climat, j'ai rencontré des personnes de sexe masculin qui disaient que pour leur épouse c'était trop dur donc elles n'ont pas supporté. »

**« Vous dites dans vos conversations que vous vouliez faire votre « hijra » au Maroc. C'est quoi la Hijra pour vous ? »**

« Oui, j'ai toujours voulu faire comme mon père, être entre le Maroc et la France. Pour moi c'est partir d'un lieu où on ressent des difficultés pour effectuer ses rites religieux pour un autre lieu où ce sera plus facile. »

**« Faire sa « hijra » c'est d'aller dans un lieu définitivement non ? »**

« Non pas forcément, il y a plusieurs façons de le faire. Des compagnons du prophète allaient faire des émigrations seulement pour faire du commerce et revenir. »

**« Dans une conversation téléphonique, vous dites ce qu'il faut faire aux homosexuels (« les balancer du haut d'une tour »). Vous avez expliqué que cette conversation avait eu lieu avec un ami ? »**

« Oui c'est mon meilleur ami. Parfois on tient des propos qui dépassent nos pensées. Je suis gêné que ces échanges soient aujourd'hui divulgués publiquement et je m'en excuse. Je n'ai jamais eu de problèmes à dialoguer avec les homosexuels, mes anciens directeurs étaient homosexuels. Je suis partisan du dialogue. »

**« Pourquoi à cette époque-là vous dites « faut leur faire comme ils font Daesh » ça veut dire quoi ? »**

« Oui c'est vrai, le Coran dit que c'est une turpitude, c'est des propos qui ont dépassé le fond de ma pensée et je m'en excuse encore une fois. La Bible qualifie l'homosexualité d'abomination et ce n'est pas pour autant qu'on traite les chrétiens d'homophobes. Mes mots ont dépassé ma pensée. »

**Le 22 décembre 2015, vous allez indiquer vous avez envoyé une lettre pour qu'ils vous rendent vos appareils saisis pendant la perquisition, vous dites « ils ne respectent rien ces chiens », vous parlez de qui ?**

« J'ai réagi à chaud, je suis chez moi, je reviens du quai des orfèvres et le lendemain y a une perquisition. Les enquêteurs son virulents avec moi. Ils viennent sur moi, ils me jettent à terre me menotent alors qu'à cette époque-là j'étais témoin. Et j'ai fait référence aux chiens qui comme les chiens sauvages se font un malin plaisir à ravager tout sur leur passage. Je ne fais pas une généralité, seulement certains parmi eux. »

**« Dans votre discussion avec votre ami proche, vous échangez et vous parlez de Ben Laden en disant que « Dieu lui fasse miséricorde ». »**

« J'ai salué son opposition face à l'invasion soviétique en Afghanistan mais j'ai dénoncé ses actions en 2001. Seul Dieu peut accorder sa miséricorde. »

**« Deux témoins vont dire que vous ne reparleriez à Hasna que quand elle serait mariée et porterait le voile ? »**

« Ce sont des diffamations, je n'ai jamais dit ça. J'ai dit que quand ma mère voulait qu'on renoue les liens je voulais qu'elle soit plus stable. »

**« Quelle a été votre réaction face au changement que vous avez constaté (port du voile) ? »**

« Je voulais simplement que ma sœur se responsabilise, qu'elle trouve un emploi et pourquoi pas un mari. D'ailleurs, je ne comprends pas ces propos car quand elle est revenue au domicile familial, elle portait le voile intégral. Je n'ai pas compris ce changement, il y avait un paradoxe total entre son comportement et sa tenue. »

**Vous savez que votre sœur est en contact avec des personnes en Syrie, qu'elle veut se rendre en Syrie et qu'elle est en contact avec ABAAOUD, qu'elle adhère à l'idéologie islamiste. Affirmez-vous qu'elle parlait avec ABAAOUD alors qu'il était en Syrie ? »**

« Ma sœur était perdue. Elle était instable. Elle s'idéalisait un monde. Elle ne savait pas s'entourer des bonnes personnes. Elle était pleine de mensonges. Je ne comprenais pas si elle parlait d'Abdelhamid ou de son petit-frère, Youssef, car elle disait « le Cousin ». J'ai su que c'était Abdelhamid après avoir regardé « Enquêtes exclusives ». Elle ne me l'a jamais dit explicitement. Elle était sur les réseaux sociaux, elle parlait avec des personnes qui pouvaient savoir où se trouvaient Abdelhamid.

Moi, je prenais beaucoup de distance avec tout ça. Je pouvais avoir des doutes mais ça ne me rend pas responsable de ses faits et gestes et de ses fréquentations.

**« Le lien de parenté avec ABAAOUD est fait par sa mère qui est sœur de la vôtre ? »**

« Oui, c'est ça. »

**« Vous dites que votre sœur voulait se marier avec « le djihadiste le plus recherché d'Europe », ABAAOUD, et le rejoindre en Syrie ? »**

« À l'époque, j'ai réagi avec beaucoup de colère. J'étais au Maroc, durant le voyage pour renouer les liens familiaux. Je ne comprends pas pourquoi elle essayait d'incorporer ABAAOUD dans ces conversations de retrouvailles. Je lui ai dit d'arrêter de vouloir se faire remarquer, de revendiquer qu'elle n'était pas comme tout le monde. Elle avait effectivement évoqué rapidement son souhait de se marier avec lui, mais plus tard elle voulait se marier avec quelqu'un d'autre. Je prenais beaucoup de recul sur ce qu'elle disait. »

**« Pour corroborer les propos du prévenu, la Présidente lit une série de messages entre Hasna et différents interlocuteurs. Le 29 juillet 2015, par message via WhatsApp. « La sœur » lui demande quand elle viendra en Syrie en lui expliquant le trajet. Hasna dit qu'elle a peur de se retrouver seule au sud de la Turquie et « la sœur » la rassure en lui disant qu'« un frère » viendra la chercher. Hasna lui demande si elle connaît son cousin et lui envoie la photo. « La sœur » lui dit que c'est un « Kouffar » mais que son mari est un « moudjahidine » qui combat Daesh. »**

« Tout ce qu'Hasna me disait, je le prenais au second degré. Elle était instable et très extravertie. »

**« À l'époque des attentats, Hasna ne vit plus chez vous mais l'étude de sa téléphonie prouve qu'elle a été en contact avec vous sur votre ligne habituelle et une seconde ligne (la ligne habituelle est sur l'iPhone et la ligne secondaire est une LycaMobile sur un Alcatel) après le 13 novembre. Le 15 novembre elle vous appelle à 20h24 pendant 1 minute et 7 secondes. Cette conversation est suffisamment longue pour vous dire que c'était votre cousin qui était là et qu'il fallait organiser la planque des deux terroristes et que ça avait un rapport avec ce qu'il se passait à la télé. Que vous-êtes-vous dit ? »**

« Elle a essayé de me contacter à plusieurs reprises. Je voulais restreindre le champs de communication. »

**« Je vous arrête de suite. Je vous interroge uniquement sur cet appel de 20h24, à la suite de sa conversation avec BELKAÏD. Elle vous a appelé tout de suite après cet appel. »**

« Elle m'avait demandé s'il y avait une hypothèse que j'héberge quelqu'un revenant de Syrie. Elle parlait de l'ami d'un cousin ou d'un cousin. Cette hypothèse n'était pas envisageable. Elle ne me dit pas de qui il s'agit. Je me suis opposé au fait d'héberger quelqu'un. Elle n'est pas claire. Je n'ai jamais eu la certitude qu'Abdelhamid ABAAOUD était sur le territoire français. J'ai pu changer de versions dans mes auditions car à ce moment-là je n'ai pas le souvenir exact de la chronologie. »

**« À 20h24, on connaît sa mission, vous êtes la première personne qu'elle appelle. Que vous dit-elle précisément à ce moment là ? »**

« Elle a émis plusieurs hypothèses : un réfugié, une cousine, l'ami d'un cousin. »

**« 30 minutes après ce premier appel, vous lui adressez un SMS : « c'est qui celui qui est dans la rue ? ». »**

« C'est logique, j'ai des interrogations. Elle se méfie de moi mais elle voulait que je serve de fil conducteur pour convaincre ma mère de l'autoriser à ramener des gens à la maison. »

**« 30 minutes après vous recevez un MMS, ça peut être quoi le MMS ? »**

« Peut-être que c'est un photomontage avec une citation car j'en avais beaucoup à l'époque. Un rappel visant à la faire réfléchir sur son entourage. »

**« Vous avez une discussion par téléphone qui dure 2min 42 avec elle alors qu'elle est au niveau de la planque des terroristes ? »**

« Oui, mais je ne peux pas interpréter ses bouts de messages. Tant que je n'ai pas d'informations claires, je ne peux pas savoir. Je ne peux pas comprendre « Hamid il est dans L ». Ce que je demande c'est tirer tout ça au clair. Quand je me déplace, elle me laisse sans nouvelles, donc si elle ne veut pas m'aider à y voir clair mais je ne voulais plus de relation avec elle. »

**« Mais « Hamid » vous comprenez ? Ça veut dire quoi ? »**

« Oui je comprends mais ce n'est pas clair, je l'appelle pour tirer ça au clair. »

**« Hamid », vous ne voyez pas de qui elle parle ? Et en 2min 42 vous ne comprenez pas que c'est Abdelhamid\_ABAAOUD qui est dans les buissons ? »**

« Non. »

**« Pendant 2min42 vous ne comprenez pas ce qu'elle raconte, mais ça vous inquiète suffisamment pour vous déplacer ? »**

« Oui voilà ! »

**« Mais pourquoi aller la raisonner alors que vous avez des mauvaises relations avec votre sœur ? »**

« D'un seul jour, elle veut prendre contact avec moi alors que trois semaines auparavant elle part de chez ma mère. Elle croyait que c'était moi qui avait fait l'histoire de la photo de la sorcière. Et après elle me demande d'héberger quelqu'un. »

**« Mais expliquez-moi parce que je ne comprends pas. »**

« Je voulais tirer ça au clair, savoir qui c'était, qui je devais héberger ».

**« Vous avez dit dans votre interrogatoire que c'était peut-être avec votre mère qu'elle voulait parler ? »**

« Oui pour des histoires d'argent. »

**« Concernant le message vocal laissé par Hasna disant qu'Hamid, le cousin du bled, le cousin de Belgique, avait besoin d'aide. Vous dites ne l'avoir jamais reçu ? »**

« Je l'avais bloquée de mon iPhone où il y avait toutes les applications. Je n'ai jamais reçu ce message et heureusement pour moi. »

(La Présidente va se renseigner pour savoir si cela est plausible sur le plan technique.)

**« Pourquoi ne vous dit-elle rien à vous sur la présence d'ABAAOUD alors qu'elle s'épanche sur le sujet avec des amis ? »**

« Je n'ai aucun lien avec Hasna. Je n'ai aucun intérêt commun avec elle. »

**« À supposer que vous n'ayez pas eu les mêmes informations que le témoin qui a informé la police, on est dans le contexte des attentats du 13 novembre, on peut supposer que les terroristes vont repasser à l'action. Pourquoi vous n'allez pas voir la police pour parler du peu d'informations que vous avez ? »**

« Ma sœur divague. Elle prend de la cocaïne, elle boit, elle n'est pas claire. Comment je peux me fier à ce qu'elle me dit ? Je n'ai pas eu la certitude de la présence d'Abdelhamid ABAAOUD. Si j'avais eu la conviction ferme qu'il était sur le territoire, je serais allé voir la police. »

**« Que vous fallait-il pour avoir la conviction ferme ? »**

« Voir des textos, des appels « ouais c'est qui ? C'est Abdelhamid ABBAOUD ». Si j'avais eu la moindre certitude de ce qu'elle faisait je n'aurais pas attendu d'en arriver là. Je l'aurais pris de force et je l'aurais emmenée à la police, ne serait-ce que pour éviter qu'elle ne soit tuée. »

**« Vous vous êtes présenté spontanément et assez rapidement après l'assaut à la police, les policiers vont venir vous demander des comptes ? »**

« Oui alors que ça n'a pas été fait pour mon petit frère et ma sœur. »

**« Pendant que les téléphones de votre sœur sont exploités, vous allez faire disparaître des éléments, tous les messages. Si on avait eu tous les messages, puisque vous dites la vérité on aurait pu vérifier tout ce que vous êtes en train de dire, vous vous êtes mis dans une situation extrêmement compliquée. »**

« Je voulais éviter tout ce qu'il m'arrive aujourd'hui. Je ne voulais pas d'histoires. Je n'ai aucun antécédent judiciaire et mon entourage est clean. Je n'avais pas envie d'avoir affaire à la justice »

## **2. Questions des parties civiles**

**« Concernant les « chiens » auxquels vous faites référence dans le cadre de la perquisition dont vous avez fait l'objet, avez-vous une idée de la date à laquelle vous avez fait l'objet de cette perquisition ? »**

« Oui, le lendemain de mon passage au quai des Orfèvres donc le lundi 19 novembre. »

**« Au cours de votre première audition (Cote D2846) vous semblez beaucoup plus précis. Vous parlez de votre cousin que vous appelez Hamid vous aussi. À l'époque, vous avez**

***bien compris qu'elle parlait d'Abdelhamid ABAAOUD mais aujourd'hui ce n'est pas exactement ce que vous avez dit. »***

« Ça remonte à si longtemps. C'est très confus. Je me souviens pas du tout avoir été si formel ».

***« « L'ami de notre cousin », qui peut-il être à cette époque ? »***

« Ça peut être un réfugié syrien, le petit frère de notre ami je sais pas ... »

***« Pourquoi avoir changé de ligne téléphonique pour parler avec votre sœur, et vous dites dans le PV « j'ai paniqué je savais qu'elle était sur écoute », c'est lourd de sens. »***

« Je savais qu'elle était sur écoute car elle était en contact avec un dealer. Ça n'a rien à voir avec ABAAOUD. »

***« En suivant les informations concernant le « cerveau des attentats » comme étant Abdelhamid ABAAOUD et en voyant sa photo, quelle a été votre réaction ? »***

« Je ne croyais pas que cela soit possible car pour moi il était en Syrie. Comment aurait-il pu passer les frontières en étant recherché. Il aurait fallu une imagination, une organisation hors norme. »

***« Comment votre sœur appelait ABAAOUD à l'époque où elle voulait se marier avec lui ? Hamid ? Adbel ? ABAAOUD? »***

« Elle était confuse. Elle disait un réfugié, puis un cousin, puis l'ami d'un cousin. Je n'ai pas fait le lien entre les attentats et ABAAOUD car pour moi c'était inconcevable qu'il ait réussi à venir en France. »

### **3. Questions du Procureur**

***« Comment expliquez-vous la clarté absolue du message vocal qu'Hasna a tenté de vous envoyer et que vous dites n'avoir pas reçu et la confusion que vous décrivez depuis deux heures ? »***

« Ce message je ne l'ai jamais reçu mais quand je l'entends comme ça oui il est clair. »

**La Défense demande que l'audience soit suspendue. L'audience est levée et reprendra le lendemain 13h30.**

## Jour 2 - Jeudi 25 janvier 2018

### (Suite de l'interrogatoire : 4. Questions de la Défense)

**« Qu'avez-vous pensé de la journée d'hier ? »**

« C'était une Journée lourde, j'ai dit toute la vérité, je me suis efforcé de dire toute la vérité. C'était une journée très dure pour moi surtout quand on essaye de me poser des questions sur des faits qui se sont passés plus de deux ans avant. »

**« Nous avons des témoignages comme quoi vous étiez au courant de la présence d'Abdelhamid ABAAOUD et vous avez dit que c'était parfaitement faux. Vous êtes d'accord pour dire que vous avez la même version depuis le début de cette affaire sur la présence de votre cousin ? »**

« Exactement. »

**« Vous tenez des propos abjects sur les homosexuels, j'aimerais savoir à qui vous parlez ? »**

« Mon interlocuteur c'est mon meilleur ami qui me fait remarquer que j'exagère quand je lui fais part de ces propos, ils ont dépassé le fond de mes pensées et j'ai exagéré. J'ai pu me remettre en question. On est dans un pays où l'on est libre de son orientation sexuelle. »

**« Pouvez-vous accorder au tribunal que parfois vous avez l'esprit fermé ? »**

« Oui c'est vrai, mais je pense que tout le monde a des avis figés sur certains sujets mais avec le temps on change d'avis. »

**« La parole de votre ami est-elle importante ? »**

« Oui, il s'agit de mon meilleur ami donc j'y repense, l'avis d'un ami a un impact. »

**« Avez-vous un instant envisagé que la personne dont votre sœur parlait était Abdelhamid ABAAOUD ? »**

« Je pouvais l'envisager mais pour moi c'était impossible d'y croire, je voyais les articles de presse qui disaient qu'il était en Syrie mais c'était impensable. »

**« Il y a des messages mais pas la preuve de la réception mais ils existent sur le téléphone de votre sœur, donc je répète avez-vous envisagé sa présence sur le territoire ? »**

« Oui j'aurais pu l'envisager mais pour moi c'était difficile d'y croire. »

**« Quel est l'élément qui vous a manqué pour vous rendre au commissariat ? »**

« C'était la clarté, je n'avais aucun élément, je n'ai pas de preuve me permettant d'être sûr à 100% pour prouver qu'Hasna était avec Abdelhamid ABAAOUD. »

**« Savez-vous les éléments dont disposait Soraya, la colocataire d'Hasna ? »**

« Oui elle aurait vu Abdelhamid et aurait échangé avec lui donc elle avait assez d'éléments pour aller au commissariat. »

**« Disposiez-vous des mêmes éléments ? »**

« Non pas du tout, il m'aurait peut-être fallu 3 jours entre le moment où elle m'en parle et sa mort. J'aurai peut-être eu le déclic. »

**« Avez-vous une petite amie ? »**

« Oui elle s'appelle Manon. »

**« Porte-elle le voile ? »**

« Non. »

# INTERROGATOIRE DE MOHAMED SOUMAH

## 1. Questions du Tribunal

*(Résumé des questions sur l'enfance, le parcours scolaire et professionnel)*

Il avait cinq ans quand ses parents se sont séparés. Il est placé en foyer à l'âge de 14 ans. Mohamed SOUMAH dit que ça l'embêtait de respecter les règles dans les foyers car depuis petit il aime trainer dans la rue avec ses amis.

Il était plus souvent avec sa mère puisqu'il restait beaucoup à St-Denis mais il voyait aussi son père.

Son père n'était pas d'accord avec ses activités de délinquant et voulait l'envoyer en Guinée, son pays d'origine. Il a donc fugué.

Sa mère est décédée d'un accident de voiture. À cette période, il était recherché par la police pour une évasion d'une permission de sortie. Le jour du décès de sa mère, il s'est réveillé brusquement et s'est mis à sa recherche. Il a senti que quelque chose était bizarre. Sa mère ne s'entendait pas avec ses sœurs et à sa mort, elles ont voulu prendre les enfants en charge mais il a refusé. Il a dû trouver une solution pour son frère et sa sœur afin qu'ils gardent une stabilité.

Sa sœur est dans un foyer à St-Denis, et son petit frère a reçu une semi-autonomie.

**« Vous êtes devenu musulman pratiquant à 13 ans. Dans quelles circonstances vous êtes-vous converti ? »**

« Depuis que je suis petit je vois ma mère aller à l'Église, elle croit en Dieu sans m'avoir forcé à choisir. Après j'ai le nom de mon père donc j'ai choisi sa religion. C'est un choix personnel. »

**« Quelle est votre formation professionnelle ? »**

« Rien. J'étais à la recherche d'emploi avant d'aller en prison. J'ai arrêté l'école en 4<sup>ème</sup> quand j'avais 16 ans parce que j'avais fait la prison des mineurs. »

**« Aviez-vous des idées de formation à votre sortie, avez-vous souhaité faire des choses ? »**

« Oui j'ai voulu faire une formation en climatisation mais après j'ai eu des problèmes d'argent. Au début c'était plomberie mais il fallait être fort en mathématiques et j'étais nul. Après j'ai voulu faire entrepreneur. »

**« En clair vous n'avez jamais travaillé ? »**

« Non, au début j'étais sur la clim mais je n'ai pas bien pu développer cela. Après j'ai fait une formation de magasinier-cariste en 2012. Mais je n'ai pas fini parce que je me suis évadé. »

**« En septembre 2015 vous sortez de prison après deux ans d'emprisonnement, à quoi correspond cette peine ? »**

« Ils m'ont attrapé pour l'évasion et ils m'ont mis 6 mois parce que je ne suis pas rentré. »

**« Les policiers, dans ce dossier, ont établi que vous utilisiez 5 lignes téléphoniques sur une courte période, pourquoi 5 lignes ? »**

« Je voudrais présenter toutes mes condoléances et mes excuses à toutes les familles de victimes, indirectement c'est un peu de ma faute même si j'étais pas au courant. Je voulais remercier la justice et les journalistes car au début on disait que j'étais un terroriste mais après ils ont rétabli la vérité en disant que j'étais juste un délinquant. »

**« Pouvez-vous nous expliquer ces 5 lignes téléphones ? »**

« Une ligne, que j'avais en prison pour mes amis de la prison : j'avais une puce de téléphone en prison puis après à ma sortie jusqu'à un certain moment et quand j'ai épuisé le crédit je ne l'ai plus utilisé pour les émissions mais je recevais toujours les appels de mes anciens codétenus.

La deuxième était utilisée par mon ex-compagne et par moi-même.

La troisième ligne, qui apparaît dans le répertoire de BENDAOUD au nom de « Mouss4 », était utilisée par mon ex-compagne aussi. Je l'utilisais pour appeler ma famille et aller sur internet.

La quatrième ligne est une ligne prépayée que j'utilisais pour le trafic de stupéfiants. »

**« Vous avez admis utiliser cette ligne pour le trafic de stupéfiants et vous dites l'utiliser quand vous n'avez plus de crédit sur les autres lignes. »**

« Oui c'est cela. »

**« Vous aviez expliqué avoir fait la connaissance de Jawad BENDAOUD dans le centre de détention entre 2011 et 2012, ainsi qu'à Villepinte mais il n'était pas dans le même quartier de détention. »**

« J'ai fait la connaissance de Jawad BENDAOUD au centre de détention de Val de Reuil, puis à la maison d'arrêt de Villepinte mais pas dans le même quartier. On était tous les deux de St-Denis et clients de cannabis à l'intérieur de la prison. Jawad avait une dette envers moi de 150 euros. »

**« Confirmez-vous lui en avoir voulu pour cette dette de 150 euros ? »**

« Oui »

**« Comment cela s'est-il concrétisé ? »**

« Peut-être qu'il avait des problèmes pour me rembourser mais je me suis surtout dit qu'il m'avait « carotte », je lui faisais crédit. »

**« Comment ça marche ce genre de crédit ? »**

« Bah je lui donne le cannabis et il me paye après. »

**« Et vous en vouliez à M. BENDAOUD au sujet de cette dette ? »**

« Oui Madame, car il n'a pas payé ses crédits. »

**« Vous parlez de crédit à la consommation ? »**

« Oui Madame, des crédits à la consommation de cannabis, c'est-à-dire que je donne du cannabis à Jawad et il me paye après. Et je lui en voulais car j'ai eu des difficultés à la prison sans ces 150 euros. »

**« Vous indiquez lors de votre 2ème GAV avoir un trafic de stupéfiants avec Jawad, il transforme la drogue en crack et le vend dans sa rue là où il y beaucoup de clients. M. BENDAOUD quant à lui n'évoque jamais au cours de sa GAV ce trafic de stupéfiants, il indique qu'il a seulement une dette. Il va admettre ensuite pour la première fois lors de son interrogatoire du 3 mars 2016 (donc après déclarations de M. SOUMAH qui a été interpellé en septembre 2015) qu'il achète de la cocaïne et qu'il la revend ensuite. Donc je vous demande pourquoi Jawad ne dit pas la même chose que vous au cours de sa GAV ? »**

« Je ne sais pas, sans doute Jawad a été plus intelligent en ne disant rien, alors que moi on m'a dit de tout dire à propos de la drogue donc j'ai tout dit. »

**« Vous revoyez Jawad BENDAOUD une semaine après votre sortie, vous l'avez recruté en revendeur de crack pour revendre sur le territoire de ST Denis c'est bien ça ? »**

« Je ne connais pas le secteur de St-Denis et comme Jawad me devait 150 euros, il pouvait rembourser sa dette en revendant la drogue. Je donnais la cocaïne à Jawad, il la transformait en crack, il la revendait, et me redonnait une partie de l'argent. Il pouvait garder une partie de l'argent. Et avec une boulette à 50 euros je pouvais faire des doses de crack à 100 euros. »

**« Les téléphones perquisitionnés bornaient place du 8 mai 1945, là où Jawad vendait souvent sa drogue (à 2 min du squat de Jawad BENDAOUD). Lors de votre GAV 15 jours après les attentats, vous mentez sur vos faits et gestes, sur vos relations avec Jawad. Quel était votre intérêt de mentir ? »**

« Je n'ai rien à voir avec les faits de terrorisme. Moi j'ai peur, je vois débouler tout le monde chez moi. J'ai eu peur. Je suis un voyou, un délinquant, une racaille mais pas un djihadiste. »

**« Lors de votre audition vous parlez d'Hasna comme une toxico, et en la voyant à la télé vous cassez immédiatement vos puces »** La Présidente reprend tous ses dires pendant sa

**GAV). « Donc quand vous vous débarrassez de vos puces, c'est parce que vous avez peur d'être impliqué ? »**

« Oui Madame c'est parce que j'ai eu peur. J'étais sorti de prison depuis 2 mois, j'ai paniqué. »

**« Vous avez été en ligne avec Hasna sur 3 lignes différentes. Pourquoi avez-vous continué à mentir sur la nature de vos échanges avec Hasna ? »**

« Ce sont les conditions de la GAV qui m'ont déstabilisées car je ne dormais pas, je n'étais pas habitué. Et si j'avouais avoir dit quelque chose ils allaient le croire ça, donc oui j'ai mal réagi. »

**« Sous le surnom de Mouss, vous rentrez en contact avec Hasna et vous lui expliquez avoir vendu 2 boulettes de cocaïne pour 100 euros. Elle vous demande ensuite de lui trouver un logement car elle a été mise dehors par sa mère. Là vous lui demandez quel prix elle serait prête à mettre pour le logement. Pourquoi lui proposer un logement ? »**

« Je pensais qu'en lui rendant service, elle allait pouvoir me présenter d'autres clients et faire tourner mon business. »

**« Qu'est-ce qui vous a motivé à lui trouver un logement ? »**

« Hasna pleurait donc une femme qui pleure ça me rend triste. Elle allait peut-être aussi me ramener d'autres clients, et puis j'aurai pu coucher avec elle. »

**« Vous allez dire pendant votre GAV que c'est uniquement pour une vente de crack ou de cocaïne que vous avez contacté Hasna. Pourquoi n'avez-vous pas évoqué le squat lors de cette déclaration ? »**

« Je l'ai amené chez BENDAOUUD pour qu'il « cuisine » du crack et aussi pour l'appartement. »

**« Lors de votre 4<sup>ème</sup> audition, les policiers vous lisent une conversation entre Hasna et Jawad, vous avouez à ce moment-là avoir joué un rôle d'intermédiaire. Pourquoi restez-vous limité dans vos déclarations en disant que le logement était uniquement pour Hasna ? »**

« Je croyais que c'était pour elle seule, et après je me suis rendu compte qu'elle ramenait des copines. Elle me parlait de son ex-mari, elle pleurait, elle disait que son frère était mort, que son père lui manquait, elle me disait que j'étais beau. Elle parlait de tout à la fois, pour moi c'était une toxico. »

**« Vous avez beaucoup changé de version : vous avez amené combien de drogue ? Combien était destiné à Hasna ? »**

« 100 euros pour Hasna et pour M. BENDAOUD, entre 5 et 7 boulettes de cocaïne. »

**« Pour faire quoi ? Pour les revendre ? »**

« Oui. »

**« Après ça, est-ce que la dette de J. BENDAOUD est effacée ? »**

« Avant ça, Jawad me devait 150 euros, mais ça a été réglé par le trafic. Ensuite Jawad me devait 250 euros. »

**« Est-ce que vous pensez qu'on peut prendre 7 grammes de cocaïne en une journée ? »**

« Je ne sais pas j'en ai jamais consommé moi mais je sais qu'on peut faire une overdose. »

**« Pensez-vous que votre cocaïne est pure ? »**

« On m'a dit qu'elle était bonne mais pas un truc de fou non plus. »

**« 7 grammes en une journée ça donne quoi ? »**

« Je ne sais pas, j'en ai jamais consommé. Je prenais que du cannabis mais j'ai arrêté. »

**« Vous parlez d'un différend avec BENDAOUD, il s'agissait de quoi ? Ce différend a été réglé avec vos sorties de prison respectives ? »**

« Sa sortie a ravivé le fait qu'il me devait de l'argent. »

**« En 2015 par le biais de 3 lignes vous vous êtes joint par M. BENDAOUD à près de 300 reprises, (presque une fois par jour) vous aviez donc bien renoué les liens ? »**

« C'est le business Madame. »

**« Vous admettez ensuite que vous avez amené Hasna à Jawad pour lui faire visiter le squat et que vous êtes prêt à payer pour elle. Vous confirmez ? »**

« Oui j'étais prêt à me porter garant en payant Jawad. »

**« Pourquoi intervenir à ce point pour une fille qui serait une consommatrice et une cliente que vous ne connaissez pas ? »**

« J'ai fait confiance. »

**« Pourquoi vous portez-vous garant pour elle ? »**

« Car elle avait l'air triste, elle était mignonne et il faut traiter les filles comme des princesses, je voulais coucher avec elle, je suis un mec et je ne suis pas un tchatteur, mais je suis gentil. »

**« Vous avez amené Hasna immédiatement chez BENDAOU, pourquoi avez-vous accédé tout de suite la demande d'Hasna ? »**

« Madame il faut que vous sachiez qu'à partir du moment où elle achète la cocaïne et me demande le squat, elle fait que parler de sa mère, de ses copines, de son ex-mari, de son frère. Donc là à un moment j'ai dit stop arrête de parler tu me rends fou. On va régler un problème d'abord. Je vais appeler mon pote et on va voir ce qu'on peut faire pour le squat. C'est une pipelette cette fille Madame. »

**« Vous déclarez qu'Hasna vous aurait dit qu'elle cherchait un logement pour 3 semaines alors que Jawad déclarait que c'était que pour 2-3 nuits, ce que tout le monde confirme. Pourquoi vous dites qu'elle vous a demandé le squat pour 3 semaines ? »**

« C'est elle qui m'a dit ça Madame. Ce n'est pas de ma faute si ce qu'elle m'a dit à moi c'est pas la même chose que ce qu'elle a dit aux autres. Moi je n'ai jamais dit à Jawad qu'il devait héberger 2 frères musulmans, je lui ai dit je te ramène une meuf et je me porte garant. »

**« Vous dites au juge d'instruction qu'Hasna vous devait 700 euros pour le squat au lieu de 500 comme demandé par Jawad, donc c'était 700 euros pour 3 semaines ? »**

« Au début j'ai dit 1000 mais elle m'a dit que c'était trop donc j'ai diminué. »

**« Et 700 euros pour elle toute seule ça fait beaucoup non ? »**

« Oui Madame, c'est pour elle. Elle fait ce qu'elle veut, je n'ai pas posé plus de questions que ça. »

**« Vous allez rester avec eux jusqu'à ce que vous vous absentiez car vous devez aller voir un client, à 2 minutes du squat de Jawad. Pourquoi être resté ? »**

« Car c'est moi qui ai fait les présentations, c'est normal, c'est comme ça. »

**« Vous expliquez lors de votre audition qu'elle devait prendre le studio et pas le grand appartement, pourquoi ? »**

« Je ne sais pas moi Madame. Je ne suis pas Stéphane Plaza. »

**« Hasna va partir dans l'après-midi au quartier des Framboisins rejoindre son cousin caché dans les buissons, vous allez ensuite visiter le squat avec elle et vous repartez ensemble. Pourquoi appeler Hasna le soir ? »**

« Le soir elle n'a pas appelé pour me dire si la cocaïne que je lui avais vendue était bonne, donc je l'ai rappelé pour savoir. »

**« Elle retourne voir son cousin le 17 novembre, vous l'appellez à 10h20. La Présidente donne lecture des écoutes téléphoniques : « Aujourd'hui ce que tu as fait, la vie de ma mère tu es un bon » et vous répondez « Tu as des trucs à faire n'oublie pas ». Pourquoi elle dit que vous êtes un bon ? Pourquoi lui dire qu'elle a des trucs à faire ? »**

« Elle m'a appelé, elle m'a dit qu'elle avait bu toute la nuit, qu'elle avait pleuré mais là je la calcule plus. Après elle dit t'es un bon donc moi je trouve ça normal car sa copine voulait la foutre à la rue, donc si je lui trouve un logement je suis un sauveur. »

**« Et pour la réponse « Tu as des trucs à faire oublie pas » ? »**

« Elle m'a dit que sa copine voulait 10 boulettes aussi, donc c'est de ça que je parle. Hasna devait me présenter sa copine pour vendre des boulettes. »

**« Vous comprenez quoi quand elle vous dit « ils m'ont tous appelée » ? »**

« Je ne comprends pas ce qu'elle me dit. »

**« À 15h15 le 17 novembre, Hasna dit à Jawad « Je viens avec mon cousin et mon frère ». Elle parle donc bien de 2 hommes. Pourquoi vous a-t-elle caché cette information à vous qui l'avez présentée à Jawad, qui l'avez sauvée ? »**

« Très bonne question Madame. Je me dis elle m'a baisé la gueule. Elle avait des secrets pour moi, elle m'a pris pour un con. Vous seriez à ma place vous auriez réagi comment Madame ? L'autre possibilité Madame c'est qu'elle ne m'a pas fait confiance. »

**« À 12h06, Hasna est contactée par son conseiller emploi et lui dit qu'elle a vu son cousin a la télé, elle le répète à tous ses interlocuteurs mais pas à vous ? Vous êtes l'exception ? »**

« Je ne sais pas. »

**« Hasna parle à un ami au téléphone en pleurs, en lui expliquant que son cousin va mourir avec une ceinture explosive, qu'il se trouve dans les buissons, qu'elle veut héberger son cousin, mais à vous encore une fois elle ne dit rien ? Pourtant vous avez passé un long moment avec elle. »**

« Bah non elle ne m'a rien dit. »

**« Dans l'après-midi du 17 novembre, Hasna est en contact avec un ami en Belgique qui lui transfère 750 euros sur son compte. Elle vous téléphone ensuite en vous disant qu'il faut qu'il soit chez BENDAOUD à 21h. Elle vous demande de venir la chercher après avoir récupéré l'argent à la poste que sa gynécologue lui a transféré par mandat cash. Elle vous dit « qu'ils » lui ont demandé d'acheter des couvertures. Vous répondez quoi ? »**

« Je me demande pourquoi elle me parle de sa gynéco, je me dis c'est un argot, elle parle comme ça pour pas se faire cramer au téléphone car l'argent viendrait sûrement de sa copine pour la drogue. »

**« Vous allez dire que le visage d'ABAAOUD vous étiez connu avant les attentats, vous confirmez ? »**

« Oui. Je l'avais vu dans un reportage d'Enquête exclusive sur M6. »

**« Le 17 novembre, Hasna vous appelle stressée car elle n'est toujours pas allée chercher l'argent et les couvertures, elle vous dit j'ai regardé « Les feux de l'amour, t'as compris quand j'ai dit « les feux de l'amour ? », vous répondez « Oui j'ai compris » (on comprend que c'est un langage codé). Elle emploie de nouveau cette expression dans une autre conversation avec un individu non identifié, on comprend que « Les feux de l'amour » correspond « aux reportages sur les attentats du 13 novembre ». Vous avez compris ça aussi Monsieur ? »**

« Bah au début je croyais qu'elle parlait de la série et quand elle m'a dit « Non mais tu n'as vraiment rien compris à ce que je te dis », je lui dis « Ouais ouais j'ai compris » mais seulement pour qu'elle arrête de me parler, car en fait j'ai rien compris. »

**« Hasna vous prévient qu'elle va dormir « avec eux ». Elle ajoute « Je ne peux pas dormir avec toi ce soir, je suis obligée de rester avec eux mais demain si tu veux, et après je pourrai rester avec toi tous les jours ». Elle ajoute ensuite « Tu sais très bien ce qu'il se passe ». Vous comprenez quoi ? »**

« Bah je suis « vener » car j'ai fait tout ça pour elle. J'ai été gentil et au final elle va baiser avec un autre donc j'avais envie de l'insulter de tous les noms mais je me suis retenu je n'ai rien dit. »

**« Mais vous comprenez quoi quand elle dit « Tu sais très bien ce qu'il se passe » ? »**

« Non je ne sais pas Madame. »

**« Vous l'aidez ensuite pour trouver un taxi et rejoindre Jawad, vous comprenez que c'est pour 3 personnes le taxi à ce moment là ? »**

« Je me rappelle qu'elle cherchait un VTC. Après je lui ai dit « fais gaffe » car elle était chargée de coke, et je ne l'ai pas accompagnée car je ne suis pas son larbin. »

**« Les écoutes montrent que vous récupérez Hasna vers 22h20, vous la conduisez en scooter juste à côté de là où se cachent les terroristes (arrêt de bus 170). Vous déclarez « Comme elle faisait sa flemmarde je lui ai communiqué le numéro d'un VTC pour qu'elle se rende au squat ». Pour quelle raison vous lui apportez cette aide logistique, en lui trouvant des numéros de taxi ? »**

« Bah parce qu'elle me dit qu'elle est à St Denis et qu'elle connaît pas, donc je lui ai dit de prendre le bus mais elle faisait sa « gogole » donc je lui ai donné un numéro de VTC. »

**« Vous lui proposez de l'appeler si elle a une galère, pourquoi être si attentionné ? »**

« Bah parce que je suis gentil, je lui explique juste car c'est mon quartier et je connais. Et en plus je savais qu'elle avait de la drogue sur elle donc c'est pas malin vaut mieux aller dans un VTC de cité, ils parlent pas. C'est pour ça que je lui ai dit « t'es dangereuse toi ». »

*La Présidente s'étonne :* **« Mais comment saviez-vous qu'elle avait de la drogue sur elle ? »**

« Je savais Madame puisque c'est moi qui lui ai vendu. »

**« Hasna vous rappelle plus tard car il y a 3 entrées du squat, elle passe le téléphone à son frère puis Hasna récupère le combiné. Donc là Monsieur vous ne pouvez pas nier qu'elle est avec deux hommes ? »**

« Oui, là je m'en rend compte. »

**« Vous dites au frère d'Hasna « Appelle le mec il va descendre ouvrir » (on présume que le mec est Jawad BENDAOU). Donc quand elle vous passe le frère, c'est la première fois que vous vous rendez compte qu'elle est avec un homme ? »**

« Oui mais quand elle me passe son frère je suis gêné car moi je veux la baiser donc je veux pas parler à son frère. C'est la honte Madame. »

**Mais que veut dire « Ouais le mec il est pas venu le mec ? »**

« Je n'étais pas sur les lieux donc plus simple d'appeler Jawad direct, et ils avaient rendez-vous avec lui à 22h30 donc c'est pour ça que j'ai demandé s'il n'était pas venu. »

**« C'est vous qui appelez Jawad BENDAOU pour qu'il ouvre ? »**

« Il devait descendre à 22h30 normalement donc je me suis dit il a peut être loué à quelqu'un d'autre. »

**« Pourquoi ne vous vous êtes pas rendu à la police au moment où vous avez vu les faits aux médias ? »**

« Parce que j'ai un casier, et vu ma tête je serai allé en prison. Jawad il a fait que les loger et il a fini en prison donc c'est sûr que moi j'y serai allé aussi. Je sais que les enquêteurs faisaient leur travail donc ils allaient forcément remonter à moi, et je ne me suis pas cachée. »

*Jawad pleure et semble agité pendant les explications de Mohamed SOUMAH.*

**L'audience est suspendue et reprendra à 16h30 avec l'interrogatoire de Jawad BENDAOU.**

## **INTERROGATOIRE DE JAWAD BENDADOU**

**« Pouvez-vous me décrire votre expérience professionnelle M. BENDAOU ? »**

« Je suis titulaire d'un brevet des collèges, j'ai fait une Terminale économique et sociale, mais j'ai commencé à fumer de la drogue donc j'ai arrêté et du coup j'ai fait un BEP comptabilité (mais j'ai arrêté car je fumais trop aussi). »

**« Quels métiers avez-vous exercé ? »**

« J'ai été préparateur de commande en pharmacie, agent d'accueil SNCF à la gare de Lyon, préparateur de commande chez UPS à plein temps où je gagnais 1900 euros par mois mais j'ai été viré quand ils ont vu que j'étais en semi-liberté, ils se sont renseigné et ils ont vu que j'avais tué mon meilleur ami. »

**« Vous habitez chez la mère de votre enfant en novembre 2015 c'est bien ça ? »**

« Non en fait j'y dormais un soir sur deux, je rentrais, je voyais que tout le monde dormait et je repartais. »

**« Mme CASA a dit que vous étiez le père de son fils Adam mais pas de sa fille, c'est bien ça ? »**

« Oui, Adam est mon fils, mais je considère sa fille comme mon enfant aussi. Mais je ne les ai pas reconnus juridiquement car j'étais en prison. »

**« Concernant vos séjours en prison, vous avez fait :**

- **En novembre 2008 : 8 ans à Bobigny pour coups et blessures ayant entraîné la mort sans intention de la donner sur votre meilleur ami David ANTAGA (au cours du rixe). Vous êtes détenu jusqu'en 2013 à Villepinte, puis à Fleury Merogis. Vous avez dit que vous aviez eu des soucis disciplinaires (consommation de drogue, usage de téléphone, violence).**
  - **Le 12 septembre 2013 : 4 mois d'emprisonnement pour faux et usage de faux**
  - **Le 4 mars 2014 : 6 mois d'emprisonnement pour recel**
  - **Le 3 mars 2015 : 15 mois d'emprisonnement pour destruction et transport d'armes**
- Votre surveillance sous bracelet électronique se termine en novembre 2014 : vous avez commencé à utiliser un squat d'où vous tiriez l'essentiel de vos revenus. Ou trouviez-vous les locataires ? »**

« Avant d'être arrêté j'avais 4 squats (j'en ai vendu deux pour 3000 euros). Les locataires étaient des gens de mon quartier. Avant Hasna je l'avais loué à un homme pour 4 jours pour 110 euros mais il a en fait ramené plusieurs filles qui faisaient trop de bruit donc je l'ai viré (on parle du squat de la rue Corbillon). »

**« Dans le dossier d'instruction, on trouve l'audition de votre ancien co-détenu qui explique que pour lui vous aviez un discours radical, que vous vouliez partir en Syrie à votre sortie de prison et que vous parliez de Mohamed MERAH avec admiration. En GAV on vous relit ce témoignage et vous niez »** (La Présidente relit la réponse de BENDAOUD lorsqu'on lui présente ce témoignage). Le témoin le décrit comme violent et dangereux.

Jawad interrompt la Présidente, il ne comprend pas pourquoi on lui reparle de ce témoignage qui date de 2013 alors qu'il est ici pour des faits qui datent de 2015.

Il finit par s'expliquer : « J'étais effectivement rempli de haine mais je parlais de MERAH en disant qu'il faut avoir « du courage » pour aller à la mort en sachant qu'on détruit sa vie, mais pas du tout dans le sens « Il faut avoir des couilles pour tuer une fillette de 4 ans ».

**« Concernant l'appartement rue des Corbillon, il vous servait comme domicile personnel ou juste pour vous procurer de l'argent ? »**

« C'était surtout pour consommer ma drogue (tout le monde le sait maintenant donc je vais pas me cacher), je restais 5-6h le temps de redescendre (car je consommais 5-6 grammes). »

**« Comment êtes-vous parvenu à vous approprier ce quartier ? Vous aviez délogé les squatteurs ? »**

« J'étais dans ma voiture et mon voisin du dessus (ami de Nordine T) vient me voir pour dire qu'il a pris un appartement avec une chambre et un salon et qu'il y a des travaux à faire. Il me raconte qu'il est parti en voyage et que quand il est revenu, il y avait des mecs qui vivaient chez lui. Donc on est allé à l'appartement ensemble pour voir et un mec a ouvert, il portait un maillot de foot. Je lui ai dit que j'allais revenir à 15 pour lui casser la gueule. Au final le mec ouvre, je lui demande de prendre ses affaires et de partir. Il part et du coup j'ai aidé le mec à retrouver l'appartement. Pour me remercier de l'avoir aidé, le mec m'a proposé de garder l'appart, il m'a filé une clé et je me suis installé. »

**« Vous l'avez indemnisé pour la prise d'appart ? »**

« Euh je ne sais plus, 150 euros. »

**« Vous avez indiqué avoir vidé les détritrus, c'est bien ça ? »**

« Oui car l'appartement était rempli de saletés (bouteilles d'urine notamment). »

**« Vous avez mis des meubles ? »**

« Oui un lit côté droit et 2 matelas très larges, par contre le salon était vide. »

**« Vous utilisiez une ligne téléphonique au nom de quelqu'un d'autre, pourquoi ? »**

« Oui on fait tous ça madame, on ne met pas les lignes à notre nom. »

**« C'est le même prix ? »**

« Bah oui Madame. »

**« Vous indiqué avoir connu Mouss de 2006 à 2010 mais pourquoi ne dites-vous pas que vous aviez le numéro de Mohamed SOUMAH ? »**

« Parce que Madame je ne savais pas que je pouvais être accusé d'association de malfaiteurs/terroristes, je n'avais pas saisi la gravité de l'affaire dans laquelle j'étais impliqué. Moi j'ai entendu parler des détails des attentats pour la première fois depuis ma cellule. »

**« Pourtant votre mère déclare que vous avez regardé les informations ensemble vendredi soir ? »**

*Jawad s'énerve et dit à la Présidente de ne pas le faire passer pour un menteur.*

*Il déclare à ce moment que, oui, il regardait à la télé vendredi soir avec son père qui lui a dit que des terroristes s'étaient fait sauter.*

*Il ajoute : « Je n'étais au courant de rien, personne ne m'a dit que des terroristes étaient recherchés. En plus j'ai trompé ma copine avec une fille que j'ai rencontré en rentrant de ma semi-liberté et elle m'a annoncé qu'elle était enceinte et qu'elle voulait garder l'enfant. Donc de samedi à mardi je me suis défoncé car je ne savais pas comment régler le problème, j'étais déconnecté j'avais autre chose à faire que chercher des terroristes. »*

**« Lors de votre 4<sup>ème</sup> audition, on vous demande d'en dire plus sur Mouss, vous affirmez ne pas le connaître ».**

*Jawad interrompt de nouveau Mme la Présidente pour lui dire qu'il n'avait pas conscience de la gravité de la situation.*

**La présidente poursuit : « Vous ne vouliez pas être « une balance » sur Mouss, mais à propos de quoi ? Qu'il hébergeait Hasna et 2 autres hommes ? »**

« Je suis au courant de rien moi, je couvre personne. »

**« Vous utilisiez avec Mouss pour communiquer, des lignes personnelles (non liées à la drogue) ? »**

« C'est moi qui ai montré la technique à SOUMAH pour revendre 1g de cocaïne à 100 euros au lieu de 50. »

**« Le lundi 16 novembre vers 18h, M. SOUMAH vous amène à Hasna. Vous parlez cocaïne au début. Est-ce que le but était de faire visiter l'appart à Hasna ? Est-ce qu'elle vous a demandé de louer l'appart pour 3 ou 4 jours pour 150 euros ? Vous êtes d'accord sur ce que vous avez toujours affirmé ? »**

« Moi je vais vous dire, SOUMAH m'a appelé quand je fumais dans ma voiture, on se racontait un peu nos vies et il m'a demandé où j'étais. Je lui ai dit que j'étais dans mon quartier et là il me dit j'arrive et raccroche direct. SOUMAH arrive chez moi avec une fille que je connais pas mais que déjà vu quelque part, mais je ne sais plus. Je sais que son visage m'est familier.

SOUMAH m'a donné 7 boulettes de couleurs bleues et blanches, 4 que je devais vendre et le reste que je pouvais garder. Je regarde Hasna et je vois qu'elle et SOUMAH sont complices. Je lui demande pourquoi elle veut l'appart. Elle me dit que son frère s'est pris la tête avec sa mère et qu'il a besoin d'un hébergement. Je lui propose 150 euros pour 4 jours. SOUMAH se porte garant pour elle. Hasna me dit que son frère est marié, qu'il fait la prière et qu'il a 2 enfants. »

**« Est-ce que vous confirmez que le montant était de 150 euros pour 3-4 jours ? »**

« Oui je confirme. »

**« Est-ce que vous ne trouvez pas ça un peu cher alors qu'il y a peu de meubles et pas d'eau ? »**

« Oui après réflexion en fait c'est cher. »

**« Concernant les 150 euros, est-ce que M. SOUMAH devait percevoir une commission ? »**

« Oui, 100 euros. »

**« C'est plus qu'une commission non ? »**

« C'est le business Madame. »

**« Vous avez déclaré le lundi 16 novembre que « les frères » d'Hasna venaient de Belgique, pouvez-vous vous expliquer ?**

« Je ne sais pas j'ai dû mélanger mais je me rappelle que le mardi 17 novembre ABAAOUD est venu chez moi et s'est posé dans mon salon. Il m'a dit qu'il s'est pris la tête avec la mère de ses enfants, qu'il a passé « 3 jours de fils de pute », et que là il allait faire sa prière se laver et dormir. »

**« Donc vous avez appris le mardi et non le lundi qu'ils venaient de Belgique ? »**

« Oui. Mon but était de quitter l'appartement rapidement car je voulais rejoindre ma compagne. »

**« Dans la nuit de dimanche à lundi, Hasna contacte plusieurs personnes pour héberger son cousin, ils vont tous refuser sauf un qui dit « J'héberge pas des gens que je connais pas ». Donc pour quelle raison n'avez-vous pas dit à ce moment-là à Hasna la même chose car au final vous ne la connaissiez pas directement non plus ? »**

« Madame, Mohamed SOUMAH qui m'a amené la fille et il me reprochait de trop dépenser l'argent que je gagnais. »

**« L'enquête montre que Hasna et SOUMAH sont venus vous voir vers 18h le lundi 16 novembre. Hasna quitte votre domicile à 19h41. À 19h50, elle tente de vous joindre mais tombe sur votre répondeur. Vous la rappelez pendant 3 min, ainsi que 3 autres appels de quelques secondes. Est-ce que vous vous souvenez du sujet de la discussion ? »**

« Non c'est impossible que je sois resté au téléphone pendant 3 min au téléphone avec Hasna car au final je n'avais rien à lui dire, je voulais juste lui louer l'appartement. »

**« Dès lundi soir, 3 jours après les attentats, vous avez vu Hasna et Mouss dans votre appartement, et avez croisé deux hommes de votre quartier. Vous leur dites louer votre appartement à 2 musulmans et ils vous disent en rigolant de faire attention que ce ne soit pas 2 terroristes. Vous avez ensuite rigolé tous ensemble de cette plaisanterie. Vous confirmez ? »**

« Oui on a rigolé mais jamais j'aurai pu imaginer que c'était vrai.

**« M. BENDAOUD qu'est-ce qui vous fait rire dans le fait que vous pourriez héberger des terroristes ? »**

« Parce que Madame c'est improbable, je ne suis pas assez con pour sortir de prison et me mettre en contact avec des terroristes. »

**« Pourquoi avez-vous décalé au lendemain leur arrivée (mardi au lieu de lundi) ? »**

« Parce que Hasna voulait absolument arriver le lundi soir (donc tout de suite après son appel) mais j'avais des affaires à moi donc je voulais ranger toutes mes affaires avant de louer l'appart. Donc le temps de ranger je pouvais le louer que mardi. »

**« Le 17 novembre, vous mentez à Hasna en disant que vous êtes à Troie alors que votre téléphone borne à St Denis. Hasna rappelle dans l'après-midi pour lui confirmer sa venue avec ses frères. Vous lui proposez de lui donner rendez-vous à 21h mais vous ne vouliez pas que Hasna vous voit car vous aviez pris les 7 grammes de cocaïne. Quel était le problème qu'ils vous voit dans cet état ? »**

« En fait quand je prends de la coke je peux pas m'arrêter, et à chaque fois je décalais Hasna d'1h, donc je pouvais voir personne, j'étais obligé de reporter. Pendant ce temps j'ai pu ranger l'appartement. »

**« Hasna vous contacte pour vous dire qu'elle arrive d'ici une demi-heure, vous lui demandez si elle vient toujours avec « les frères » et ensuite vous discutez à propos des matelas et des couvertures manquantes, vous lui dites que vous allez les lui dépanner, pourquoi lui proposer cela ? »**

« Oui Madame, c'est normal car je les loge chez moi donc je voulais qu'ils aient un minimum de confort. »

**« Vous appelez Hasna à 22h34 pour lui demander où elle est, celle-ci répond qu'elle est devant l'immeuble mais qu'elle ne trouve pas l'entrée, Hasna passe le téléphone à son frère et vous lui indiquez le chemin (dans cette conversation on sait que vous parlez à ABBAOUD), vous l'appelez « frère » et vous le saluez (à ce moment-là, Jawad BENDAOUD s'emporte contre la Présidente).**

*Une des victimes dans la salle répond à l'agression de M. BENDAOUD.*

*Me NOGUERAS intervient : Il souligne que plusieurs conversations téléphoniques ont eu lieu avant celle-là, notamment des messages d'Hasna auxquels M BENDAOUD ne répondra jamais ou juste « Ouais ouais ouais ». Concernant la conversation sur laquelle M. BENDAOUD est interrogé c'est la première fois que Jawad BENDAOUD appelle ABAAOUD ainsi.*

**« A 22h03, vous dites à votre compagne que les locataires vous ont dit avoir « passé 3 jours de fils de pute ». Qu'avez-vous compris à ce moment là ? »**

« Dans ma tête j'ai toujours cru que c'était à cause de sa femme, mais à aucun moment j'ai pensé que c'était parce qu'ils étaient en cavale. »

**« Le matin du 18 novembre 2015, vous savez que l'assaut se produit, vous appelez votre mère et votre compagne. A 6h45 vous dites à votre mère « qu'ils sont hébergés chez vous » » (M. BENDAOUD interrompt la Présidente indique qu'on l'a prévenu que les hommes qu'il héberge sont des terroristes). « Votre mère vous dit de tout nier, et vous lui répondez « Je les ai hébergés pour 150 euros, je suis dans la merde, je ne savais pas que c'était des terroristes ». A votre ami Arthur vous indiquez « J'aurai du m'en douter, des mecs qui viennent de Belgique et payent 150 euros pour dormir par terre c'est louche ». Vous dites ensuite à votre compagne Laura CASA la même chose. »**

*Jawad intervient et nie. Me NOGUERAS dit que toute la conversation n'est pas lue par la Présidente, laquelle précise qu'il s'agit effectivement d'extraits.*

**« Vous ajoutez qu'avec l'argent de cette location vous avez acheté à manger et une barrette (de drogue). Vous dites à votre compagne que vous êtes foutu car il y a vos mégots à l'intérieur de l'appartement. Vous lui dites aussi qu'en y repensant ils avaient des énormes sacs de sport. Rétrospectivement, vous énumérez tous les indices qui auraient dû vous mettre la puce à l'oreille.**

**Vous saviez qu'ABAAOUD était le djihadiste le plus recherché en France et en Europe ? »**

« Non je ne savais rien du tout, à aucun moment quelqu'un m'a dit que c'était des terroristes. »

**« Vous avez dit qu'Hasna et les 2 hommes portaient des sacs (le premier un sac carrefour et le 2<sup>ème</sup> un sac de sport), vous donnez votre explication en GAV un peu pour aller dans le sens des policiers, mais pourquoi le dire à votre compagne ? »**

« C'est la vérité Hasna avait un sac mais en fait avant de me faire interpellé, le mec de BFM m'a dit qu'ils avaient des kalachnikovs, et du coup en réfléchissant je me suis dit que les armes devaient être dans les sacs. »

**« Est-il possible que vous n'ayez pas vu les sacs à dos ? »**

« Je ne les ai pas vu, l'immeuble est très sombre. Je me souviens juste qu'ils se sont posés dans l'appartement. »

**« Une expertise démontre une explosion d'une ceinture d'explosif dans un appartement rue du Corbillon, TATP (1 à 2kg). Quand on lit ce rapport, on voit que du matériel a été nécessaire pour fabriquer l'explosif. Est-il possible que les écrous (700 à 1000) ainsi que le TATP ont été amenés dans le sac d'Hasna ? Car c'est encombrant et lourd (selon la présidente, ça peut correspondre avec la description des sacs faite par Jawad) . »**

Jawad BENDAOUD répond sur la question de l'ADN retrouvé sur le scotch.

**« Combien de temps êtes-vous restés avec Hasna et les terroristes dans l'appartement ? »**

« Entre 6 et 7 minutes. Le livreur de pizza a confirmé. »

**« Quand SOUMAH vous appelle, vous êtes où ? »**

« Dans ma salle de bain chez mes parents, je suis formel, j'étais en train de me laver tout nu rempli de mousse. »

**« Laura CASA a été entendue le 18 novembre, elle vous trouve vers 6h sur le canapé mais ne sait pas à quelle heure vous êtes rentré. Elle ajoute que vous aviez rendez-vous à 23h dans le squat pour donner les clés. »**

« Oui c'est ça et ensuite je suis allé chez mes parents et j'ai mangé une escalope boursin. »

**« Donc on peut dire que le 18 novembre, votre mère était inquiète pour vous ? »**

« Oui c'est normal qu'elle s'inquiète. »

**« Les terroristes étaient munis tous les deux de charges explosives (TATP + écrous), des restes ont été retrouvés dans les gravats de l'appart effondré. Vous avez déclaré qu'il y avait peut-être des fils et ruban adhésif mais que du jaune comme on vous a montré. Maintenez-vous ces dépositions ? »**

« Oui absolument. »

**« Votre ADN a été retrouvé sur l'entame de deux rubans adhésifs en mélange avec le profil génétique de Chakib AKROUH. Lorsque le juge d'instruction vous a demandé une explication vous avez répondu que ces rouleaux étaient peut-être chez vous et que vous aviez pu les manipuler à un moment où un autre. Vous ne vous souvenez pas avoir du**

**ruban adhésif gris. Donc clairement vous déduisez face à cette expertise que si on retrouve votre ADN c'est que vous avez du manipuler le scotch. Vous confirmez ? »**

« C'est sur, j'étais dans mon appartement et j'ai dû manipuler le scotch à un moment ou un autre car l'ADN a été retrouvé sur la face lisse du scotch et pas à l'intérieur. Je suis incapable de fabriquer un explosif et jamais je m'amuserai à confectionner ce genre de chose. »

*Me NOGUERAS intervient :* « On retrouve l'ADN d'AKROUH, l'ADN D'ABAAOUD mélangé, et à aucun moment on retrouve l'AND de Jawad BENDAOUUD seul. »

*La présidente indique que les questions seront posées demain.*

**« Le 18 novembre vous appelez votre petite amie en disant que vous avez réussi à passer le barrage de l'assaut, elle vous dit que vous avez bien fait de dormir à votre domicile et pas au squat. Vous évoquez une ceinture explosive, comment êtes-vous au courant ? »**

« Car tout le monde en parlait autour de moi, tout le monde savait qu'ils avaient utilisé une ceinture explosive. »

## **1. Questions du Tribunal**

**« Vous dites avoir mal interprété les signes, on a la confirmation que vous dites à votre mère que vous réalisez avoir hébergé des terroristes qui viennent de Belgique et que vous allez avoir des ennuis. Est-ce qu'on peut en conclure que ce moment où vous réalisez est le mercredi matin vers 6h après l'appel de votre sœur ? »**

« Madame j'y croyais pas, je sors de prison j'ai fait 10 ans, donc pour moi c'est pas possible que des terroristes soient chez moi. A ce moment-là, je sors tout de suite, je descends et je croise un ancien ami Arthur qui me dit qu'il y a des mecs au marché de St Denis, j'avance j'appelle ma mère qui me confirme que la rue est bloquée, j'ai confirmation que c'est chez moi. A ce moment j'y vais et je présente ma carte d'identité aux officiers de police qui me disent de circuler. Je suis interrogé à ce moment-là par le journaliste de BFM. »

**« Est-ce que quand vous avez vu M. ABAAOUD et M. AKROUH, Hasna les a présenté par des prénoms/noms ? »**

« Non à aucun moment elle m'a dit leur nom ou leur prénom. »

**« À partir de quel moment vous savez que Hasna ne va pas ramener une personne mais 2 personnes chez vous ? »**

« Dès le lundi je suis sûr de moi. »

*Me NOGUERAS observe que : Les conversations de M. BENDAOUD ne sont pas retranscrites avec la bonne intention (pas de présence de point d'exclamation ou de point d'interrogation.) et procède à une demande de pièces.*

**L'audience est suspendue.**

## Jour 3 - Vendredi 26 janvier 2018

### 2. Questions des parties civiles

Me LOZE avait demandé des scellés la veille : un ruban adhésif jaune et des détonateurs.

Ces objets ont été rapatriés du laboratoire de la police scientifique au TGI. La Présidente brise les scellés.

Les parties civiles avaient également demandé un CD avec les retranscriptions des géolocalisations des téléphones portables : le juge d'instruction l'a intégré au dossier.

#### ➤ Questions à M. SOUMAH

**« Sur les conditions dans lesquelles vous avez mis en relation Hasna AIT BOULHACEN et Jawad BENDAOUUD pour la mise à disposition du squat et précisément sur les personnes concernées : le 16 novembre après midi vous rencontrez Hasna, elle vous demande de la drogue et de lui trouver un logement pour elle pour une durée de 3 semaines. Le soir même vous vous rendez au squat de Jawad, et cette demande d'appartement est répétée telle quelle à Jawad. Confirmez-vous ce point ? »**

« Oui Madame. »

**« Hier vous avez entendu J. BENDAOUUD sur cette question, et il a une version différente. Depuis le début de son interpellation, M. BENDAOUUD n'a jamais changé de version sur ce point : selon lui, vous l'appelez le 16 au soir, vous raccrochez et vous passez chez lui avec Hasna. Hasna vous dit de lui trouver un logement non pas pour elle mais pour son frère qui a des problèmes avec sa femme ainsi qu'un 2<sup>ème</sup> individu.**

**Comment expliquez-vous ça, car en vérité ça n'a pas de sens qu'Hasna vous fasse cette demande pour elle seule pour 3 semaines et qu'elle fasse une autre demande de 3-4 jours à Jawad pour 2 personnes ? »**

« Madame, Hasna savait que je faisais juste l'intermédiaire, peut-être qu'elle ne voulait pas que j'en sache plus que le propriétaire de l'appartement. Je voudrais revenir sur ce qu'a dit Jawad hier, car il aurait demandé à ABAAOUD « t'es d'où » alors que je lui avais déjà dit qu'ils venaient des Francs-Moisins. Après je ne dis pas que Jawad c'est un menteur, mais moi à aucun moment j'ai dit qu'elle allait venir avec deux mecs. Moi je ne sais pas pourquoi Jawad a dit ça. »

**« Donc Monsieur vous dites qu'elle vous a dit quelque chose à vous et quelque chose de différent à Jawad ? »**

« Oui madame. Ce qui est répété ce sont les dires d'Hasna, je ne suis pas là pour vous mentir ou vous mener en bateau. Je l'ai connue par hasard. »

**« Est-ce que le 16 au soir avez parlé tous les trois du pourquoi de cette mise à disposition du squat ? »**

« Oui Jawad et Hasna en ont parlé et au bout d'un moment je me suis éclipsé. »

**« Avez-vous évoqué tous les trois cette question ? C'est oui ou non. En réalité je vais répondre pour vous car vous avez dit au juge d'instruction « elle m'a toujours dit que c'était uniquement pour elle et même quand on a discuté tous les trois avec Jawad ». Donc ça vous revient ? »**

« Heu bah oui mais j'ai pas participé aux échanges. »

**« Monsieur il apparaît clairement que vous en avez parlé tous les trois. Il est évident qu'Hasna ne peut pas dire une chose et son contraire dans une conversation à trois. Donc forcément l'un de vous deux ment. Soit elle demande l'appartement pour elle seule et pour une durée de trois semaines, soit elle le demande pour 3-4 jours et pour trois personnes. »**

« Oui c'est vrai qu'il y en a un qui ment mais je vais pas vous dire lequel. »

**« Est-ce que c'est vous qui mentez Monsieur ? »**

« Non c'est pas moi. »

**« Donc c'est M. BENDAOU ? »**

« Bah oui du coup. »

**« Monsieur, vous êtes le seul à parler du squat pour une durée de trois semaines. Dans le dossier, il apparaît qu'on parle à chaque fois de deux individus. Comment expliquez-vous que tout le monde parle de ça et pas vous ? »**

« Madame je ne suis pas un abruti, la logique c'est que je dise comme les autres sinon je passe pour un con. Mais si de toute l'instruction je reste sur cette position c'est que c'est la vérité. Moi je réponds à toutes les questions. »

**« Une dernière question : hier vous avez présenté vos excuses aux victimes. C'est quelque chose qui compte, c'est important pour certaines d'entre elles. Cependant est ce que vous réalisez à quel point c'est compliqué pour les victimes de comprendre votre version et de la trouver crédible ? »**

« Bah je sais que c'est des explications dures à croire Madame, mais aujourd'hui c'est une histoire grave et je pense être le seul ici à ne pas avoir de documentation radicalisée, pas antisémite, pas homophobe, je pense être le plus normal dans le box ici. Oui c'est vrai mes explications sont floues. »

Questions posées par Me MAKTOUF :

**« Monsieur, les personnes que je représente ont l'impression que vous les baladez. Pour vous, en ayant présenté Monsieur BENDAOU, c'était uniquement pour loger Hasna seule ? »**

« Oui mais si elle veut ramener des gens c'est son problème. »

**« Savez-vous monsieur qu'Hasna avait un hébergeur, puisqu'elle logeait chez sa copine. Donc pensez-vous que votre version est crédible sachant que Hasna avait déjà un logement au moment où elle vous fait cette demande de squat ? »**

« Oui mais sa coloc avait son petit frère avec elle. »

**« Vous indiquez circuler sur un scooter, combien de personnes peuvent circuler dessus ? »**

« Bah deux mais parfois on peut être trois, mais c'est dangereux. »

**« Le 17 novembre vous déposez Hasna à l'arrêt de bus à Aubervilliers car vous devez aller voir des clients. Pourquoi ne la déposez-vous pas direct chez Jawad BENDAOU (à seulement 8km de l'arrêt de bus) ? »**

« Bah je l'ai déposée dans ma cité. Je ne vais pas aller à St Denis. J'avais l'argent et d'autres trucs à faire. Moi je reste dans ma cité. 500 euros j'ai fait une bonne journée. J'attends dans ma cité, je repars faire mes trucs et je reviens dans ma cité. »

Questions posées par Me HOLLEAUX :

**« M. SOUMAH, vous avez été en présence d'Hasna, vous l'avez transporté avec votre scooter le 17 et vous êtes resté avec elle 1h. On est d'accord ? »**

« Oui, Monsieur. »

**« Vous avez expliqué qu'elle avait un petit sac. Vous avez dit que le contenu paraissait mou, ça peut être des vêtements ? »**

« Oui. »

**« Quelle taille faisait le sac ? Montrez avec vos mains. »**

« C'est un sac en bandoulière, et il était entre nous sur le scooter. »

En s'adressant à Me MAKTOUF : « Vous me voyez comme un meurtrier mais en quoi je peux être un lien fort de la chaîne alors qu'Hasna a contacté 20 personnes avant moi. Donc ça prouve que je l'ai rencontré par hasard. »

### ➤ **Questions à M. BENDAOU**

Questions posées par Me HOLLEAUX :

**« On m'a parlé d'un imbécile mais hier j'ai vu quelqu'un capable de s'exprimer. J'ai eu une bonne impression hier. Vous êtes un homme intelligent, vous vous exprimez avec votre cœur, vous avez une certaine énergie et vous avez du cran car au lieu d'esquiver, vous décidez de vous expliquer en appelant vos proches. Vous allez également vous expliquer**

***devant les médias. Sur les interceptions téléphoniques, on sent un ton différent de celui que vous aviez hier, expliquez-nous votre ton quand vous parliez à vos proches le 18 sur le fait que vous vous êtes fait berner. »***

« Bah j’y croyais pas. Je ne réalisais pas, et je suis parti tout de suite de mon appart sans fumer, alors que je suis un gros fumeur. Sur le chemin je rigolais car je me disais ça ne peut pas être chez moi. »

***« Donc monsieur, vous expliquez à ce moment-là à vos interlocuteurs calmement les indices qui vous font réaliser ? »***

« En fait Monsieur j’avais consommé 4g de cocaïne et fumé 4/5 joints, donc quand ABAAOUD me dit qu’il vient de Belgique, je capte pas. Mais à aucun moment je comprends que les mecs qui viennent de Belgique sont ceux qui ont commis les attentats à Paris. Au début on me dit c’est deux frères qui viennent des Francs-Moisins, après je me rends compte que c’est un frère et son cousin. Mais à ce moment-là, je ne savais pas que c’était des terroristes. »

***« Pourquoi êtes-vous resté si calme ? »***

« Je voulais m’expliquer tout de suite, directement. »

***« Sur les enfants de votre compagne, vous déclarez qu’il vous arrive de passer tard le soir pour les voir dormir. Est-ce que ce sont vos seuls rapports avec ces enfants ? »***

« Non je leur achète des vêtements, de la nourriture. Ils adorent les Granolas et les chips. »

***« Est-ce que vous partagez des moments avec eux ? »***

« Bah Monsieur j’étais en prison. »

***« Quel est le dernier moment passé avec vos enfants ? »***

Le samedi, mais je sors beaucoup. »

***« Qu’avez-vous fait avec eux ? »***

« Je leur ai acheté Macdo, des glaces. »

***« Et le samedi et dimanche vous avez fait quoi avec eux ? »***

« Mais Monsieur j’ai passé dix ans en prison donc et mon fils a huit ans. J’ai dû passer moins d’un an avec lui. Et puis vendredi soir j’avais appris qu’une fille était enceinte de moi, donc j’avais pas la tête à voir mes enfants. Monsieur vous êtes un voleur de mobylette, je ne sais pas ce que vous attendez de moi. Vous essayez de faire quoi avec ces questions ? Je vais venir vous voir dans votre cabinet à ma sortie, vous avez compris ? On va se parler d’homme à homme. C’est pas pour être violent. Vous êtes un malade. (Propos notés par la Présidente).

**Face au ton qui monte entre les avocats des parties civiles et ceux de la Défense et à cause de l’énervement croissant de Jawad, la Présidente tente de rétablir le calme sans succès.**

**Elle suspend l'audience pendant 15 minutes. L'audience reprendra à 15h22 et la parole est redonnée à Me HOLLEAUX, à l'origine de la question sur les activités avec ses enfants.**

*Jawad BENDAOU* prend la parole pour s'excuser de son comportement : « Madame je suis désolée ça fait quatorze mois que je ne suis pas sorti de ma cellule. Ça fait quelques jours que je lis dans les médias que je suis lamentable, que je suis un lâche d'avoir menti. »

Il s'adresse à nouveau à Me HOLLEAUX pour lui dire qu'il regrette mais qu'il n'avait pas à l'agresser.

**« Vos conversations téléphoniques avec Hasna sont très brèves (moins d'1 minute) mais l'une d'elles dure 3min30. Comment expliquez-vous cela ? »**

« Bah en sortant de prison j'avais perdu l'habitude de raccrocher car vous savez en prison on raccroche pas. Donc j'ai dû oublier de raccrocher à ce moment-là. Madame la Présidente, je voulais aussi m'excuser de vous avoir manqué de respect hier. »

*L'avocat reprend la question en rappelant que le problème est que le coup de fil qui dure plus de 3 minutes est un appel sortant de Jawad BENDAOU (donc ce n'est pas Hasna qui l'appelle) : « Lorsque vous l'appelez, elle est au buisson d'Aubervilliers. »*

*Jawad interrompt de nouveau Me HOLLEAUX et invoque son droit au silence*

*Me HOLLEAUX reprend : « vous appelez Hasna au moment où elle est au buisson. Ma question est est-ce que Hasna ne vous a pas précisément passé le frère à ce moment-là, ce qui expliquerait que la conversation dure plus de 3min ? »*

*Jawad s'énerve et ne répond pas.*

*Me NOGUERAS intervient pour défendre son client (l'avocat de ne parle pas dans le micro, nous ne pouvons donc retranscrire ses propos).*

*Jawad ne répond pas à la question.*

**« Sur les constatations matérielles, on a compris, M. BENDAOU, que le 18 novembre tôt le matin vous prenez le soin de détailler tous les signaux qui auraient dû vous servir d'indices pour savoir que ces personnes sont des terroristes à savoir :**

- ***Ils ont passé « 3 jours de fils de pute »***
- ***Le fait qu'ils viennent de Belgique***
- ***Ils font la prière***
- ***Ils payent 150 euros alors que pour ce prix ils auraient pu aller à l'hôtel***
- ***Vous dites « je suis un imbécile, j'aurai dû m'en douter »***

**Ma question est pourquoi rajoutez-vous à cette liste quelque chose de faux ? »**

*Jawad s'énerve, il ne comprend pas la question. Il clame qu'il ne se doutait de rien. Il se bouche les oreilles pour ne plus entendre Me HOLLEAUX.*

*Me HOLLEAUX continue son raisonnement : « pourquoi avez-vous dit qu'ils avaient un gros sac ? »*

*M. BENDAOU* intervient pour dire qu'il a oublié de dire quelque chose hier : « Lors de ma première GAV, j'ai appelé Hasna alors qu'elle était décédée, mais je ne savais. Je pensais qu'elle était dans la salle à côté de moi en GAV. J'ai appris trois jours après mon interpellation qu'elle était morte. »

*La Présidente* : « **Monsieur voulez-vous répondre à la question sur les sacs ?** »

« Non. »

*Me HOLLEAUX* reprend la parole : « **Est-ce que vous n'avez pas inventé l'existence du sac ? Je pose ma question autrement. Puisque vous vouliez que l'appartement soit propre avant l'arrivée des locataires et que les deux personnes amenées avec Hasna n'ont qu'un petit sac de vêtement, est ce que vous n'avez pas inventé l'existence d'un gros sac pour dissimuler l'existence d'un gilet explosif ? Ils n'avaient que deux petits sacs donc soit ils avaient le gilet sur eux, soit le gilet était déjà dans l'appartement. Donc avez-vous inventé l'existence d'un gros sac pour faire croire qu'ils avaient amené le gilet ?** »

*Jawad s'énerve (en dehors du micro)* : « J'ai aucun problème de conscience, je suis un homme d'honneur. »

« **Alors pourquoi avez-vous menti sur les sacs ?** »

Tout en ne répondant pas à la question, *Jawad* dit : « Monsieur je comprends pas pourquoi vous me traitez de menteur, comment avez-vous le culot de porter cette robe ? Vous n'avez pas d'honneur. »

« **Est-ce que vous confirmez votre réponse au juge d'instruction à propos de votre ADN retrouvé sur le ruban adhésif ?** »

*Jawad* ne répond pas à la question.

« **Monsieur, on retrouve votre ADN sur un bout de ruban adhésif gris en mélange avec l'ADN de M. ABAAOUD. Je fais une petite explication avant ma question : on n'a pas fait les prélèvements d'ADN par morceau de cette pièce. Souvent dans les enquêtes, on segmente par petite portion (on essaye de savoir sur quel morceau exactement se trouve l'ADN). Ce ruban entourait les fils électriques qui tenaient un bouton poussoir. Quand les policiers ont déroulé ce ruban, il n'y a pas eu de prélèvement par fragment (car les policiers étaient dans l'urgence). Si on déroulait complètement ce ruban qui est aujourd'hui plié, on verrait qu'il fait plus d'un tour d'une bobine de scotch.** »

*M. BENDAOU*, vous qui êtes un homme intelligent, pourquoi donnez-vous une explication différente au juge d'instruction en disant « c'était un morceau qui se trouvait probablement dans l'appartement » (le ton monte entre les avocats avec *Me NOGUERAS*).

*Me HOLLEAUX* demande pourquoi les deux versions faites sur les deux scotchs sont différentes : pour le scotch jaune *M. BENDAOU* a dit qu'il avait dû le manipuler alors que pour le bout de scotch gris, il a dit qu'il se trouvait probablement déjà là. »

« Le scotch était chez moi donc normal y'a mon ADN. En plus vu les dégâts dans l'appart, il est possible que j'ai pris le scotch pour scotcher quelque chose. Le scotch jaune que vous me montrez me dit quelque chose. »

*La Présidente intervient : « on récapitule, s'agissant du scotch jaune, soit vous l'avez ramené, soit il était déjà là. C'est ça ? »*

« Oui et pour l'autre scotch, le gris, il doit appartenir à un ami algérien ou à mon père. Interrogez mon père et s'il dit que c'est pas son scotch là vous pourrez dire que je mens. »

*La Présidente souligne que Jawad déclare la même chose que sur ses précédents interrogatoires.*

#### Questions posées par Me RONZEL :

**« Vous êtes resté à peu près 5-10min quand vous avez rencontré Hasna et ABAAOUD. Vous n'avez pas beaucoup expliqué cette présentation, pouvez-vous nous préciser les faits ? »**

« Moi j'avais la veste rouge, lui avait une casquette Paris St Germain. »

**« Comment Hasna vous les a présentés ? »**

« Hasna n'a rien dit, quand elle était dans l'appartement, Akrouh était assis et ABAAOUD s'est assis relax sur les matelas. Il était détendu donc je pouvais pas me douter qu'il venait de commettre des attentats. Le seul moment où Hasna a parlé c'est quand ABAAOUD voulait prendre une douche. Hasna a dit qu'il y avait du gel douche dans le sac. Je lui ai dit y'a pas d'eau donc à ce moment-là je montre à ABAAOUD mon autre appartement pour qu'il prenne sa douche. »

**« Monsieur je voudrais comprendre ; Je reprends une déclaration dans laquelle vous dites « Hasna les mettait en valeur, elle les présentait comme des stars ». Donc c'est contradictoire car vous dites qu'elle n'a rien dit. »**

« Madame j'ai pas compris la question. »

**« Vous indiquez ensuite que vous êtes parti de l'appartement pour aller à la pizzeria, vous restez 20-30min... »**

*Jawad l'interrompt : « Je ne réponds pas Madame, question inutile, stop j'arrête. »*

**« Avez-vous rencontré le gérant ? »**

« Oui et on a parlé des terroristes du 13 novembre, j'ai dit que c'était des fils de pute. »

*Jawad s'énerve, il garde le silence.*

**« Vous dites à la pizzeria « j'héberge des mecs de Belgique, ils étaient louches » »**

*Jawad garde le silence*

➤ **Questions à M. SOUMAH**

**« Vous déclarez « je savais que c'était le caïd de sa rue » en parlant de Jawad. Ça veut dire quoi dans votre langage le mot « caïd » ? »**

« Bah c'est une rue, y'a beaucoup de jeunes, lui il est âgé, y'a que lui qui bouge dans la rue. »

**« Il y a du deal ? »**

« Oui ça deal. »

**« Vous racontez lors de votre garde à vue que Jawad insulte votre mère quand vous lui réclamez l'argent, que vous le tapez à coup de cross et même que vous lui pissez dessus, c'est vrai ? »**

« Heu j'ai un peu exagéré en GAV. »

**« Est-ce qu'on cherche à savoir à qui on a à faire lorsqu'on a un contact pour un deal ? »**

« Bah non on cherche le minimum. On en dit le moins possible, on utilise des langages codés. »

**« Quand on fait du business, il ne faut pas être trop curieux c'est ça ? »**

« Ouais c'est ça. »

**« C'est ce qui est arrivé avec Hasna ? »**

« Bah ouais je ne sais pas. »

**« Vous ne posez pas de question sur qui elle veut loger ? »**

« Bah en même temps elle me parle de dix mille trucs. »

**« Quand la Présidente vous a interrogé, comment saviez-vous que l'arrêt de bus n'est pas loin du buisson où se trouvait Hasna ? »**

« Bah je connais les coins de mon quartier Monsieur, et le buisson il va jusqu'à la A86. »

**« Qu'est-ce qu'il a de spécial ce buisson ? »**

« Bah rien. Il fait partie de mon quartier. C'est connu, je connais tous les coins de rue. »

**« Vous dites que Jawad faisait le proxénète vous confirmez « ? »**

« Ba ouais, il avait plusieurs activités. »

**« Trafic de drogue, proxénète, marchand de sommeil ? »**

« Bah la dernière c'était marchand de sommeil mais bon il avait cassé la porte. Chacun fait son business comme il veut. Partout il y a de la drogue Monsieur. »

**« Vous savez que le crack est la drogue à laquelle on s'accoutume le plus vite ? »**

« Euh non je sais que ça rapporte de l'argent. »

**« Et donc vous saviez qu'Hasna prenait du crack ? »**

« Bah quand je la rencontre, elle me dit qu'elle se drogue, elle a une bouteille d'eau remplie d'alcool. »

**« Vous restez longtemps avec elle, elle a dû vous parler puisqu'elle est sous alcool et sous drogue, vous avez écouté ? »**

« Bah au début je suis attentif. On parle de la vente de la cocaïne, après elle me dit putain tu ressembles trop à mon ex-mari et d'un coup ça s'enchaîne, elle boit et elle me dit que sa famille lui manque. Elle me dit qu'une copine a elle veut aussi de la cocaïne donc là je me reconcentre sur la conversation. Là elle pleure donc je comprends pas. Elle passe du chaud au froid. Là elle me dit que sa mère l'a mise à la porte, qu'il lui faut un squat, et qu'en attendant elle est chez sa copine. Après je réfléchis donc je pense à un pote, elle pleure, et je lui dis que je vais appeler mon pote pour voir ce qu'il peut faire pour elle. »

**« Monsieur si vous aviez su que c'était des terroristes vous en auriez parlé à la police ? »**

« Bah déjà je lui aurai mis un gros coup dans la gueule, je lui aurai niqué sa mère et je l'aurai viré de ma cité. Pour le reste je ne sais pas. »

**« Vous ne pensez pas avoir des renseignements à donner à la police ? »**

« J'ai pensé à appeler mon avocat, ensuite j'ai eu peur, j'en ai parlé à un ami, j'étais seul au monde, je m'en voulais, j'ai fait une bêtise. »

**« Pourtant durant votre 1<sup>ère</sup> audition de GAV vous déclarez ne pas avoir connaissance de cette histoire d'appartement ? »**

« Bah ouais mais les policiers ont déboulé d'un coup, ensuite perquisition dans toute la maison, je me suis dit « ah ouais là ok », j'ai eu un petit choc. Ensuite ma copine a été mise GAV, ils ont perquisitionné son domicile. Donc là je me suis senti mal. »

**« Vous aviez l'habitude en prison de regarder beaucoup les infos, c'est exact ? »**

« Oui BFM, Itélé. »

**« Vous avez suivi les attentats le 13 novembre ? »**

« Bah oui, le jour même je rentre chez moi à 23h, mon père regardait ça à la télé. Et j'ai entendu un gros bruit le soir, donc quand je rentre chez moi je suis choqué, je regarde les infos. »

**« Vous en parlez avec vos amis ? »**

« Oui vendredi sur les réseaux sociaux, samedi aussi. Quand je suis dans le métro je regarde j'ai peur. »

**« Vous avez peur de quoi ? »**

« Qu'un fou qui décide de faire comme eux, car j'ai appris qu'il y en avait une dizaine, que Salah ABDESLAM avait passé la frontière. »

**« Est-ce qu'un seul de vos copains n'était pas au courant qu'il y avait des terroristes ? »**

« Bah Monsieur vous savez, si vous ne savez pas, vous allez à la cité et on vous informe forcément. »

**« Dans ce cas, comment expliquez-vous que tout le monde était au courant dans la cité sauf Jawad qui était chez son père ? »**

« Bah moi j'étais plus au courant car mon quartier est plus près du Stade de France donc on était plus concerné. »

*M. BENDAOUD intervient :* « Je reviens sur le terme de proxénète. J'ai seulement loué des apparts à des prostituées. Et j'étais en train de danser sur Claude François, on entend un BOUM et on me dit y'a eu des attentats. Je regarde et le match était en cours donc je me suis dit non c'est pas possible qu'il y ait eu un attentat. »

*M. SOUMAH prend la parole :* « Nous on est posé sur la place rouge. Une dizaine de garçons, et une meuf appelle un pote à moi. On était étonné car aucune meuf ne traverse cette place normalement, il y a une pudeur. Mon pote y va, ils parlent un peu et après mon pote m'appelle car elle voulait de la cocaïne et moi j'en avais. »

**« Monsieur elle voulait de la drogue mais surtout un logement, et vous ne posez pas de question ? Vous ne vous imaginez rien ? »**

« Bah Monsieur vous voulez que j'imagine quoi ? »

**« Vous savez qu'il y a eu un attentat. Vous voyez une fille inconnue qui vous demande de la drogue et un appartement et vous ne posez pas de questions ? »**

« Bah elle m'a pas demandé une kalachnikov, elle était en jean moulant, elle fumait, elle ne portait pas le voile donc j'ai rien imaginé, je ne suis pas devin. »

**« Vous suiviez les infos pendant cette période et vous ne vous dites pas que c'est un peu louche ? »**

« Bah non car on ne parlait pas d'elle à la télé, son nom est apparu nul part. Moi j'ai gratté mes 500 euros, j'ai fait ma journée, j'ai acheté ma doudoune et j'allais avoir un autre petit plus avec l'appartement. Et puis on parle de St Denis, donc les squatteurs y'en a pas qu'un, c'est courant. C'est pas nouveau. »

### ➤ **Questions à M. BENDAOUD**

#### Questions posées par Me SEBAN :

**« Vous avez indiqué avoir logé des polonais dans votre appartement, c'est exact ? »**

« Oui c'est vrai, c'était des mafieux russes. Je les ai logés pendant trois mois. Moi je loue c'est tout, après ils font ce qu'ils veulent. »

**« Donc vous dites que du moment qu'ils payent, s'ils tuent des gens vous vous en fichez ? »**

« Non j'ai pas dit ça. »

**« Mais vous ne posez pas de questions sur les gens que vous hébergez ? »**

« Bah non, bien sûr que non. Imaginons, vous perdez votre femme, vous êtes en galère et vous venez chez moi pour avoir un appartement, bah moi je vous aide mais je ne demande pas si vous allez buter quelqu'un après. Donc oui je n'étais pas curieux, je demande seulement d'où tu viens. Et là où j'ai trouvé ça bizarre pour le squat, c'est que moi je suis sociable et je parle avec tout le monde, je suis généreux. Le frère m'a dit je viens de Belgique, je me suis embrouillé avec ma femme. C'est tout ce qu'il m'a dit et s'il m'avait dit autre chose je vous l'aurais dit. Quoi que je dise maintenant on me prend pour un menteur. Je suis fini. Je fais quoi dehors ? Qui va s'associer avec moi ? En plus j'avais pour projet de monter un nouveau point de vente de cocaïne. »

**« Monsieur, vous n'avez pas entendu parler des attentats pendant 4 jours... »**

Jawad l'interrompt : « Moi j'ai récupéré les 50 euros d'ABAAOUD et je lui ai dit tu donnes les 100 euros restant à mon pote. Et moi je devais 250 euros à SOUMAH. En plus je me suis fait voler mon fric dans ma poche. »

**« Votre amie Laura CASA, interrogée par les policiers, explique que vous avez longuement parlé des attentats avec elle le vendredi. Mais vous dites que vous êtes la seule personne en France à ne pas regarder les infos pendant quatre jours alors que vous étiez au courant des attentats ? »**

« Je suis formel, j'ai pas du tout suivi les infos. »

**« Donc comme pour les polonais, vous ne vous posez pas de questions sur les terroristes. »**

#### Autres questions des parties civiles :

**« Est-ce que vous vous définissez comme une personne violente ? »**

« Bah je suis calme mais dès qu'on me touche j'explose. J'ai jamais violenté ma compagne. »

**« À quel moment vous déclenchez cette violence (vous sortez de vos gons) ? »**

Jawad garde le silence.

**« Vous êtes l'une des dernières personnes à avoir vu les terroristes vivants. Vous déclarez en fin d'interrogatoire avec le juge d'instruction que « c'est exactement ce que j'ai dit à ma copine, je les ai trouvés louches, ils étaient jeunes, et comment voulez-vous que j' imagine qu'ils venaient de tuer des gens (...) Je ne me suis pas dit qu'ils étaient recherchés par la police, ils étaient louches donc ils auraient très bien pu tirer sur des personnes ou avoir des embrouilles de cité ». Expliquez-nous pourquoi vous avez dit ça. »**

« Monsieur j'ai dit ça car j'avais les évènements en tête, donc j'ai retranscrit ce que j'ai ressenti. »

*Me NOGUERAS prend la parole et s'adresse à la Présidente : « Madame la Présidente, les 2 jours se sont bien passés, mais la vitre devient compliquée car je ne peux pas m'adresser correctement à mon client. Pouvez-vous la baisser s'il vous plait ? Il y a un déséquilibre entre les avocats de la partie civile, environ 80 contre 4 avocats en défense. Donc Madame la Présidente, si vous baissez la vitre ça soulagera les débats et tout le monde.*

*La Présidente : « M. BENDAOU, si je réponds à cette demande, vous serez expulsé au moindre écart. Êtes-vous d'accord ? »*

« Oui madame. »

*La Présidente : « Très bien on baisse la vitre de 20 cm. »*

#### Autres questions des parties civiles :

**« Monsieur, en tant que représentant de parties civiles, le but est de savoir dans quelles conditions vous avez fourni à un logement à des terroristes qui ont commis des crimes atroces. On ne veut pas vous provoquer mais obtenir la vérité. Nous vous demandons de nous donner des réponses les plus courtes possibles et de ne pas vous sentir agressé. Je comprends que vous soyez comme un lion en cage mais sachez que personne ne vous confond avec les terroristes.**

**Pouvez-vous commenter le dialogue que vous avez eu avec votre mère et Laura le 18 au matin (Lorsque vous leur dites clairement « ils sont hébergés chez moi dans mon appartement ») ? Est-ce que l'on doit comprendre que vous avez réalisé la situation dans la nuit du 17 au 18 ? Vous aviez une conviction ? Qui était au courant que le 17 au soir vous aviez des gens hébergés chez vous ?**

« Bah ma compagne m'a réveillé, je regarde mon téléphone et là je vois 50 appels en absence et des messages qui disent que des terroristes sont chez moi. Direct je mets mes lunettes, mes pompes et je vais immédiatement chez moi. Et pendant le trajet c'est là où tout se démêle, je me souviens de tous les indices qui auraient dû m'alerter. »

**« Vous dites que personne ne vous a prévenu que ce sont des gars qui viennent de Belgique. À quel moment savez-vous que les terroristes du stade de France, des terrasses et du Bataclan viennent de Belgique ?**

« En GAV ou lors des interviews, je me souviens plus bien. Ça fait deux ans. »

**« Pourtant vous parlez de la Belgique à 40 reprises avec votre mère le 18 au matin. »**

« Bah je ne sais plus, je vous ai dit ça fait longtemps. C'est un petit truc. »

**« Hier vous nous expliquez que le soir du 17 vous roulez un pétard et que vous regardez le stade de France. Vous ne connaissez pas le Bataclan OK, les terrasses ok, mais le stade de France ? Quand ça pète au SDF vous ne vous sentez pas du tout concerné ?**

« Moi ce que je sais c'est que je suis pas au courant. Vous pensez que de gens qui ont fait des attentats ils vont dormir à 500 m du lieu ? »

➤ **Questions à M. SOUMAH**

**« Hasna vous appelle au téléphone et vous dit « je suis embêtée j'ai plus de crédit pour biper le mec », et elle vous demande si vous avez du crédit pour le biper pour elle, vous confirmez ? Est-ce que c'est compliqué de biper si on peut vous appelez vous ? »**

« Je trouve ça bizarre. Je lui ai dit « si tu peux m'appeler tu peux appeler l'autre ». »

**« Mais vous lui demandez si elle est partie à la poste, pourquoi ? »**

« Pour lui dire de récupérer l'argent. »

**« Pourquoi est-ce qu'elle vous dit qu'ils l'appellent tous quand ils la voient à la télé ? »**

« Le matin elle a la gueule de bois. La veille : j'ai convenu avec elle que je devais venir à Drancy pour voir sa copine. Je lui demande si sa copine est ok pour savoir si je peux claquer mon argent dans la veste au printemps. »

**« Qu'est-ce que les gens ont vu à la télé qui fait que toute la cité l'a appelée ? »**

« Les attentats, mais pourquoi je vais me dire qu'une toxicomane qui prend de la cocaïne passe à la télé. Je comprends rien de ce qu'elle me raconte. »

**« Ensuite vous lui demandez où elle en est de ses négociations avec Jawad BENDAOU, pourquoi est-ce que vous répondez « ah c'est mieux le soir » ? »**

« Je l'ai déjà dit. Elle se trimballe avec de la drogue, elle boit beaucoup d'alcool c'est plus prudent le soir. »

**« Qu'est ce qui est imprudent dans le fait de prendre le taxi pour aller dans l'appartement ? »**

« Elle va dans un endroit illégal avec des choses illégales sur elle, c'est mieux de faire ça la nuit. »

**« Vous lui demandez ce qui va se passer ? Elle dit « je suis obligée de dormir avec eux ». Pourquoi elle dit « je lui fais pas confiance » au point de vouloir rester avec lui ? »**

« C'est là que je commence à comprendre qu'elle va aller avec des gens dans l'appartement. Moi je calcule pas. Je suis directement dégouté. »

➤ **Questions à M. BENDAOU**

**« J'ai compris que vous étiez quelqu'un d'intelligent qui essaye d'être précis avec le tribunal. Vous avez expliqué qu'il y avait des signes qui auraient pu vous permettre de cerner qu'il s'agissait de terroristes mais qu'au moment où vous avez accueilli ces personnes, vous n'étiez pas du tout convaincu qu'ils étaient terroristes.**

**Vous demandez au tribunal qu'il vous fasse confiance afin qu'il puisse vous croire dans le fait que malgré ces signes vous n'avez pas reconnu ces terroristes. Et pour emporter d'une certaine manière la conviction du tribunal, vous avez affirmé que pour vous, des terroristes n'avaient pas la représentation des personnes qui sont venues vous voir, c'est bien ça ?**

« Non je parlais des intermédiaires. »

**« Lorsqu'on vous pose la question en GAV « combien de nuits étaient prévues pour que vous hébergiez HASNA ? », vous répondez quatre jours, car à la base ils voulaient venir dès lundi jusqu'à jeudi c'est bien ça ?**

« Je vous jure sur la tête de mes enfants je n'ai rien à faire dans cette histoire. »

**« Est-ce que vous reconnaissez devant le tribunal que lorsque vous affirmez que les personnes qui, compte tenu du fait que vous n'avez pas pu dissocier les signes vous permettant de reconnaître les terroristes, avaient un profil indo pakistanais, est ce que vous vous êtes trompé ? »**

« Oui bien sûr. »

**« Monsieur, vos propos ne sont pas crédibles... »**

Jawad l'interrompt : « Retourne à ta place vas-y. »

### **3. Questions du Procureur**

➤ **Questions à M. SOUMAH**

**« Sur la soirée du vendredi 13, vous déclarez lors de votre 5<sup>ème</sup> audition que le vendredi soir, « je voulais aller en boîte mais avec ça tout était fermé ». Donc vous aviez connaissance des attentats mais vous vouliez quand même aller en boîte ? »**

« Bah dans la journée je me suis dit si j'ai assez de sous je vais sortir en boîte, car c'est le week-end. »

**« Avez-vous tenté de rentrer dans une boîte ? »**

« Bah non, tout était fermé. »

**« Mais comment saviez-vous que c'était fermé ? »**

« Bah parce que c'est dangereux et toute la France était en deuil. »

**« Pourquoi vous employez le terme « ça » pour parler des attentats, c'est péjoratif vous ne trouvez pas ? »**

« Bah j'ai dit ça sur le coup ».

**« Sur la journée du lundi, après avoir vu Hasna sur le plan de deal, est ce que vous avez eu une conversation sur la prise en charge du lendemain ? »**

« Bah non pas du tout. »

**« Est-ce que vous lui donnez un numéro de taxi le lundi ? »**

« Oui. »

**« Dans quel but, pour aller de ou à où ? »**

« Pour le trajet du buisson au squat. »

**« Vous avez dit « elle avait 2 ou 3 boulettes dans la poche, je ne voulais pas qu'elle se fasse contrôler ». Vous êtes un délinquant, vous savez qu'il y a eu un attentat le vendredi donc vous deviez vous douter que les policiers avaient autre chose à faire que de surveiller les dealers. Donc pourquoi toute cette organisation pour aller au squat, alors qu'il y avait peu de chances qu'elle se fasse contrôler ? Vous ne trouvez-vous pas que c'est un peu trop ?**

« Bah y'avait beaucoup de contrôles lors des attentats. On était en alerte donc les policiers pouvaient contrôler facilement. Et quand ils voient des VTC avec des vitres teintées, ils se doutent. »

#### ➤ **Questions à M. BENDAOU**

**« Le vendredi soir vous savez qu'il y a eu les attentats, et à la télé ont lit « Jawad aurait appris les attentats de sa cellule » ; de quelle cellule s'agit-il ?**

« En garde à vue Monsieur. »

**« Pourquoi vous ne faites pas de démarches samedi et dimanche pour savoir ce qui s'est passé ? »**

« Ma télé est cassée, j'avais plus de télé. »

**« Monsieur, vous savez qu'il y a des attentats qui se sont passés près de chez vous et vous ne faites aucune démarche pour savoir ce qu'il s'est passé et si jamais des amis ou des proches y étaient ? »**

*Il s'énerve : « Monsieur j'avais aucune information, je n'ai rien vu ! ».*

**« Vous employez dans une écoute téléphonique le mercredi matin « je les ai trouvés suspects, chelous ». Vous évoquez aussi avoir déjà hébergé des mafieux. Qu'est-ce que vos locataires avaient de plus suspect ou de plus louche que ces mafieux ? »**

« Bah déjà le manque de communication. Il m'a pris le balai des mains, le prix de la location, les tenues vestimentaires. »

*M. SOUMAH Intervient : Monsieur le Procureur, les contacts d'Hasna ne préviennent pas non plus la police, ils ne réagissent pas. »*

*Le Procureur ne prête pas attention à M. SOUMAH.*

*La Présidente : « Avez-vous reçu une alerte attentat sur votre téléphone ? »*

« Non. »

## 4. Questions de la Défense

### ➤ Questions à M. BENDAOU

#### Questions posées par Me NOGUERAS :

**« Quand vous parlez du mafieux que vous avez hébergé, est ce qu'il y avait, s'agissant de vos locataires, des signes distinctifs d'appartenance sur les terroristes ? »**

« Il portait une casquette et le fait qu'ils faisaient la prière. »

**« Donc pas de caractéristiques physiques ? »**

« Non. »

**« Sur les conversations interceptées, l'une est intéressante qui est avec Arthur dans la rue : Laura vous appelle, elle ne sait pas qu'elle est écoutée, vous avez décroché sans le savoir, et on va entendre la conversation que vous avez avec Arthur. Est-ce que vous avez décroché volontairement ou sans faire exprès ? »**

« Bah non, c'est un accident. »

**« Hier, en fin d'audience, vous avez raconté une anecdote qui ne figure pas en procédure : pour essayer de convaincre que c'est le jour de l'assaut que vous comprenez qu'il s'agit de terroristes, vous allez jusqu'à dire que quand vous arrivez devant l'immeuble, vous rencontrez une journaliste et vous lui demandez si elle a une photo des terroristes. Qu'est ce qui se passe à ce moment là ? »**

« Bah je réalise pas. Je lui demande si elle est journaliste, je lui demande des photos des terroristes pour être sûr que c'était eux que j'avais hébergés. »

**« Donc à ce moment-là vous n'êtes pas dans le champ de la caméra ? »**

« Oui c'est ça. »

**« La défense voudrait mettre dans la procédure une dépêche de l'AFP qui relate cette rencontre faite avec M. Jawad BENDAOUD. Cette dépêche a été retrouvée hier soir et nous voudrions que le tribunal en prenne connaissance. »**

➤ **Questions à M. SOUMAH**

Questions posées par Me POMPEI :

**« Près de l'A86 il y a des camps de roumains ? »**

« Oui. »

**« Selon une déclaration faite par des policiers, M. ABAAOUD était décrit comme ressemblant à un roumain, donc cela montre qu'il ne ressemblait pas tant que ça à un musulman. »**

**L'audience est suspendue à 18h48.**

## JOUR 4 – Lundi 29 janvier 2018

*L'audience reprend à 13h58, les questions de la Défense se poursuivent.*

### *(Suite 4. Questions de la Défense)*

*Me NOGUERAS intervient : « Madame la Présidente, avant de poser mes questions, je souhaite rappeler que la défense de M. BENDAOUD n'est pas dans la polémique. Nous n'avons parlé à aucun média, à aucune presse et nous espérons que l'essentiel des débats se fasse à l'intérieur du tribunal et pas à l'extérieur. Nous voulons faire part de notre inquiétude face à la situation, je parle du fait que la Garde des sceaux prenne la parole dans les médias pour dire que « l'attitude inqualifiable de M. BENDAOUD pendant son procès n'a aucune conséquence sur la sanction qui lui est appliquée ». Je pense que ces propos portent atteinte à l'impartialité des débats et plus particulièrement à votre impartialité Madame la Présidente. C'est aussi les droits de la défense qui sont mis en cause. »*

#### *➤ Questions à M. BENDAOUD*

##### Questions posées par Me NOGUERAS :

*« Si j'ai bien compris, votre position devant le tribunal, qui est la même depuis votre interpellation, est de dire « Je n'étais pas au courant de l'identité des personnes que j'hébergeais, je ne les ai pas reconnus comme étant des terroristes ou avoir un lien avec les attentats qui venaient de se produire ». C'est bien ça ? »*

*« Exactement ».*

*« Un certain nombre d'écoutes viennent accréditer votre position : il s'agit de conversations avec Hasna, avec votre maman après avoir quitté le logement de votre compagne, une conversation avec Arthur et enfin des conversations avec votre compagne. Première question : on vous a exposé vendredi le fait que vous faisiez preuve d'un certain calme le 18 au matin. Est-ce que vous confirmez ou infirmez cette position ? »*

*« Oui je suis très calme, je ne savais pas qu'il y avait un assaut avec le RAID et tout. J'allumais pas la télé, je ne savais pas que les mecs étaient des terroristes en plus ».*

*« Pour quelles raisons allez-vous vous présenter devant l'immeuble ? »*

*« Je ne savais pas que y'avait des caméras ».*

**« Non ce n'est pas la question, comment expliquez-vous avec le recul votre comportement qui consiste à vous habillez, prendre vos affaires et vous rendre devant l'immeuble ? »**

« Je peux pas l'expliquer, je m'habille juste et j'y vais. Et je voulais pas me rendre à la police mais juste voir ce qui se passe. Et quand j'arrive je tombe sur un barrage. Donc là je présente ma carte d'identité ».

**« À aucun moment vous vous dites je vais me faire arrêter ? »**

« Non à aucun moment, je n'ai même pas dit au revoir à ma compagne ».

**« Dans vos conversations, tantôt vous affirmez que c'est chez vous, et après vous allez dire à votre compagne « t'es sûre c'est chez moi ? ». Est-ce que vous pouvez expliquer comment vous êtes passés d'une phrase à l'autre ? »**

« Je ne peux pas expliquer. J'étais en état de choc. On voit sur l'interview de BFM que j'étais à l'ouest ».

**« Concentrez-vous maintenant pour cette question, il faut répondre sérieusement. Vous avez indiqué pendant les débats que le moment où vous vous rendez compte que les auteurs des attentats du 13 novembre viennent de Belgique, ce moment se fait pendant votre GAV dans votre cellule.**

**M. BENDAOU, soyez clair, la première conversation a lieu avec votre maman qui va vous dire de rentrer chez votre compagne et de ne pas aller au squat. Dans cette conversation, elle vous demande « Pourquoi chez toi ? » et vous répondez « ben c'est mon local, ce que t'as pas compris c'est qu'ils viennent de Belgique et je les ai logés ». Donc c'est vous qui indiquez à votre maman qu'ils venaient de Belgique. Les parties civiles confrontent ensuite cette phrase à celle que vous avez dit quand vous déclarez vous rendre compte qu'ils venaient de Belgique dans votre cellule. »**

« À aucun moment je ne savais que les terroristes venaient de Belgique. Alors oui ABAAOUD m'a dit qu'il s'est pris la tête avec sa femme et ils viennent de Belgique. Donc oui les individus que je loge viennent de Belgique mais je ne savais pas que les terroristes aussi ».

**« Donc cette précision « ils viennent de Belgique » n'est pas en lien avec les attentats ? »**

« Non voilà ».

**« Pourquoi n'avez-vous pas suivi les conseils de votre mère ? »**

« Mais pourquoi j'aurais fait ça, je n'avais rien à cacher. »

**« À 6h52 vous avez une nouvelle conversation avec Arthur : en réalité vous décrochez sans le savoir... »**

*Jawad l'interrompt pour parler de la conversation de 3min30.*

**« Puisque vous en parlez, avez-vous une explication sur la conversation de 3min30 ? »**

« Ça m'est arrivé où je tombe sur la messagerie de ma compagne et j'attends que le message vocal se finisse et en fait le message vocal durait 3min30 ».

**« Vous décrochez à l'appel de votre femme sans le savoir et pendant ce temps vous parlez à Arthur « Ah j'aurai dû m'en douter ma gueule, des mecs qui viennent de Belgique et payent 150 euros c'était chelou, j'aurai dû m'en douter ». Il vous répond « T'es sérieux ? », vous répondez que oui et qu'ils voulaient juste boire et dormir. Deux choses :**

- **Là vous confirmez que vous racontez spontanément ce qui se passe à votre ami ? »**

« Oui c'est ça »

- **« Vous dites « Avec l'argent qu'ils m'ont donné j'ai acheté du pilon pour ma meuf », c'est quoi le pilon ? »**

« Bah du shit »

**« Il y a des incohérences : comment pouvez-vous être amené à raconter des choses qui sont fausses et qui vous accablent ? Car vous dites à votre compagne « Ils avaient des sacs » alors qu'il y a des vidéos surveillances qui montrent Hasna, Akrouh et ABAAOUD où l'on voit qu'ils n'avaient pas de sac lorsqu'ils rentrent dans l'immeuble. Pourquoi avoir dit ça ? »**

« J'étais en état de choc, imaginez-vous, j'étais en train de manger et là tous tes potes te disent y'a des terroristes chez toi ».

**« Oui mais dans plusieurs conversations téléphoniques avec votre compagne vous vous refaites le schéma. Est-ce que vous n'en avez pas rajouté un peu pour paraître moins stupide aux yeux de votre compagne ? Vous affirmez également « C'est eux c'est sur ». »**

« Bah ouais le mec m'avais pris le balai pour que je me casse du squat. Est-ce que vous pensez qu'on peut héberger des gens qui ont fait des choses pires que les affaires à la télé avec Coulibaly et tout ? En plus, si je sais que c'est des terroristes, pourquoi je vais demander à la journaliste des photos ? »

**« Concernant la ceinture explosive, lorsque vous arrivez sur les lieux du squat, que se passe-t-il ? »**

« On devait marcher avec les mains en l'air car y'avait des mecs avec des ceintures ».

**« Et vous dites aussi « Y'en a qui sont partis vers le marché de St-Denis », comment saviez vous ? »**

« C'est une dame qui me l'a dit ».

**« Donc vous relatiez ce que vous avez entendu ? »**

« Oui c'est ça ».

**« Votre compagne vous dit « T'es sûr, y'en a pas un il a une bombe et il attend ? » et vous répondez « C'est ça je crois le mec a une ceinture ». Donc c'est elle qui évoque que l'un d'entre eux peut avoir une bombe ? »**

« Bah ouais c'est ça. Je n'étais pas au courant, j'ai la conscience tranquille. Ce week-end j'entends des trucs sur moi, bravo ».

**« Il y aussi une contradiction quand vous dites « Je n'ai pas dormi depuis 2 jours », et après vous dites plus tard « j'ai dormi ». Pouvez-vous vous expliquer ? »**

« Bah j'avais consommé de la cocaïne donc forcément je pouvais pas dormir ; je vous jure, prenez ne serait-ce que 2g et vous verrez impossible de dormir, mais rien à voir avec le fait que j'aurai pu être angoissé ou quoi ».

**« Et quand vous dites « J'aurai dû m'en douter », votre compagne vous répond « Ouais mais t'avais besoin d'argent tu t'en foutais, tu t'es pas rendu compte », vous lui répondez « Ouais mais je ne les aurai pas hébergé si j'avais su » ? »**

« Bah oui je sais ce que c'est le terrorisme, et même pour 150 000 euros je ne les aurai pas hébergés. La vérité, si SOUMAH s'était pas porté garant je leur aurais jamais loué ».

**« Vous demandez à Laura « Ils sont combien ? ». Pouvez-vous commenter ? »**

« Je ne savais pas, je comprenais pas ».

**« Est-ce que quand vous répétez de manière mécanique cette phrase-là vous vous refaites le schéma ? »**

« Oui je revois tous ces éléments, il m'a pris le balai, il me demande de quel côté on fait la prière ».

**« Pouvez-vous commenter cette phrase « Les mecs ils sont où exactement ? Ils disent quoi sur eux ? ». Elle vous répond « Ils sont deux », et vous répondez « Ben ? » »**

« Bah elle était en train de regarder la télé ».

**« Elle va vous dire « Ils s'appellent Abdeslam et Brahim » et vous répondez « Ouais c'est ça » alors qu'on sait très bien après qu'il ne s'agissait pas d'eux, donc pourquoi vous avez affirmé ça ? »**

« Mais j'étais en état de choc, donc j'ai dit n'importe quoi ».

**« Votre compagne va essayer de savoir où vous êtes et vous lui dites « Je suis chez moi » est-ce que vous vous souvenez ce que vous faisiez précisément pendant cette dernière conversation ? »**

« Bah je devais parler à la journaliste, je lui demande la photo, elle se barre, et après le mec de BFM avec sa caméra est venu me voir et me pose des questions. Mais je savais pas que c'était filmé en direct ».

**« Vous confirmez être à l'isolement depuis ? »**

« Oui je confirme. Je n'ai eu aucun contact ».

**« Le Procureur de la République avait levé l'isolement en pleine information judiciaire, pourquoi êtes-vous quand même resté à l'isolement ? »**

« Parce que je suis passé à la télé donc je peux être vu comme un leader pour les autres. Moi on me ramenait des téléphones en prison ».

**« Dernière question : est-ce que vous sentez psychologiquement qu'il y a un changement entre le Jawad BENDAOUZ qui est interpellé et celui qui comparait aujourd'hui devant nous ? Est-ce que vous êtes capable d'avoir un recul suffisant ? »**

« On voit dans les médias qu'on me fait passer pour un mec qui fait son show mais imaginez moi à l'isolement quand je suis tout seul, que je pleure que je repense à tout ce qui m'est arrivé, j'ai pas de télé rien. Ça me fait rire, ça me fait pleurer. Même mon frère me dit que je deviens fou car quand il vient me voir au parloir il me dit que je lui parle des mêmes choses tout le temps, que je parle fort, que je réponds n'importe quoi ».

*La Présidente intervient : « Essayez de répondre à la question de Me NOGUERAS. »*

« Euh c'était quoi la question ? Ah oui j'ai dit à ma compagne que j'allais être très très bizarre après. »

*Me NOGUERAS reprend : « M. BENDAOUZ, vous risquez d'être choqué par ma question, mais est-ce que vous vous êtes déjà rendu au Bataclan avec Salah Abdeslam ? »*

« Bah non pas du tout, j'ai jamais entendu parlé du Bataclan, j'ai tout découvert depuis ma cellule ».

**« Cette question a son intérêt et votre réponse tout autant... »**

*Jawad BENDAOUD l'interrompt : « SOUMAH m'envoie un texto « C'est quoi cette dinguerie » ? Donc Madame s'il savait et moi aussi, il n'aurait pas dit ça. Et moi je suis allé me rendre comme un abruti. Donc vous voyez bien que je n'étais pas au courant. »*

*La Présidente pose une question : « **Autour de vous, personne ne parlait de kamikaze quand vous parliez à BFM ?** »*

« Non. »

➤ **Questions à M. SOUMAH :**

**« M. SOUMAH, est-ce que vous avez vu à un moment ou un autre M. Akrouh et ABAAOUD ? »**

« Non jamais vu ».

**« À part quand vous échangez quelques phrases avec ABAAOUD au téléphone, est-ce que vous avez eu des échanges avec ces deux individus ? »**

« Jamais ».

**« Est-ce que vous auriez pu comprendre que c'était des terroristes ? »**

« Ben non je vois pas comment ».

**« Dans une conversation du 17 novembre à 15H39, donc à ce moment vous avez déjà présenté BENDAOUD à Hasna, elle vous dit « Il faut que je te parle car y'a un problème, je dois te dire un truc comme ça tu pourras pas me dire je t'ai pas dit » et vous répondez « Wahou tu me fais peur là ». De quoi parlait-elle ?**

« Bah je sais pas, j'attends de la voir pour comprendre ».

**« On a pu vous reprocher à tous les deux d'avoir des divergences sur vos versions concernant la demande d'Hasna. En réalité elle ne dit pas la même chose à vous et à M. BENDAOUD car dans une conversation à 15h24 elle téléphone à Jawad BENDAOUD qui lui dit de venir, elle lui dit qu'elle viendra avec son frère et son cousin. 15 min après elle vous téléphone, elle vous dit ce que Jawad a dit oui mais elle ne vous dit pas qu'elle viendra**

***avec deux mecs. Comment expliquez-vous cette divergence de version à 15min d'intervalles ? »***

« Je ne sais pas ».

***« Quelle impression avez-vous eu d'Hasna la première fois ? »***

« Elle fumait, elle était habillée moulant, je me suis dit c'est peut-être une escort, une pute. Après j'ai vu elle était bourrée et elle disait n'importe quoi. Et en plus elle aborde des mecs de cité, et ça se fait pas, elle avait pas de pudeur ».

***« Pensez-vous que cette version différente peut s'expliquer par le fait qu'elle était sous l'emprise de l'alcool ? »***

« Bah moi aussi des fois j'oublie ce que je dis donc elle, avec tous ses mélanges c'est possible ».

***« Quand et comment avez-vous appris les attentats du 13 novembre ? »***

« J'étais dans le métro, j'entends des mecs dire qu'il y a eu un attentat au Stade de France. J'y prête pas attention, même si j'ai entendu un gros boum, c'est quand je rentre chez moi que je vois à la télé. Et puis le lendemain tout le monde ne parlait que de ça dans ma cité ».

***« Vous réagissez comment quand vous apprenez que les terroristes sont à Bastille ? »***

« J'appelle mon ancienne copine et mon petit frère car ils travaillent là-bas ».

***« Et votre réaction quand vous apprenez l'assaut du RAID le 18 novembre au matin ? »***

« J'appelle aussi mon petit frère et ma petite sœur car ils habitent dans la même rue et j'appelle Jawad aussi ».

***« Pourquoi c'est important d'avoir des mots pour les victimes ? »***

« Depuis ce moment-là je respecte les policiers car s'ils sont pas là, comment ils vont nous défendre contre ces fous ? En plus il n'y a plus de différence, on est tous solidaires. Et en plus pour les terroristes on est tous des mécréants ».

***« Ces gens-là vous font peur ? »***

« Oui madame, ils sont prêts à tuer leurs frères car ils ont pas la même idéologie qu'eux. Vous imaginez Madame ? Ils auraient pu tuer tous mes potes en plus ».

**« Votre petite amie a continué à travailler dans des bars à Paris après les attentats ? »**

« Oui ».

**« Que savez-vous de ceux qui sont recherchés après les attentats ? »**

« Je sais que la plupart sont morts, Salah Abdeslam a passé la frontière en Belgique même s'il a été contrôlé, et on dit que ABAAOUD est en Syrie ».

**« Est-ce que vous vous rappelez de la logistique de Daesh à cette époque ? Est-ce que vous savez si c'est organisé ou pas ? »**

« Je ne sais pas trop, je sais qu'ils volent des voitures ».

**« Ça vous semble bien organisé « ?**

« Je ne connais pas je peux pas vous dire ».

**« Est-ce qu'il y d'autres choses dans l'attitude d'Hasna qui vous font penser que c'est une toxico ? »**

« Oui je vous ai dit elle parlait vite, fort, comme le frère de Jawad qui a dit qu'il était devenu fou ».

**« Est-ce que vous vous souvenez qu'elle vous dit qu'elle consomme de la drogue ? »**

« Oui ».

**« Elle vous dit effectivement « J'étais défoncée ». »**

« Oui oui c'est vrai ».

**« Donc quand vous la rencontrez votre but c'est lui vendre la drogue et la séduction ? »**

« Oui. Bah on dit sur les réseaux sociaux j'ai la dalle, mais elle était tactile, elle disait que j'étais beau donc moi je me dit « Ah ouais elle veut que je la baise elle » car normalement c'est le mec qui drague pas la meuf ».

**« Quand elle vous dit « Tu es un bon », vous comprenez quoi ? »**

« Que je suis un mec bien ».

**« Et elle entretient ce discours ? »**

« Oui elle me fait des appels de phare et puis tout le monde trompe sa femme ; même François Hollande trompe sa femme ».

**« Et c'est quoi « une sheitan » ? »**

« Une meuf qui fout la merde ».

**« On s'étonnait entre partie civile qu'il n'y ait pas de traces d'échanges de stupéfiants dans vos conversations téléphoniques, pouvez-vous nous expliquer ? »**

« Oui Madame on est discret, on en parle pas beaucoup ».

**« Comment ça se passe cette discrétion au quotidien quand on vend de la drogue ? »**

« Bah sur le point de deal, il y a des guetteurs qui préviennent si ça bouge. Et c'est plus facile si c'est une meuf ».

**« Vous vous donnez couramment des numéros de taxi ? »**

« Oui. Moi j'ai pas le permis donc je me balade souvent en VTC. »

**« Et pourquoi vous lui conseillez un VTC ? »**

« Parce que moi j'en prends quand je me trimballe avec 1kg de beuh et ça passe ».

**« Quand vous lui dites « Oula tu me fais peur », est ce que vous vous souvenez ce qu'elle répond ? »**

« Ouais je crois elle me rassure en mode « Non c'est rien. »

**« Est-ce qu'elle utilise le terme « recherché » s'agissant de son cousin ? »**

« Non jamais. Madame je sortais de prison, j'ai pas de famille, mes copines elle partent quand je rentre en prison donc franchement j'allais pas prendre de risque pour Hasna ».

**« Pour vous c'était important qu'elle vous donne l'argent ? »**

« Bah oui je vais pas lui donner les boulettes pour rien ».

**« Et quand elle vous demande de l'accompagner pour récupérer un mandat cash, pourquoi vous refusez ? »**

« J'étais avec mes potes, je la connais pas, fallait qu'elle se démerde ».

**« Et vous saviez que ce mandat cash venait de Belgique ? »**

« Bah non sur la tombe de ma mère non, je savais rien ».

**« Le matin du 18 novembre vous envoyez à 8h12 à M. BENDAOU « C'est une dinguerie, il se passe quoi poto ? », pouvez-vous commenter ? »**

« Bah je vois à la télé que ça tire, et vu que ça tirait 3 jours avant au Bataclan, je m'étonne car dans la rue Corbillon je connais ma famille et Jawad. Et tous mes amis m'appellent, car tout le monde était choqué par les attentats. St Denis c'est ma ville vous voyez ».

**« Donc à 8h12 vous pensez à quoi ? »**

« Je sais pas, je me dis que Jawad va m'expliquer ».

**« Une heure après vous envoyez un « ? » à Jawad avec « apl » qui veut dire « Appelle » »**

« Bah je voulais avoir des renseignements ».

**« À 10h13 vous renvoyez « wesh poto » »**

« Ben je me suis dit peut-être il dort encore ».

**« Et vous essayez de comprendre pourquoi y'a un assaut ? »**

« J'ai que la télé pour comprendre ».

**« Et quand vous comprenez vous ressentez quoi ? »**

« Je me sens coupable, je me suis dit merde c'est ma faute, c'est la faute d'Hasna. Parce que j'ai vu qu'une meuf s'était fait sauter donc je me suis dit merde j'espère que c'est pas la meuf que j'ai rencontré. Et j'apprends que si quand je vois sa photo à la télé ».

**« Et pourquoi ne pas aller à la police ? »**

« Je panique, j'ai pas de courage, je me dis qu'ils vont me renvoyer direct en prison, j'ai peur je suis pas bien ».

**« A combien de reprises avez-vous rencontré Hasna AIT-BOULAHSEN ? »**

« La 1<sup>ère</sup> fois dans mon quartier, j'étais avec mes potes sur la place, je la vois venir, elle siffle, le rebeu va la voir, il revient et me dit « Je sais pas qui c'est. Elle est chelou mais elle veut de la cocaïne ». Donc moi j'y vais car j'en avais. On s'est posé sur un banc, je lui ai donné la drogue, et là la dame s'arrête plus de parler, de son mec, de son quartier, qu'elle a mon âge, que je suis beau, qu'elle se drogue et parfois elle arrête, après elle pleure, elle me dit qu'elle est hébergée chez une copine et qu'elle cherche un appartement. Donc je lui ai dit ok on va voir pour l'appart, donc après j'appelle direct M. BENDAOU, je vais le voir et je la présente à Jawad ».

**« Combien de temps il se passe ? Une fois chez Jawad il se passe quoi ? »**

« Bah au téléphone, je lui ai dit « Une meuf va venir (*Jawad l'interrompt et s'énerve*), t'as pas un appart ? » Il répond que oui qu'il va virer un mec. Après je les présente, moi je suis sur mon téléphone, c'est leurs affaires donc je les laisse. Ensuite je vais voir mon client pour lui filer de la coke. Je reviens au squat, je demande si c'est réglé, et après je la redépose en scooter ».

**« Quelle heure il était ? »**

« Je sais pas 17h40 ».

**« Donc ce jour-là vous avez passé 1h avec elle ? »**

« Oui ».

**« Et ensuite vous parlez par message ? »**

« Oui car moi mes clients je leur demande si ça va après ».

**« Dans un message vous dites « T'es belle Hasna » et le lendemain vous lui téléphonez vers 10h « Tu vas faire quoi aujourd'hui ? » elle répond « Je suis avec les filles et le shrab à un pote » c'est quoi « shrab » ? »**

« Un pote d'un pote ».

**« Elle vous dit ensuite « Faut que je te dise un truc » mais elle ne vous dit rien ? »**

« Bah non ».

***Le 17 novembre à 15h elle vous dit à nouveau la même chose et là vous répondez « wahou tu me fais peur », pourquoi ?***

« Bah ouais mais après elle me dit « T'inquiète c'est rien » donc je lâche l'affaire ».

***« Qu'est ce qui se passe quand vous la retrouvez en fin de journée ? »***

« Je m'attendais à ce qu'elle vienne à St Denis et que je lui vende la drogue pour sa copine, mais au lieu de ça elle m'appelle et elle veut que je vienne la chercher. Mais bon j'étais avec mes potes donc je lui ai dit « Ouais Ouais » mais en fait j'écoutais pas trop ».

***« Vous la retrouvez à 19h au KFC, elle est toute seule ? »***

« Non elle est avec sa copine ».

***« À 19h54 vous l'appellez et vous vous excusez de votre comportement ? Il s'est passé quoi ? »***

« Je crois que sa copine m'a soulé, donc j'ai grondé les deux. Mais après je me suis calmé ».

***« Et donc vous vous excusez car vous vouliez avoir des rapports sexuels avec elle ? »***

« Ouais. Je me suis dit j'ai niqué mon coup donc j'ai essayé de rattraper la situation. »

## **LES ENQUÊTES DE PERSONNALITÉ**

### **1. Enquête de personnalité de M. ASSALAM (AIT-BOULAHCEN)**

*La Présidente note qu'il n'y a pas d'incident au niveau du respect de son contrôle judiciaire et de son pointage.*

*Elle indique que son casier judiciaire est vierge.*

*M. ASSALAM demande s'il peut se tourner pour ne pas être dessiné ou pris en photo. La Présidente lui demande de s'adresser directement à la dessinatrice*

*La Présidente : « Expliquez-nous votre poste d'ambulancier »*

« J'ai approfondi mes connaissances en matière de gestes de secours, j'ai fait la formation initiale de 6 mois. Je suis aussi porteur de presse, j'ai un employeur qui croit en moi et qui

m'offre la possibilité de travailler le week-end. En semaine je ne peux pas car je suis obligé de me présenter au procès tous les jours ».

**« Combien êtes-vous payé ? »**

« 2000 euros. Je suis actuellement en poste ».

**« Quelles sont vos charges de famille ? »**

« Je suis célibataire, pas d'enfants, pas d'animaux. J'aide parfois mon petit frère, je lui ai donné ma voiture, je lui donne de l'argent. Mes charges sont le loyer de mon appartement, et les dépenses de la vie courante. Je n'ai pas d'emprunt en cours ».

**« Est-ce qu'il y a des questions sur la personnalité de M. ASSALAM ? »**

*Pas de questions.*

## **2. Enquête de personnalité de M. SOUMAH**

*La Présidente liste le casier judiciaire de M. SOUMAH qui est très long (condamnations de 2005 devant le tribunal des enfants pour vol jusqu'à 2017, il a également été condamné aux assises pour vol avec armes et participation à une association de malfaiteurs).*

**« Sur le déroulement de votre détention, on constate plusieurs incidents :**

- **Décision disciplinaire du 19 décembre 2016 (violence sur détenu)**
  - **Commission disciplinaire du 18 avril 2017 ; on a retrouvé dans votre cellule une carte SIM SFR, clé USB**
- Vous avez été privé d'une activité de loisirs, laquelle ? »**

« De tous les sports madame ».

- **Comparution immédiate devant la chambre correctionnelle de Rouen (difficultés dans cette maison d'arrêt) : on vous a retrouvé porteur d'une batte de baseball en plastique à la sortie d'un parloir.**
- Que vouliez-vous faire de cette batte Monsieur ? »**

« Les autres détenus m'ont insulté de sale noir et de parisien et avec mon problème à la jambe je voulais me défendre ».

**« Oui mais monsieur vous avez déjà été condamné pour violences donc là ça n'arrange pas votre cas. »**

« Oui mais Madame s'ils savaient que j'ai une batte ils auraient eu peur de m'attaquer ».

**« Je comprends ce que vous dites Monsieur mais ça ne justifie pas cet acte, vous auriez pu vous en prendre à un surveillant. Vous aviez des problèmes avec vos codétenus ? »**

« Non Madame ».

**« Vous avez eu une fracture du tibia gauche à la suite d'une blessure par balle, expliquez-vous. »**

« Je marchais dans la rue et on m'a battu, ils ont dû confondre la personne. J'ai été opéré tout de suite mais je voudrais me faire opérer de nouveau car je boite toujours ».

**« Vous n'avez pas d'antécédent psychiatrique, vous reconnaissez l'usage de cannabis »**

« Oui mais c'était avant Madame ».

- **Expertise psychiatrique**

*L'examen psychiatrique montre que M. SOUMAH n'a pas de maladie mentale et est accessible à une sanction pénale.*

- **Expertise psychologique :**

**« Vous avez une sœur handicapée physique, vous la voyez toujours ? »**

« Oui une fois par semaine, elle est née comme ça, elle est en chaise roulante ».

**« L'expert indique « Comme si toute son existence ne s'était inscrite ni dans la durée ni dans la sécurité ». Vous en pensez quoi ? »**

« Je ne comprends pas Madame. » *La Présidente lui explique.* « Bah c'est vrai que depuis mon plus jeune âge, je sais que je suis un mec de la rue et je vais tout casser. Mais j'ai changé Madame ».

**« Ça vous plait de passer votre vie en prison ? »**

« Non Madame, j'ai mûri j'ai presque 30 ans. J'ai envie de me marier d'avoir des enfants ».

**« Vous vous souvenez quel âge vous aviez lors de votre premier séjour en prison ? »**

« Oui, 16 ans ».

**« Et vous imaginez quoi pour la suite de votre vie ? »**

« Bah Madame cette affaire m'a appris que j'étais à un fil de gâcher ma vie car j'ai eu peur de prendre 20 ans. J'ai envie de m'occuper de mon petit frère et ma petite sœur. Je suis retombé amoureux aussi ».

➤ Questions des parties civiles

**« Combien d'années au total avez-vous passées en détention ? »**

« Ben là 9 ans ».

**« Combien de maisons d'arrêts différentes avez-vous fréquentées ? »**

« Une quand j'ai pris 5 ans pour braquage de banque. Une fois j'ai bougé à Rouen mais personne ne sait pourquoi, et là je suis à Fleury Merogis ».

**« Quelles armes avez-vous utilisé pour les braquages ? »**

« Un pistolet factice (avec des balles à blanc) ».

**« Et la balle qui vous a touché c'était avec quoi ? »**

« Un 9mm ».

*Pas de question du Procureur.*

➤ Questions de la défense

**« Sur vos attaches familiales, c'est important. Vous êtes le fils unique du couple parental et chaque parent a refait sa vie. Vous vous occupez de chacun de vos demi frères et vos demi-sœurs ? Pourquoi ils sont importants ? »**

« Ma petite sœur est née en 2001, le fait que j'ai tellement été absent, elle est plus proche de mon frère de 24 ans (du côté de mon père). Alors que je me suis occupé des autres, je leur ai donné le biberon, j'ai changé les couches »

**« Vous aviez quel âge ? »**

« Euh 12 ans je crois ».

**« Donc pour vous la famille c'était important ? »**

« Oui très ».

**« Pas de délinquance de la part de vos frères et sœurs ? »**

« Non sauf ma sœur qui est un peu agitée à l'école ».

**« Au moment du décès de votre mère, vous vous êtes occupé seul de ses obsèques, comment ? »**

« Bah je me suis dit que ça sert à rien de laisser les gens faire semblant, elle parlait plus à mon père, elle parlait plus à sa famille. Et au moment de l'enterrement tout le monde est revenu alors qu'ils nous ont laissé dans la misère pendant un moment. Et c'est ma mère, je l'aime et je l'ai enterré à l'église comme elle voulait car elle était chrétienne et très croyante ».

**« Elle vous emmenait à la messe ? »**

« Euh non je crois pas ».

**« Vous expliquez avoir choisi l'Islam car vous aviez le même nom que votre père, pourquoi ? »**

« Je devais choisir ».

**« En quoi consistait la pratique de l'Islam pour vous ? »**

« Je voulais croire en un dieu aussi ».

### **3. Enquête de personnalité de M. BENDAOU**

*La Présidente lit à voix haute le casier judiciaire de M. BENDAOU (condamnations de 2008 à 2017).*

**« Concernant les menaces sur magistrats et greffiers, pouvez-vous expliquer ? »**

« On m'a refusé ma permission en prison, donc j'ai insulté le greffier qui était venu me voir ».

**« Sur vos incidents de détention :**

- **2016 : fouille de cellule, vous avez jeté par la fenêtre un téléphone portable (14 jours de cellule disciplinaire)**
- **2016 : fouille de cellule, vous avez insulté les surveillants (14 jours de confinement en cellule)**
- **2016 : après un parloir avec votre père, découverte d'un portable (suspension permis de visite pendant 6 mois)**
- **Janvier 2018 : isolement depuis juin 2017 »**

- **Expertise psychiatrique :**

*L'expertise révèle que M. BENDAOUUD n'est atteint d'aucune pathologie et d'aucune perturbation psychique en lien avec le cannabis. Il est tout à fait accessible à une sanction pénale*

- **Expertise psychologique :**

*La Présidente reprend « Vous indiquez à l'expert avoir vécu dans le squat avec Laura CASA c'est exact ? »*

*« Non j'y ai vécu avec mon meilleur ami que j'ai tué quand j'avais 18 ans mais jamais avec Laura ».*

*L'expert ne mentionne aucune anomalie. Dynamique d'instabilité, addiction aux drogues, violence, intolérance à la frustration. Des mesures d'ordre psychothérapeutique semblent nécessaire mais M. BENDAOUUD refuse car il a le sentiment que la psychologue se moque de lui et qu'elle semblait « défoncée ».*

**« Qu'est-ce que cette expertise raisonne chez vous Monsieur ? »**

*« J'irai forcément chez le psy car je suis devenu bizarre avec l'isolement. La dernière fois que je suis sorti dehors c'est le 6 novembre ».*

**« Vous envisagez quoi pour l'avenir ? »**

*« Je voulais monter une chaine de restaurant sur les conseils de mon grand frère ».*

**« Donc quelque chose de légal ? »**

*« Oui bien sûr Madame. D'ailleurs je voudrai reprendre ce que j'ai dit hier sur mon projet de vente de cocaïne car ça a mal été interprété. Je voulais dire que même si je voulais remonter*

un point de vente de cocaïne, je ne pourrais pas car plus personne ne voudrait s'associer avec moi. Donc Madame je vous le dis, si je sors de prison, je ne ferai plus rien d'illégal ».

➤ **Questions du Tribunal**

**« Vous avez indiqué que dans les jours suivants les attentats vous étiez perturbé car la jeune femme vous avait informé être enceinte de vous. Donc est ce que vous êtes à nouveau père ? »**

« Bah j'ai pas trop compris car mon pote m'a confirmé qu'elle était enceinte mais en fait elle a 19 ans donc elle m'a dit que si sa famille apprenait que c'était moi le père, elle serait finie. Et la fille c'est un mannequin, je lui mets 9.5/10 ; même moi je ne sais pas comment j'ai fait pour la chopper ».

**« Quel diplôme vous souhaitez passer ? »**

« Le diplôme d'accès à l'université »

*Pas de question du Procureur, ni des parties civiles.*

➔ **Questions de fond :**

**« Sur les faits, pourquoi la location n'a pas commencé le lundi 16 ? Car vous avez eu des propos contradictoires »**

« Je sais pas j'ai confondu j'ai dit n'importe quoi. C'est moi qui ne voulait pas leur louer lundi car il y avait des preuves dans l'appart que je consommais de la coke. Et je voulais enlever les trucs de valeur ».

**« Sur la conversation avec Laura CASA le 18 au matin, je reprends vos dires « C'est la sœur du mec qui est venu nous voir mais là tous les mecs de ma rue hier rigolaient, ils m'ont dit tu ramènes 2 frères musulmans, etc ». Est-ce que vous comprenez que quand on lit cette écoute on a du mal à comprendre que vous avez compris le mardi soir de la bouche d'ABAAOUD qu'ils venaient de Belgique et que vous avez compris seulement quelques jours après que les auteurs des attentats venaient aussi de Belgique ? »**

« Je n'ai vu personne dans la nuit du mardi au mercredi. Personne ne m'a dit que les individus venaient de Belgique. J'ai dit plein de trucs qui en fait ne se sont pas passés, je comprends pas pourquoi ».

**« Et quand vous dites « Tout le monde m'appelait, je ne répondais à personne » : est-ce que vous imaginez qu'on peut penser que mardi après-midi, même si vous consommiez de la cocaïne, vous ne prenez pas l'appel de vos copains car vous avez peur d'entendre des signes qui pourraient vous alerter, en gros parce que vous auriez peur d'entendre la vérité ? »**

« Non mais Madame j'étais en train de me défoncer, et tout le monde me connaît dans mon quartier. Tout le monde sait que quand je consomme, on peut plus me joindre. Et en plus j'ai dit « Tous les mecs de mon quartier » mais en fait c'est seulement 2 mecs. Je ne sais pas pourquoi j'ai dit ça. J'étais en état de choc ».

**« Dans une écoute avec Mouss, deux fois vous dites « Non y'a rien », ça veut dire quoi ? »**

« Non mais « Y'a rien » ça veut dire « Ouais pas de problème, pas de soucis » c'est de l'argot de chez nous. Et Monsieur je voudrais revenir sur le fait que j'ai dit « Ils ont tout pris » mais j'ai pas dit ça, j'ai dit « ils ont fé-ki = kiffé en verlan ».

#### ➤ Questions des parties civiles

##### ➔ Questions à M. BENDAOU

**« Dans un listing du 13 novembre au 18 novembre, vous avez indiqué ne pas avoir de conversations avec d'autres personnes que votre compagne, vous confirmez ? »**

« Euh oui je crois ».

**« Pourtant le 16 novembre il y a 94 appels sortants et 30 appels entrants. »**

« Oui mais à qui Madame ? »

**« Alors il y a plein de numéros, dont un contact qui s'appelle « mon cœur ». »**

« Euh, ben ça doit être une conquête. Mais je ne comprends pas le lien avec les faits. Allez convoquer les personnes en question. Je me sens agressé là ».

**« Vous appelez aussi la personne qui vous a présenté l'organisation mafieuse. »**

« Oui c'est vrai ».

**« Monsieur j'essaye de comprendre, vous avez dit que le 17 novembre « J'étais sous cocaïne donc je pouvais ne parler à personne ». Pourtant ces éléments montrent que vous avez bien eu des contacts. »**

**« Vendredi vous nous avez parlé du souplex, c'est chez vos parents ou chez votre amie ? »**

« Chez mes parents ».

**→ Questions à M. SOUMAH**

**« Lorsque vous êtes entendu par la police, vous racontez qu'Hasna cherchait un appartement car sa mère l'avait mis à la porte c'est ça ? »**

« Oui ».

**« Et M. BENDAOUD vous dit qu'Hasna voulait un appart pour elle et 2 frères, Jawad vous appelle et vous demande si vous la connaissez. Vous répondez « T'inquiète c'est une meuf de ma cité, mais ses frères je les ne connais pas, ils sont pas de la cité, mais t'inquiète je m'en porte garant ». Donc vous mentez car vous ne la connaissez pas ? »**

« Oui j'ai dit ça pour rassurer Jawad ».

**« Et vous vous portiez garant pour les 2 frères ? »**

« Non j'ai jamais dit ça, je me porte garant que pour Hasna ».

*Jawad intervient :* « Non moi tu m'as dit « Les deux frères ont grandi dans la cité. »

**« Ça ne vous dérange pas toutes ces versions différentes ? »**

« Moi je n'ai pas entendu ».

**En raison d'une grosse altercation entre M. SOUMAH et M. BENDAOUD, l'audience est suspendue 10 minutes.**

*La Présidente indique la suite des débats.*

**Audience suspendue à 17h55**

## JOUR 5 – Mardi 30 janvier 2018

### AUDITION DES PARTIES CIVILES

#### 1. Audition de M. Patrick DENUIT

*La Présidente : « Est-ce que dans ce dossier disjoint vous entendez vous constituer partie civile ? »*

« Oui Madame ».

**« Avez-vous assisté aux débats précédents ? »**

« Non pas du tout Madame, c'est la première fois que je viens ».

**« Vous allez pouvoir exprimer votre préjudice aujourd'hui, et contre quel prévenu vous entendez demander des dommages et intérêts. Le Tribunal vous écoute. »**

« Même si le dossier est disjoint, il reste pour moi lié au 13 novembre. Mon fils est décédé au Bataclan le soir du 13 novembre. Je l'ai vu le 16 au soir, à l'institut médico-légal. Le médecin légiste m'a expliqué les conditions dans lesquelles il est mort. J'ai demandé une expertise médicale, je l'ai obtenu au bout de six mois. J'ai cherché à comprendre ce qu'il s'était passé, en étant ni avocat, ni médecin. J'ai rencontré un avocat qui m'a dit que je devais obtenir l'intégralité des scanners de mon fils. Le docteur a examiné ses scanners et m'a dit qu'ils ne correspondaient pas à ceux de mon fils ; j'ai donc fait appel à un expert judiciaire. Ce dernier a confirmé les dires du médecin médico-légal.

Pour être précis dans ma demande, c'est vrai qu'il est dit que toutes les victimes sont mortes à cause des balles, mais ce n'est pas tout à fait le cas. J'ai été auditionné par le juge C. TESSIER et il est ressorti qu'il n'y a jamais eu de blessures à l'arme blanche. Donc les scanner contredisent ce fait. De plus dans les CD, les photos montrent des blessures qui ne sont pas faites par des balles, donc c'est certain que des blessures ont été faites à l'arme blanche, même si aucune arme n'a jamais été retrouvée.

M. BENDAOUUD a été mis en examen dans cette affaire et aujourd'hui il y a une disjonction. Certains avocats ont demandé une jonction avec le 13 novembre. Aujourd'hui M. BENDAOUUD est le logeur présumé, j'ai un peu suivi l'affaire avec un certain recul, sur internet. Mon sentiment le plus profond c'est que M. BENDAOUUD ne pouvait que connaître ces terroristes. Dans le fond, les services de police de Paris qui ont mené l'assaut chez M. BENDAOUUD ont été informés par les services marocains de cette planque. C'est vrai qu'il sera difficile pour moi de prouver que M. BENDAOUUD connaissait ces personnes.

Je témoigne aujourd'hui pour vous faire part de deux choses : d'une part de ce qu'a vécu mon fils et c'est pour ça que je demande des dommages et intérêts, et d'autre part en tant que « petite partie civile », je pense dans mon intime conviction que M. BENDAOUUD savait. »

**« Le montant des dommages et intérêts que vous demanderez sera en rapport avec la responsabilité de M. BENDAOUUD, de M. SOUMAH ou de M. AIT-BOULAHCEN ; en fonction de contre qui vous dirigerez votre demande. »**

« Je tiens à préciser que je vais déposer une plainte auprès du Procureur de la République de Paris » (les explications de M. DENUIT sont inaudibles pour les parties civiles).

**« Merci Monsieur »**

➤ **Audition de Mme PROISY**

**« Madame, vous avez demandé à être entendue, le tribunal vous écoute. »**

« Je vais essayer de parler calmement car quand je parle de mon fils mes larmes coulent. J'ai perdu mon fils unique, je vis tous les jours dans la souffrance. Après le décès de mon mari, j'ai vécu que pour mon fils, je lui ai tout donné, il a fait des études (droit, sciences politiques,). Il a travaillé à la Commission Européenne et il est venu en France créer sa société. Il vivait chez moi, il avait 37 ans. Ce soir-là il avait rendez-vous avec des amis. Malgré qu'il soit fatigué, il est quand même sorti et il n'est jamais revenu. Voilà.

Je voudrais parler de mon fils pour sa mémoire, on lui doit ça. C'était lui qui m'aidait pour tout, à chaque fois que j'avais besoin de quelque chose il était là. Eux ils ont des mamans aussi (*elle désigne les prévenus*). Je voulais voir ces trois personnes en face, je voudrais comprendre, même si ce n'est pas eux qui ont tué mon fils (*il a été tué par 7 balles*) mais ils ont aidé ces terroristes, pourquoi ?

J'ai été choquée quand M. BENDAOUUD a menacé un avocat. Ce sont des gens qui présentent un danger pour la société, ce sont aussi un poids pour la société. S'agissant de la 3<sup>ème</sup> personne, si c'est vraiment un musulman il aurait pu prévenir la police et on en serait pas là aujourd'hui.

Ce que j'attends aujourd'hui c'est que ces personnes soient jugées sévèrement car je ne crois pas qu'à la sortie de prison ils auront conscience de ce qu'ils ont fait à moi et aux autres parents de ces personnes ».

**« Nous vous remercions Madame. »**

## ➤ Audition de M. Patrick JARDIN

« J'ai perdu ma fille Nathalie au Bataclan. Je voudrais vous remercier de me donner la parole, car on n'écoute jamais ce que nous, victimes, avons à dire. J'ai été outré lors des débats par les pitreries de ces personnes. Nous avons ici trois personnalités différentes :

- Le premier (ASSALAM) s'exprime bien mais je le ressens comme le plus radicalisé des trois. On ne se rend pas au Mali pour apprendre l'arabe. Il n'aime pas la France, il fait triste. Quand on lui dit c'est le pays de Charlie il ne comprends pas.
- Le second SOUMAH est un caïd de banlieue, il ne pense qu'à faire son trafic pour le dépenser au magasin Printemps. Il fait partie des trop nombreux délinquants de la France. Il a présenté ses excuses, c'est bien, on sent qu'il comprend qu'il a fait une bêtise.
- Le troisième est un habitué des prisons, il a tué un homme. Me HOLLEAUX dit que c'est un homme intelligent, mais je ne le pense pas car il a recommencé après sa sortie de prison. Ils pleurent comme des petites filles quand ils se font prendre. N'oublions pas qu'il a émis l'idée de partir en Syrie. M. BENDAOUUD ne fait pas la prière mais il n'hésite pas à jurer sur le Coran. Il fait du tribunal une scène de théâtre mais moi il ne me fait pas rire. Je ne peux plus voir ma fille, je n'ai aucune compassion pour lui.

J'ai l'intime conviction que même si ces trois-là ne sont pas les auteurs des actes commis le 13 novembre, ils sont des complices actifs. Je ne crois pas que M. BENDAOUUD était défoncé ce week-end-là. Ces personnes n'ont ni foi ni loi (...).

Lorsqu'il y a des questions embarrassantes, M. BENDAOUUD fait exprès de répondre à coté pour semer le trouble dans le tribunal. Quant à M. SOUMAH, il se préoccupe seulement de, excusez-moi le terme, « *baiser* » Hasna. Pour eux la mort de toutes les personnes du Bataclan, et les autres, ne représente rien. M. BENDAOUUD ne respecte rien, proposer un appartement qui ne lui appartient pas, ça ne le dérange pas.

J'ai perdu ma fille Nathalie, elle était brillante, elle a fait un bac S, elle a fait une école pendant 4 ans d'attachée de presse, puis une école de communication, c'était la joie de vivre. Elle ne pensait qu'à la musique depuis la mort de sa maman. La dernière fois que je l'ai vu c'était épouvantable. Il m'a été permis de la voir à l'institut médico-légal, recouverte d'un voile. J'ai vu sur le corps de ma fille des traces autour du cou, je me suis posé beaucoup de questions dont je n'aurai sûrement jamais la réponse. Je remercie les gens du RAID pour leur travail effectué ce soir-là. Je pense aussi aux autres victimes ».

**« Nous vous remercions Monsieur. »**

➤ **Audition de M. Abdallah SAADI**

« Moi j'ai perdu mes deux sœurs au bar « La Belle Équipe ». Moi ce qui me choque, c'est la légèreté avec laquelle ce procès est pris par M. BENDAOUD et M. SOUMAH. Mais vous ne vous rendez pas compte des familles qui sont derrière. On leur demande juste un minimum de compassion. M. ASSALAM (AIT-BOULAHSEN) a une mémoire intéressante, auditive et visuelle, et je trouve étonnant que s'agissant de sa sœur, comme par hasard il ne se rappelle plus rien. Donc j'é mets un peu des doutes sur son intervention. Je ne veux pas incriminer ces personnes. M. SOUMAH (*il s'adresse à lui*), à un moment faut être un bonhomme, moi aussi j'ai grandi en cité mais il y a un code de l'honneur. C'est 50 euros qui motivent ces personnes ? Et M. BENDAOUD (*il s'adresse à lui*), oui c'est vrai la cocaïne ça amplifie les émotions, mais accepter ce type de personnes c'était louche, surtout après des attentats. À un moment, ayez un peu de dignité, sachez que les parties civiles vous regardent. J'ai perdu mes deux sœurs, mon petit frère était là aussi, j'aurai également pu le perdre. Une de mes sœurs avait deux enfants. Et j'ai un petit frère autiste qui me demande aujourd'hui où sont ses sœurs ».

« ***Nous vous remercions Monsieur.*** »

➤ **Audition de Mme Sophie GREGOIRE**

« On cherche encore à comprendre, à démanteler. Je me sens totalement déconnectée du monde. Pourtant depuis le 13 novembre mes yeux sont grands ouverts, mais d'effroi. Agonie, c'est encore un mot qui coule dans mes veines. À l'hôpital Bichat mon mari agonise. Sans image c'est dur d'imaginer donc je vais vous lire : 12 personnes sont nécessaires pour transporter mon mari, l'agonie puis sa mort le 19 novembre. Alors si une image peut hanter ceux qui participent de près ou de loin, sentez les familles déchiquetées.

Je ne coagulerai pas ma peine sur eux mais je les invite à ressentir l'agonie, les amputations et le sang répandu ».

« ***Nous vous remercions Madame.*** »

➤ **Audition d'une partie civile (nom inaudible)**

Elle n'est pas représentée par un avocat.

« Mon ressenti de ces premiers jours est d'assister à une scène de théâtre. Je pourrais presque en rire s'il n'y avait pas eu la tuerie du 13 novembre. Je sais que ces individus n'ont pas tué mon mari mais ils ont participé ».

« ***Nous vous remercions Madame.*** »

## ➤ Audition de M. Bilal MOKONO

« Ma présence à ce procès est indispensable après le parcours traversé familialement au Stade de France où j'ai cru perdre mon fils. Je peux m'en vouloir de ne pas avoir agi en conséquence.

J'étais boxeur, je fais 1.95 et 125kg, j'étais garde du corps et je ne m'imaginai pas prendre peur. Je défendais les autres, j'ai pu intervenir dans des interventions, secourir une mère de famille qui se faisait violer dans un train, j'ai pris un coup de couteau. Je suis issu d'une fratrie de 12 enfants, avec un père qui nous a donné une éducation. J'ai élevé mes enfants comme ça.

Le soir du 13 novembre, je me trouvais là-bas en me disant que j'allais manger à la bonne franquette avec mon fils devant le match. J'ai vu le premier individu sur le quai, je me suis dit que c'était un braqueur, car venant des quartiers populaires on sait déceler les mauvais comportements. Le second individu, je me suis dit c'était un règlement de compte, et à cet instant précis j'ai dit à mon fils que j'allais aux toilettes, je lui ai demandé de ne pas venir ; quand je suis arrivé aux toilettes, j'ai vu les individus, mon fils est allé après moi. J'ai donné un coup d'épaule à l'un d'eux pour avoir un contact, je le regarde près de la porte et à ce moment-là, où je porte mon sandwich à ma bouche, boum je vois le corps exploser devant moi. J'ai eu peur, tout le monde avait peur, personne n'était préparé. Je ne pouvais pas rentrer à l'intérieur, je pouvais pas récupérer mon fils.

Ces jeunes aujourd'hui ne peuvent pas raconter n'importe quoi, je voulais les voir aujourd'hui pour leur demander s'ils se rendent compte à quel point ces individus ont ruiné des vies. J'ai tenu à témoigner, ça n'a pas été facile, et on ne peut pas menacer un avocat comme ça. J'ai confiance en vous Madame la Présidente, Monsieur le Procureur, j'ai confiance en la République. Il faut éduquer nos enfants. J'ai acheté une arme pour me suicider, ou pour tuer l'un d'eux mais ça ne ramènera pas nos proches. Aujourd'hui je voudrais qu'ils assument. Je voudrais savoir si M. BENDAOUUD me ment ou pas. Alors oui peut-être qu'il ne savait pas mais il aurait dû demander, assumer.

On dit que c'est un petit procès mais ce n'est pas vrai car vous ne l'avez pas vécu. J'ai entendu dans la presse un papa mais ce n'est pas la presse qui doit nous protéger, c'est l'État. Jawad m'a convaincu qu'il n'était pas au courant, il sait qu'il est dans un gouffre, qu'il a fait pleurer sa mère et son père, il sait qu'il n'a plus d'issues. J'ai dit à son avocat « qu'il ferme sa gueule » (*en parlant de M. BENDAOUUD*), parce que plus il ouvrira sa gueule et plus il confirmera un comportement qui n'est pas le sien. Aujourd'hui j'ai eu ma réponse mais je veux les regarder dans les yeux pour qu'ils me disent s'ils ont participé ou non (*M. MOKONO est en pleurs*), j'avais besoin de savoir si ce sont des terroristes ou des imbéciles. Jawad est un imbécile. Je suis fier de voir la France et la justice travailler, je suis prêt à donner ma vie pour la justice française, je n'ai peur de rien.

Je dois me reconstruire, je ne sais pas si je vais y arriver. Aujourd'hui ma femme cache les balles de mon arme. Si on ne veut pas qu'ils fassent du théâtre, arrêtons de les provoquer. Leurs avocats on sait qu'ils sont là pour les défendre.

J'ai entendu l'essentiel d'une seule personne : c'est de ce jeune homme (*il désigne Jawad*). Jawad m'a répondu, je veux aller jusqu'au bout du procès, je veux entendre aussi M. ASSALAM et M. SOUMAH ».

*M. ASSALAM intervient en criant* : « J'ai donné toute ma compassion, toute mon amitié, sachez-le ! »

*M. BENDAOUUD s'exprime également* : « Je te remercie, ça me touche Bilal et tout ce que je dis je te jure c'est la stricte vérité. À aucun moment je ne sais que c'est des terroristes. Et comme tu dis quand tu vois des mecs chelous tu te dis c'est des délinquants, tu penses à la drogue ou autre mais tu ne penses pas au terrorisme. Je te remercie Bilal ».

*M. SOUMAH s'explique aussi* : « Bilal je suis désolé de ce que tu as vécu. Wallah ce que t'a dit ça m'a touché. Mon père m'a éduqué comme toi. J'ai pas vu le mal venir, j'ai fait une erreur de jugement. Comme tu dis y'a les terroristes y'a les imbéciles et y'a les autres. J'ai fait l'imbécile oui. Je ne suis pas méchant, j'ai mal analysé la situation. Et M. BENDAOUUD savait pas non plus. Franchement, je m'excuse pour toi et pour les familles de victimes. Je fais pas ça pour avoir une peine plus basse, je veux juste m'excuser Bilal, je suis désolé ».

*M. MOKONO reprend* : « Je vous prie de m'excuser et de vous faire perdre votre temps avec mes propos. Je n'arrive pas à dormir la nuit, j'ai qu'un assistante sociale, qu'un psychologue, qu'un ami et c'est Me MOUHOU. Il est toujours là, je l'appelle la nuit. Je vais me battre pour toutes les victimes. Jawad dit « *j'en rigole de nerfs* » mais il a raison, la France c'est la liberté. J'ai confiance en la justice, en la presse. Quand le Procureur se lève pour nous parler ça me fait du bien. J'étais choqué de voir M. ASSALAM hors du box mais c'est vous qui décidez. Je veux la vérité parce que s'il y a trois semaines de procès et si on n'a pas la vérité on va avoir un problème. Je vous demande d'assumer, la prison vous savez comment ça fonctionne, assumez vos actes, si vous aviez connaissance que ces mecs étaient des terroristes, dites-le. Dommage qu'Hasna ne soit pas là (*Jawad intervient pour dire qu'il n'était pas au courant*). Certains sont pères de famille, certains sont jeunes.

J'ai confiance en vous Madame La Présidente, j'ai confiance en vous les avocats, la presse aussi. Vive la France, vive la République ».

*Applaudissements dans la salle.*

**A 15H03 l'audience est suspendue pour 15min et reprend à 16h00.**

### ➤ **Audition de Mme KELMOEIS**

« J'ai perdu mon fils de 24 ans au bar « La Belle Équipe ». Nous l'avons vu le 15 à l'institut médico-légal. Nous avons suivi l'affaire depuis, dans la presse écrite, avec mon mari et mon fils aîné. Je fais partie de l'association 13Onze15. Ce procès me semble déconnecté de la réalité que nous avons vécue nous victimes, avec des personnes qui je sais ne sont pas responsables de la mort de nos enfants, mais si ces attentats ont eu lieu, c'est que derrière il y a eu un réseau de personnes qui louent des voitures, des logements, fournissent des couvertures.

Ces personnes ne se posent pas beaucoup de questions et c'est le grand reproche qu'on peut leur faire. Si une personne n'avait pas eu le courage de prévenir la police, comme M. AIT-BOULAHZEN (M. ASSALAM) peut-être, les terroristes se seraient enfuit dans la nature et auraient commis un autre attentat. Le code de l'honneur des cités n'a visiblement pas fonctionné. J'ai longtemps été enseignante dans des villes de banlieue, et ce qui n'a pas changé c'est que les informations vitales circulent très vite. Et comme par hasard le soir du 13 novembre où toute la France a les yeux rivés sur l'actualité, tout le monde craint un nouvel attentat, il y a trois personnes qui ne s'en soucient pas. Ils disent qu'ils ne connaissent pas, ne posaient pas de question. Je suis perplexe. Victor MUNOZ avait 24 ans, il venait de terminer ses études, il avait parlé mariage avec sa copine la veille au soir. Il devait enfin concrétiser sa vie d'adulte, et sa compagne et moi ont eu la vie brisée. C'est incroyable que ces personnes n'aient pas posé de question et aient pris un tel risque, tant pour la société que pour eux-mêmes ».

### ➤ **Audition de Mme Tatiana CORREIA**

« Ma sœur est décédée au Bataclan, elle avait 35 ans. Précilia aimait la musique, passionnée de rock, elle allait à des concerts à Paris, prenait des verres en terrasse. Elle aimait la pâtisserie, la couture. Elle était passionnée de photographie, elle adorait les langues. Elle avait de nombreux projets. Son compagnon était père de deux petites filles, il est mort également ce soir-là. Le rapport d'autopsie indique qu'elle a reçu 5 balles, qu'elle a souffert, qu'elle a agonisé et qu'elle s'est vidée de son sang avant de mourir. Suite à son départ, elle laisse derrière elle une petite sœur ».

➤ **Audition de M. X (souhaite rester anonyme) : Propriétaire de l'appartement squatté par Jawad BENDAOU**

Il est représenté par Me MOUHOU.

*Me MOUHOU souhaiterait que la presse ne cite pas le nom des parties civiles qui ne souhaitent pas que leur nom apparaisse, comptant sur la déontologie de la presse.*

*Pour la Présidente cela relève plus de la liberté de la presse que de la déontologie.*

« Cet appartement est loué depuis 2000 à M. Y (nom du locataire inaudible). Cette personne a toujours payé son loyer jusqu'en 2013 après un accident. Je suis allé le voir plusieurs fois pour avoir l'argent, il est parti en laissant un an et demi de loyer impayé. Mais en septembre 2015 j'apprends que le locataire est toujours dans l'appartement. J'apprends ensuite qu'il a pris ses valises et qu'il est parti. Ensuite c'est Monsieur BENDAOU qui a squatté mais ça je ne n'étais pas au courant, je l'ai appris trois jours après l'assaut du RAID ».

***La Présidente : « Vous ne saviez pas que l'appartement était squatté ? »***

« Non madame ».

***« Vous habitez où ? »***

« Dans le 92 ».

***« Le prix du loyer par mois ? »***

« 600 euros par mois ».

***« Vous savez où votre locataire est parti ? »***

« Non je ne sais pas ».

***« Comment avez-vous appris qu'il avait quitté les lieux ? »***

« Je suis allé le voir en septembre 2015, j'étais prêt à lui céder les loyers vu sa situation, j'ai demandé des conseils à un avocat qui m'a conseillé de récupérer mon appartement à l'amiable ».

***« Est-ce que vous avez été averti que votre appartement était squatté ? »***

« Non pas du tout, j'étais au courant de rien. J'ai porté plainte après l'assaut ».

***« Vous avez été contacté pendant l'enquête et l'instruction ? »***

« Non pas du tout ».

**« Est-ce que vous connaissiez M. BENDAOUD ? »**

« Non pas du tout, je ne connais pas le coin, j'ai acheté l'appartement en 1991 et depuis je le mets en location ».

**« Vous avez su que la porte avait été forcée et qu'on avait changé la serrure ? »**

« Oui j'ai appris après que M. BENDAOUD ait aussi jeté tout ce qu'il y avait dans l'appartement. Financièrement ça m'a fait beaucoup de tort, j'ai une ardoise au syndic, j'ai perdu mon travail ».

**« Vous avez toujours l'appartement ? »**

« Oui mais tout est pétié, il est invivable maintenant ».

**« L'immeuble est dans quel état ? »**

« Il est fermé depuis 2 ans, personne ne peut y avoir accès ».

**« Je vous remercie Monsieur. »**

« Pour le témoignage qui va suivre, j'insiste sur le fait qu'il est très important, je voudrais que son nom ne soit pas cité. »

➤ **Audition de M. X (souhaite rester anonyme)**

« Je suis père d'une fille de 10 ans, j'ai deux frères dont l'un est copropriétaire au 48 rue de la République (et non rue du Corbillon comme c'est indiqué dans la presse). C'est l'accès qui se fait rue du Corbillon. Et un seul mur sépare cet appartement de celui qui a hébergé les terroristes.

Le 18 novembre je suis chez le dentiste, je vois un immeuble aux informations dans lequel je suis propriétaire d'un bien décent. Quand je crois reconnaître l'immeuble dans lequel les forces de l'ordre sont intervenues, il est indiqué 8 rue Corbillon mais je ne fais pas le rapprochement à ce moment-là. Je vais ensuite me faire soigner les dents.

Le lendemain, je lis un article du Parisien qui indique « *cet appartement appartient à deux frères* », mon prénom et celui de mon frère sont cités et définis comme « *des marchands de sommeil* ». Je suis choqué, je me dis qu'il y a un amalgame et je m'intéresse à l'actualité depuis. Je lis le 20 novembre que l'appartement qui a hébergé les terroristes appartient à « *trois frères à la réputation sulfureuse* ». Madame la Présidente je vous précise que j'ai un casier judiciaire vierge.

Le 22 novembre, je lis que « *L'appartement appartient à un marchand de sommeil notoire. Jawad BENDAOUD serait l'homme de main de trois marchands de sommeil qui ne peuvent plus louer leur bien* ».

Donc là je ne sais pas quoi faire, je suis vu comme le propriétaire qui a loué un appartement à des terroristes. Je me demande si mon bien a été loué à mon insu. J'envisage presque ce soit vrai tellement les détails sur l'appartement sont exacts. J'ai moi aussi deux peurs :

- Que les forces de l'ordre viennent me chercher, du coup je reste habillé la nuit. Et j'ai cette douleur de me dire que ma fille pourrait assister à tout ça.
- Et j'ai peur de subir des représailles des victimes du 13 novembre car je suis vu comme le logeur, comme le marchand de sommeil.

Mon nom se retrouve associé à 130 morts. Le mot diffamation paraît faible mais là on parle de terrorisme. Et je ne vous parle même pas de mon bien qui a été détruit et qui est secondaire. Mon ex-femme me réclame la garde exclusive de ma fille. Je cherchais du boulot et un employeur m'a clairement dit qu'il préférerait attendre l'issue des propos qui sont dits à mon égard.

Au bout d'un énième article où mon nom est cité en toutes lettres, je me suis dit qu'on allait me reprocher ne pas avoir agi. J'assigne donc la personne qui a publié ces propos. Comme par hasard je fais ensuite l'objet de contrôles fiscaux. La procédure en diffamation ne sera pas plaidée au fond en raison d'un vice de procédure. Je n'ai donc pas pu laver mon honneur. Et pour finir j'ai été condamné à verser la somme de 1000 euros au journal et au journaliste. C'est quelque chose qui m'a causé un réel préjudice, j'ai hésité à témoigner aujourd'hui, vous comprendrez pourquoi.

Concernant le bien que nous avons perdu, nous sommes les malheureux copropriétaires de cet immeuble qui a pu accueillir les terroristes. Mon bien était entretenu même si ce n'était pas Versailles. Mais ce n'était pas un taudis ».

**« Combien d'appartement il y a-t-il dans l'immeuble ?**

« Environ une quarantaine ».

**« Et par étage ? »**

« 4 environ. Je tiens à vous faire part de la situation des copropriétaires qui avaient acquis un bien avec difficultés et qui doivent aujourd'hui payer pour sécuriser l'immeuble. Il y a un déni de service des assurances alors qu'on paye des primes, ils refusent de payer car pour eux ce n'est pas un acte de terrorisme. La chancellerie reconnaît une responsabilité sans faute mais elle n'a versé aucune somme ».

**« Vous aviez un locataire ? Il était sur les lieux au moment de l'assaut ? »**

« Non en fait c'était son colocataire qui était là et il a pris une balle dans le bras (car on lui a dit de lever les mains en l'air par la fenêtre) ».

**« Pouvez-vous évaluez ce que vous coûte l'appartement ? »**

« Il nous coûte en charge et surtout en procédure. Il y a les taxes qui nous sont réclamées. Mais il y a une procédure pour tout, une vingtaine de procédures (pas gratuites bien sur). Mais je ne pourrai pas chiffrer là comme ça ».

**Question de Me MOUHOU : « Pourquoi témoigner aujourd'hui ? »**

« Au début je ne voulais pas témoigner mais au final on m'a dit que c'était la seule occasion pour sauver mon honneur, ma dignité et rétablir la réalité. J'attends également des excuses de la mairie de St Denis ».

➤ **Audition de M. X (souhaite rester anonyme)**

« J'ai habité deux ans dans l'immeuble, avant l'assaut. Avant d'acheter, j'avais fait des investigations pour m'assurer de la valeur des deux appartements. Au 48 rue de la République, il y a 5 bâtiments, et l'assaut s'est fait au bâtiment C. Au rez-de-chaussée, il y avait 5 commerces en activité. Il n'y avait aucun problème d'insalubrité. Il y a bien une quarantaine d'appartements. Ceux du bas étage, ce sont des appartement familiaux (T3 à T5) et plus haut des studios.

La mairie a dit que c'était insalubre et que c'était un repère de squat. Oui il y avait 5-6 appartements qui étaient insalubres car ils étaient de petite taille (moins de 9m<sup>2</sup>) et ils étaient sous la toiture qui devait être refaite. Des experts ont admis que c'était insalubre. Mais on ne peut pas dire que tout l'immeuble était insalubre.

Après mes investigations, j'ai fait un tour de la copropriété, il y avait bien un squat que je suis allé voir ».

**« Quel squat monsieur ? »**

« Un squat bâtiment C au 4<sup>ème</sup> étage. Je suis allé voir ces personnes, elles n'avaient aucun problème avec la copropriété. Au moment de l'assaut, il y avait sur le compte de la copropriété plus de 100 000 euros ».

**« Vous, vous louiez où ? »**

« Un appartement au bâtiment A au 2<sup>ème</sup> étage. Ma sœur a acheté deux appartements six mois avant l'assaut. Il y avait des travaux de toiture votés par la copropriété. Avant ces travaux, la mairie avait demandé un rapport d'architecte, donc tout ça pour dire qu'il n'y avait pas d'insalubrité ».

**« Votre sœur a acheté combien de biens ? »**

« Deux appartements mitoyens au 2<sup>ème</sup> étage (2500 euros du m<sup>2</sup>) ».

**« Est-ce que votre sœur habitait sur place ? »**

« Oui, vous allez l'entendre ».

**« Vous aussi vous habitez là ? »**

« Oui c'est ça ».

**« Quels sont vos souvenirs de l'assaut ? »**

« Je n'étais pas présent le jour de l'assaut mais juste après, j'ai vu toutes les personnes de la copropriété être internées tellement elles allaient mal. Mais il n'y a eu aucune reconnaissance. Des terroristes étaient retranchés dans cet immeuble et on n'a pas été reconnu comme victimes (et on est pas des complices donc on est forcément des victimes).

Et le 24 novembre je vois que la mairie veut acquérir l'ensemble immobilier à vil prix ».

**« Vous confirmez que c'est dur de trouver l'entrée devant l'immeuble ? »**

« Euh oui je crois ».

**« Est-ce que c'est bien éclairé ? Je ne vous demande pas des comptes de l'état de l'électricité mais la question est importante pour le dossier. Est-ce qu'on peut voir comment étaient habillées les personnes qui entrent, ou si elles avaient des sacs ? »**

« Non c'est dur de voir. Ce n'est pas bien éclairé effectivement ».

**« Les personnes du bâtiment A, votre sœur et vous, comment avez-vous retrouvé votre appartement après l'assaut du RAID ? »**

« Nous sommes solidaires de l'intervention du RAID donc on ressent un soulagement. Le bâtiment A avait des portes blindées et tout a été dynamité. L'appartement de ma sœur était retourné avec des impacts de balles ».

**« Concernant les conséquences pour vous Monsieur, est-ce que vous pouvez nous expliquer après l'assaut comment s'est passée l'évacuation ? »**

« On s'est tous retrouvé après l'assaut dans un gymnase à St-Denis, c'était très dur, tout le monde était éprouvé. Très vite, on nous a dit qu'on ne pourrait plus habiter dans l'immeuble mais on nous a donné un logement. On a vite demandé à la préfecture un engagement nominatif, un engagement écrit ».

**« Que s'est-il passé après le gymnase ? Est-ce que vous et les autres ont été relogés ? »**

« Moi j'ai été en résidence d'urgence, ça fait deux ans que je n'ai pas de chez moi ».

**« C'est un foyer d'accueil ? »**

« Oui un foyer de famille, on est logé avec ma fille qui a 5 ans ».

**« Avez-vous l'espoir d'être relogé, d'avoir un chez vous, ou c'est provisoire ? »**

« Soit ce logement, soit on peut retourner dans un autre ».

➤ **Audition de Mme X (sœur de la partie civile précédente)**

« Je voulais dire combien c'est difficile d'être là pour nous. En même temps c'est naturel, je n' imagine pas ce procès sans avoir été présente. Je voudrais juste m'adresser aux prévenus, en particulier ceux qui habitaient St Denis et en particulier à M. BENDAOUD qui connaissait le quartier, je veux qu'il sache que toutes les personnes de la rue sont détruites. M. BENDAOUD est responsable de deux choses : louer un bien qui ne lui appartient pas et acheter un appartement à 3000 euros, pour nous c'est en dehors de la réalité. Avoir entendu que pour 150 euros, il y a tellement de vies qui ont été détruites, des gamins ont été traumatisés. Je vais vous dire, une jeune fille se réveille la nuit et creuse les murs (et quand on la réveille elle est dans le déni). Un gamin a été battu car il était traité à l'école de « *squatteur, t'es le pote de Jawad, tu vis dans un trou* », ses parents sont détruits, le gamin ne veut plus retourner à l'école.

Je voudrais que les prévenus comprennent qu'ils sont responsables. Madame la Présidente, j'ai vraiment apprécié votre courtoisie, il y avait une sérénité des débats au début, ils ont été extrêmement respectés et ils doivent prendre conscience qu'ils ont une responsabilité, et en particulier M. BENDAOUD et M. SOUMAH qui se disent du quartier.

Je voudrais aussi dire que c'est dur pour moi de vous lire ce que j'ai écrit, et si je craque aujourd'hui c'est parce que j'ai en tête toutes les personnes touchées. Je fais partie du collectif du 18 novembre. Il y a une porosité entre la délinquance et le terrorisme, et nous on la subit. Je voudrais dire que ce n'est pas grand-chose ce que je vais raconter, mais je pense à ceux qui ont peur, je suis sûre qu'il y a un code d'honneur. Moi je pense que M. BENDAOUD a reconnu tous les faits de délinquance, mais je ne pense pas un instant que ses amis nous feront du tort. Je voudrais dire aussi que c'était important de rencontrer les gens du 13 novembre, et combien ça nous remonte le moral de voir que ces personnes sont touchées quand ils nous écoutent. On vient ici surtout pour notre honneur, on a exposé nos histoires, mais il y en a beaucoup qu'on n'entendra pas.

Je vous lis ce que j'ai écrit : j'ai acquis deux appartements juste avant l'assaut, il fallait que l'appartement soit habité. J'ai mis dans cet achat un espoir de terminer un divorce douloureux. Ma fille a mal vécu ce déclassement social car nous venions de Paris (place du Panthéon). Je dois aujourd'hui 150 000 euros de crédit pour 20 ans, sans espoir de remonter la pente depuis l'assaut. Le soir du 13 novembre j'étais à un spectacle dans Paris, c'est ma sœur qui m'a informée des attentats. On m'a ensuite parlé du squat, et là je me suis dit que je n'avais pas investi tout ce que je pouvais dans un squat. Je ne pouvais pas imaginer qu'on parlait du 48 rue de la République. Nous n'avons reçu aucune indemnisation, on ne nous a même pas reconnu le statut de victime pour nous reconstruire. Je paye 1000 euros par mois de charges pour un appartement confisqué. J'ai dû commencer à verser une pension alimentaire, j'ai connu le logement précaire (des punaises dans l'appartement qui vous mangent le visage). C'est aujourd'hui dur de subir ce parcours de SDF, sans logement pour se reconstruire. Je n'ai reçu aucune indemnisation, aucun centime, les assurances ont qualifié l'assaut de perquisition de police et que cela n'était pas un risque couvert. Nous en sommes là car des terroristes se sont cachés chez nous. Comment ne pas être en colère devant le

comportement de la mairie qui nous interdit de retourner chez nous récupérer quelques affaires. Nous sommes traités comme des citoyens de seconde zone, et on n'est même pas traités comme des victimes. Personne ne nous aide.

J'ai cru en la République, j'ai utilisé toutes mes compétences pour gérer comme je peux cette affaire. C'est dur de maintenir la colère des gens, je parle au nom de ceux qui ne peuvent pas s'exprimer. Nous sommes humiliés, abandonnés, jusqu'à nous priver de maisons.

Pour finir je voudrais dire qu'un des prévenus était surnommé 666. C'est un terrible aveux. À travers la délinquance sans conscience, à travers les vices, on a des cavaliers de l'apocalypse qui ont apporté la douleur, le désespoir, la désolation et aucun secours pour nous aider ».

### ➤ **Audition de M. X (anonyme)**

« Je témoigne en ma qualité de syndic depuis 2009. La copropriété vivait à peu près normalement. On était sur un dossier de travaux de réhabilitation. Des études avaient été menées. La mairie versait un certain nombre de subventions. Après l'assemblée générale, on a lancé les travaux, et un jour le RAID intervient. Tout le monde est délogé et on se retrouve avec des personnes traumatisées. La mairie décide de fermer l'immeuble, avec interdiction de revenir. Dans les jours qui suivent, on fait intervenir un expert à la demande de la mairie et là retournement de situation, la mairie souhaite acquérir l'immeuble. Aujourd'hui je voudrais vous dire que c'est inadmissible, j'ai assisté à un spectacle désastreux d'une mairie qui veut enterrer des gens.

Heureusement que nous avons constitué un pécule par des appels de travaux car aujourd'hui c'est avec ça qu'on vit, qu'on paye les compagnies d'assurance, les avocats. D'un seul coup, l'immeuble est décrit comme un squat avec des marchands de sommeil alors que ce sont des gens normaux ».

*La Présidente demande : « **Est-ce que vous avez été avisé qu'il y avait des squatteurs ?** »*

« Madame ce n'était pas un immeuble de squatteurs. On a juste eu des cas compliqués, avec des drogués sur le quai de St-Denis, ils sont venus se réfugier dans les parties communes de l'immeuble ».

*« **Est-ce que vous avez été avisé qu'il n'y avait pas d'eau dans l'appartement qui hébergeait les terroristes ?** »*

« Non je ne savais pas ».

*« **Même pas en votre qualité de syndic ?** »*

« Non je n'en ai pas été avisé Madame ».

*« **Aucun trouble n'a été signalé ?** »*

« Non ».

**« Quelles sont les procédures diligentées par le syndic ? »**

« Aujourd'hui l'immeuble est fermé et seule la mairie autorise les visites (car un arrêté a été pris). Au niveau de l'impact, un certain nombre de portes ont été enfoncées par le RAID pour être sûr qu'il n'y ait pas d'autres terroristes cachés. Il y a des impacts de balles partout.

Je voudrais aussi dire que laisser cette copropriété enfermée, ça accélère la vétusté.

Sur les travaux envisagés avant l'assaut, c'était des travaux de toiture, le réseau d'évacuation des eaux devait aussi être repris ».

**« Sur la lumière dans la cour, on voyait correctement ? »**

« Il y avait juste des lumières au-dessus des portes »

« Je voudrais rajouter quelque chose, l'assurance refuse d'indemniser les copropriétaires. Pour eux ce n'est pas un acte de terrorisme donc ce n'est pas assuré. Aujourd'hui la procédure devant la chancellerie est toujours en cours, mais même pas un euro n'a été reversé ».

*(Quelqu'un cri dans la salle « c'est scandaleux »).*

**Audience suspendue à 18h02.**

## JOUR 6 – Mercredi 31 janvier 2018

*Reprise de l'audience à 14h21 (le retard est dû à des problèmes d'entrée en raison du monde convoqué à 13h30). Le Tribunal continue aujourd'hui les auditions des parties civiles.*

### ➤ **Audition de M. HONORE**

**« Le Tribunal vous écoute Monsieur. »**

« Le vendredi 13 novembre j'étais au Bataclan, j'ai passé deux heures dans la fosse et je suis rentré le samedi matin chez moi. J'ai pris conscience le lendemain que c'était le début d'un long parcours, surtout quand j'ai su que les commanditaires étaient toujours libres. En arrivant dans ma campagne le samedi après avoir quitté Paris, j'avais le sentiment qu'on était encore lié à tout ça. Mon angoisse est montée au fur et à mesure des jours. Le premier soir, j'étais intimement convaincu qu'on allait les retrouver. Je suis allé travailler le lundi, j'avais l'impression d'attendre leur arrivée dans l'établissement ».

**« Comment avez-vous vécu les événements du 18 novembre ? »**

« J'étais branché sur les chaînes d'information. Le mercredi je passais la journée chez moi à attendre que ça se finisse ».

**« Vous avez ressenti quoi ? »**

« Le soulagement suite à l'assaut a été passager, car mes angoisses du 13 novembre sont vite revenues ».

**« Avez-vous suivi la suite de l'affaire ? »**

« Oui bien sûr, j'étais intéressé même si à la fois on ne veut pas savoir. Les attentats de Bruxelles ont ravivé tout ça ».

### ➤ **Audition d'une partie civile étrangère avec interprète (portugais)**

*L'interprète parle en dehors du micro.*

*La partie civile s'exprime finalement en français.*

« J'ai envie de connaître la vérité sur ce qui s'est passé le 18 novembre 2015 à St Denis. Avant tout, je souhaite être partie civile pour être reconnu en qualité de victime du terrorisme. Avant j'avais un emploi, je travaillais. Je suis un père de famille, j'ai trois enfants, je travaillais dans une entreprise de BTP 2000. Aujourd'hui je suis là pour témoigner que ça fait deux ans et demi que les habitants du 48 rue de la République ne sont toujours pas reconnus comme victimes du terrorisme ».

**« Dans quel appartement étiez-vous ? »**

« Dans l'appartement B, juste en face de celui qui hébergeait les terroristes. Aujourd'hui j'ai tout perdu, j'ai perdu mon emploi et à cause de l'assaut j'ai perdu l'ouïe de l'oreille gauche ».

**« Monsieur, vous étiez locataire depuis combien de temps ? »**

« Depuis 14 ans, depuis 2002 ».

**« Votre loyer était de combien ? »**

« 588 euros quand je suis arrivé en 2002 et le jour de l'assaut c'était à 600 euros par mois ».

**« Quel âge avait vos enfants au moment de l'assaut ? »**

« La première 16 ans, la deuxième 12 ans et la troisième 3 ans ».

**« Pouvez-vous nous raconter l'assaut ? »**

« Les policiers sont rentrés brutalement, nous on ne savait pas de quoi il s'agissait. Je suis venu à la fenêtre pour voir ce qu'il se passait, la police m'a dit de me coucher sinon ils allaient tirer. J'ai dû me coucher à terre avec mes enfants (*il s'effondre en pleurs*). Je suis désolé ».

**« C'est normal Monsieur, je vais vous aider en vous posant des questions. Combien de temps êtes-vous resté couché ? »**

« Presque 8 heures. Après c'est ma femme qui a eu le courage d'aller à la fenêtre. Toutes les balles ont été tirées dans l'immeuble. Aujourd'hui on n'a pas été reconnu comme étant des victimes ».

**« Vous êtes allés au gymnase avec les autres habitants de l'immeuble ? »**

« Oui est on a eu un logement provisoire ».

**« Vous y êtes toujours ? »**

« Oui ».

**« Pourquoi avez-vous perdu votre travail ? »**

« Suite à l'assaut, j'ai eu des problèmes à la tête ».

**« Vous avez eu un traumatisme à l'oreille donc vous avez un déséquilibre ? »**

« Oui c'est ça et comme je travaille dans le bâtiment, je ne pouvais pas continuer comme ça car c'était trop dangereux ».

**« Vous avez été au chômage ? »**

« Oui pendant un an et demi mais aujourd’hui je ne l’ai plus, je vis qu’avec le RSA ».

**« Votre femme a un travail ? »**

« Oui avant, elle faisait des ménages ».

**« Elle ne travaille plus maintenant ? »**

« Non, pas depuis l’assaut ».

**« Elle a eu des séquelles après l’assaut ? »**

« Oui elle a besoin d’un appareil pour respirer. Et ma fille a arrêté son Bac (*il pleure*). Mon fils a été agressé à l’école, les enfants disaient que c’était un squatteur, il ne veut plus aller à l’école ».

**« D’accord Monsieur, il s’agit du petit garçon dont on parlait hier. Est-ce que les services sociaux aident vos enfants ? »**

« On a juste eu 250 euros après l’assaut par la mairie ».

**« Un psychologue vous aide ? »**

« Maintenant oui. Au bout de deux ans, la préfecture a engagé une démarche pour nous aider à trouver un logement. La petite fait que des cauchemars depuis ».

**« Vous voulez dire autre chose monsieur ? »**

« Non merci ».

**« Monsieur, le Tribunal vous remercie. »**

### ➤ **Audition de Patricia CORREIA**

« Je suis partie civile dans ce dossier.

Ma fille Précilia a été assassinée au Bataclan le soir du 13 novembre, avec son ami Manu PEREZ. Je précise que je ne suis pas là dans le cadre du procès du 13 novembre. Je vais vous lire mes notes, je m’excuse de ne pas vous regarder Madame la Présidente.

C’était dans la journée, ma fille me dit qu’elle ne peut pas venir m’attendre à l’aéroport car elle était sur une liste pour une soirée. Elle m’a dit qu’elle n’avait pas beaucoup l’occasion de sortir avec ses amis, donc elle allait en profiter cette fois. Tout le monde connaît la suite. Ce n’est pas dans l’ordre des choses de mourir avant ses parents, c’est insupportable. Précilia et Manu ont fêté l’anniversaire de leur rencontre en novembre 2015. Elle avait l’intention de s’installer dans son petit appartement. Sa chambre est restée intacte chez nous.

Depuis, nous essayons d'avancer, nous sommes des survivants et contrairement à ces messieurs dont leur peine prendra fin, nous c'est une peine pour l'éternité. Chaque jour qui passe me renvoie son absence. Lorsque je vois une fille avec sa mère je me raidie, plus jamais on ne m'appellera « Maman ». Je refuse que le mot deuil fasse partie de mon vocabulaire. Seuls nous pouvons comprendre ce que nous subissons. Je sais que ces hommes ne sont pas les auteurs des attentats mais ils sont complices, sans dénonciation. Nous n'avons pas choisi ce statut de victime. Je remercie la personne qui a dénoncé ces hommes. Vous persistez à dire que vous n'aviez pas connaissance des attentats alors que toute la planète était au courant. Vous insistez sur le fait que vous êtes seulement des trafiquants de drogue. Vous nous faites part des secrets de l'économie souterraine. Mais ça ne répond pas à nos attentes. Je souhaite que le frère d'Hasna s'exprime un peu plus, car son attitude me paraît suspecte. J'espère que la justice prendra les mesures nécessaires pour que les peines méritées soient appliquées.

Je m'excuse pour mon émotion ».

**« Vous n'avez pas à vous excuser Madame, le Tribunal vous remercie. »**

➤ **Audition d'une partie civile étrangère avec interprète (portugais)**

*Elle s'adresse finalement en français, l'interprète reste à ses côtés pour l'aider.*

« J'habite au 48 rue de la République, on était une famille avec tous les voisins. On faisait la fête. On connaissait chacun de nos voisins, on se disait bonjour, on s'inquiétait pour les autres. On dansait dans la cour, et vous les connaissiez (*elle s'adresse à M. BENDAOU*). Il n'y avait pas d'histoire. Notre vie a changé, ça nous manque. Là où je suis-je ne connais personne. La vie de mes enfants a changé, on est censés les protéger. En voyant ma fille creuser les mur... (*elle pleure*). Je ne prends plus les transports, on ne se met plus près des fenêtres, dès qu'il y a un bruit on se couche par terre. Depuis ce jour-là tout a changé ».

**« Est-ce que vous avez pu consulter des psychologues ? »**

« Tardivement moi et ma fille on a eu un psychologue. Mais il n'y avait pas de place pour mon mari ».

**« Où allez-vous pour consulter ce psychologue ? »**

« Au CMP à St-Denis. Parfois on se dit tout va bien puis d'un coup tout revient ».

**« Vous travailliez avant ? »**

« Oui ».

**« C'est à cause de vos problèmes de santé que vous avez arrêté de travailler ? »**

« Oui. Et mes enfants ne sortent plus. Ma fille creuse les murs dans son sommeil ».

**« Vous parlez de votre fille qui va aussi voir le psychologue ? »**

« Non elle n'a pas pu avoir de place, et surtout on ne savait pas où aller, on était perdus ».

**« Est-ce que vos enfants ont dû changer d'école ? »**

« Oui un de mes garçons ».

**« Est-ce que vos enfants sont pris en charge par la médecine scolaire ? »**

« Non. Une fois cinq garçons ont frappé mon fils avec une ceinture au motif qu'il était ami avec Jawad. Il ne comprend pas et il ne veut plus retourner à l'école ».

**« Vous avez déposé plainte ? »**

« Oui mais ça s'est retourné contre moi. On a été mal reçu. Un policier criait sur mon fils ».

**« Concernant vos problèmes de santé à vous Madame, est-ce que vous êtes suivi par un médecin ? »**

« Oui à la clinique, parce que j'ai un problème de respiration. Je suis devenu asthmatique à cause du stress ».

**« Ce sont des crises d'asthme ? »**

« Oui et d'angoisse ».

**« Vous avez eu un traitement pour ça ? »**

« Oui un aérosol, et j'ai des problèmes de tension ».

**Question de Me HOLLEAUX** (en dehors du micro, nous n'entendons pas la question)

« Mon mari ne travaille plus, moi je ne travaille plus, comment vous voulez qu'on ait des revenus ?

Une chose me fait très mal, je ne suis pas riche mais j'ai laissé une richesse là-bas, les photos de mes enfants, des objets du pays que ma mère m'a donné. Toutes les photos de mes enfants surtout, les foulards. J'ai gardé tous les souvenirs, les lettres de mon père, tout. Tout est resté là-bas ».

**« La dernière fois que vous avez demandé à rentrer dans l'immeuble c'était quand ? »**

« Je ne sais plus Madame, mais je voulais récupérer mes photos ».

**« Vous voulez ajouter quelque chose madame ? »**

« J'avais plein de choses à dire mais je ne voulais pas venir. Je suis venue pour mes enfants ».

**« Le Tribunal vous remercie Madame. »**

➤ **Audition d'une partie civile étrangère avec interprète (libanais)**

« J'ai 30 ans, je suis Libanais et j'habitais dans le même immeuble que les autres, au bâtiment C. »

**« Depuis combien de temps ? »**

« 6 mois ».

**« Vous étiez locataire ? »**

« Oui avec un colocataire égyptien ».

**« Vous étiez à côté de l'appartement où il y a eu l'assaut ? »**

« Oui ».

**« Vous étiez là au moment de l'assaut ? »**

« Oui et j'ai été blessé ».

**« Vous travailliez à l'époque ? »**

« Non ».

**« Très bien, pouvez-vous nous raconter l'assaut ? »**

« À 4h du matin j'ai entendu une explosion, j'ai cru que ça venait de loin. Je me suis réveillé, j'ai regardé par la fenêtre, j'ai vu beaucoup de policiers. J'ai pensé que c'était quelque chose de normal. J'avais peur, je suis sorti dans le couloir, j'ai vu un policier utiliser le laser. Dix minutes après il y avait des rafales. Jusque-là je ne savais pas ce qu'il se passait. Une demi-heure après, on est resté au milieu de l'appartement, on ne savait pas ce qu'il se passait, on a attendu à peu près entre deux et trois heures et on s'est dit qu'on allait tous mourir ».

**« C'est-à-dire monsieur ? »**

« J'attendais que quelqu'un tire directement vers nous et à ce moment-là quelqu'un m'a appelé (tout est enregistré sur mon téléphone vous pouvez vérifier). Les tirs ont continué de plus en plus, les policiers sont entrés, ils nous ont poussés, ils nous ont frappés, on nous a mis à terre pour nous contrôler. Ils nous ont fait sortir près de l'appartement, un policier tirait en l'air, j'ai eu un morceau d'une explosion dans mon épaule.

Une fois dans la rue, j'ai parlé avec les gens à côté de l'ambulance, je leur ai dit que j'étais blessé à l'épaule. Mais on m'a dit de partir. Je suis resté dans la rue, je portais un tee-shirt et un short. Après on est allés à la mairie, ils nous ont demandé si quelqu'un était blessé, je leur ai dit que je le l'étais et que ça commençait à me faire mal. On m'a amené à l'hôpital et ils ont pris des radios. Ils m'ont dit que je devais être opéré. Je suis resté presque 10 jours à l'hôpital, après je suis allé au gymnase où j'y suis resté deux jours.

Je suis ensuite allé à l'hôtel. Un psychologue m'a vu entre quatre et cinq fois, il est parti après en vacances. Je suis maintenant à l'hôtel, grâce à l'intermédiaire du Samu social, ça

fait deux ans que j'y suis, je ne peux pas cuisiner car il n'y a pas de cuisine et c'est interdit. Je pense toujours à ce qui s'est passé, je suis angoissé, je dors toujours tard. Même hier soir je n'ai pas bien dormi, j'avais un peu peur car je devais témoigner aujourd'hui. J'ai demandé qu'on nous accorde un logement et ils m'ont demandé des papiers, mais je n'en avais pas. Je cherche du travail et je me suis inscrit à Pole Emploi. Je n'ai eu aucune indemnisation depuis ».

**« Sur la nuit de l'assaut Monsieur, vous étiez dans l'appartement au-dessous, et le sol s'est effondré c'est ça ? »**

« Oui exactement ».

**« Vous étiez dans la pièce où tout s'est effondré ? De quoi vous souvenez-vous ? »**

« Oui on était en dessous de l'appartement, au milieu. Mais on ne savait pas ce qu'il se passait. C'est après que la mairie nous a donné la permission de chercher nos affaires j'ai vu ce qu'il s'était passé ».

**« Vous avez gardé des séquelles ? »**

« Ça s'est amélioré mais oui j'en ai toujours ».

**« Concernant les attentats du Stade de France, vous avez entendu les explosions ? »**

« Oui, et quand j'ai commencé à entendre des explosions ou des tirs dans la nuit j'ai cru que ça venait du même endroit, du Stade de France ».

**« Vous avez suivi les informations après les attentats ? »**

« Non car je n'avais pas de télévision. J'ai voulu aller voir sur place mais on me l'a déconseillé car je n'avais pas de papiers. J'espère que notre situation va être améliorée. Quand on va à la mairie, on ne reçoit pas un bon accueil, on est mal traité ».

**« Le Tribunal vous remercie Monsieur. »**

*Un avocat intervient pour prévenir qu'une partie civile est dans l'incapacité physique et morale de venir (elle fait des hémorragies). L'avocat a essayé de la convaincre mais c'est au-dessus de ses moyens.*

**« Le Tribunal comprend que cela peut être difficile pour elle. Il n'y a donc plus de parties civiles à entendre, nous reprendrons avec les plaidoiries des parties civiles concernant la personne de M. Youssef ASSALAM, puis nous suspendrons l'audience jusqu'à demain. »**

**L'audience est suspendue 15 minutes et reprends à 15h52.**

## PLAIDOIRIES DES PARTIES CIVILES

### ➤ Plaidoirie introductive de Me DEWAVRIN

« J'ai l'honneur d'ouvrir les plaidoiries aujourd'hui, je vous rappelle que nous sommes une centaine d'avocats. Cela fait deux ans que nous avons engagé un travail d'envergure, pour nous organiser dans nos prises de parole. Aujourd'hui, seule une vingtaine de voix s'exprimera, au nom d'un travail collectif. Nous souhaitons que notre travail soit entendu et reconnu. L'essentiel pour nous est que des centaines de victimes aient accepté ces règles du jeu. Ne pensez pas que cette plaidoirie viendra tuer l'individualité de nos clients. Malgré notre volonté de nous faire petit, de nous serrer sur les bancs, on nous a fait le reproche de poser trop de questions et de trop parler. Mais notre volonté est de comprendre, savoir et répondre aux questions de nos clients. Aujourd'hui, avec tout le sérieux qu'il se doit, nous avons encore des choses à dire. Je laisse la parole à mes confrères ».

### ➤ Plaidoirie de Me CHEMLA (concernant M. AIT BOULAHCEN)

« Je vais commencer le propos et m'intéresser de manière particulière à M. ASSALAM. Je m'excuse si je le nomme M. AIT-BOULAHCEN pendant ma plaidoirie, mais c'est sous ce nom qu'il apparaît dans le dossier. Je remercie le groupe de travail.

Je voudrais également dire un mot sur la défense : je sais qu'il est difficile pour mes confrères de porter cette place, avec un déséquilibre flagrant entre le nombre de d'avocats du côté des parties civiles et ceux du côté de la défense. Mais il y a bien plus de victimes que d'auteurs, c'est comme ça.

Madame la Présidente, vous avez mené une audience digne, permettant à chacun de parler sans limites.

M. AIT-BOULAHCEN (*il s'adresse à lui*) vous ne m'avez pas convaincu. Chacun avait sa posture, et celle de M. AIT-BOULAHCEN était de se cacher derrière le rôle du frère protecteur. En même temps, vous avez une parole extrêmement privée, avec une expression particulière. Il nous a fait si je puis dire de « *l'anti-Jawad* », ses mots étaient pensés, précis, réfléchis et calmes.

Vous lui avez rappelé des choses désagréables et il vous a seulement répondu que ces propos ne pouvaient être tenus en public. Il se présente donc d'une manière bien différente des deux autres prévenus.

Je me propose de commencer par l'infraction qui lui est reprochée avant d'expliquer pourquoi les parties civiles pensent qu'il est coupable ».

*Me CHEMLA rappelle et définit l'infraction de non dénonciation de crime.*

« Le crime principal du 13 novembre est un crime particulier : il s'agit d'assassinats commis en relation avec une entreprise destinée à répandre la terreur. Je considère que rien que sur les faits du 13 novembre, le fait que des auteurs soient en fuite contribue à l'effet de terreur des actes commis ce soir-là. Le simple fait de ne pas mettre un terme à la cavale de ces personnes fait partie intégrante de l'élément matériel de l'infraction. J'ajoute, qu'il ait eu connaissance ou non de la présence d'ABAAOUD, ou de l'un de ses amis, nous sommes en présence de personnes qui sont des terroristes.

Ce soir-là, avant de sortir de chez lui, M. AIT-BOULAHSEN a regardé une émission « *ces français qui ont choisi le djihad* ». Un morceau de 20 secondes montrent ABAAOUD le coude à la fenêtre extrêmement heureux, puis des images de lui trainant des corps. Donc ce soir-là, il regarde un film où il y a son cousin. Nous sommes donc en présence d'infractions criminelles de nature terroristes.

Reste la démonstration de savoir de ce que M. AIT-BOULAHSEN savait ce soir-là. Beaucoup de choses ont disparu, mais ce qui a été retrouvé constitue des éléments matériels non équivoques, permettant au tribunal de se faire un raisonnement. Tout commence à 20h24, il y a un premier contact entre Hasna et Youssef, avec une conversation de plus d'1 minute par laquelle elle l'informe de la présence d'un cousin sur le territoire français (...). On saura par la suite qu'Hasna indique qu'elle est chez Soraya, et que « *depuis tout à l'heure ça l'appelle de la Belgique* ». La question est de savoir si cet individu est Hamid ou un pote d'Hamid (*on parle de Abdelhamid ABAAOUD*).

On sait ensuite qu'Hasna passe 15 minutes avec son cousin en présence de son amie Soraya. À 20h54, elle appelle son frère pour savoir s'il peut venir l'aider et il répond qu'il est d'accord (selon le témoignage de Soraya). Hasna lui envoie un sms pour lui dire « *Je te montre* », cela veut dire qu'elle lui montre où est son cousin. Il faut noter que ce frère et cette sœur qui ne se parlent pas depuis plusieurs semaines vont avoir ce soir-là 36 ou 37 interactions téléphoniques. Dans un appel vers 23 heures, il est dit « *Quand VOUS allez là-bas soyez discrets* », et on sait qu'il ne s'agit pas de Soraya. Donc ça veut dire que quelqu'un d'autre était avec Hasna. Youssef répond ensuite dans un sms qu'il adhère à la demande d'Hasna. À partir de moment où elle repart du buisson, il n'y a plus de doutes sur l'identité de qui est présent. Quand Youssef prend rendez-vous avec elle, il sait exactement qui il va voir et ce que cette personne fait là.

Sur une autre ligne, Hasna envoie sept sms à son frère (qu'on ne retrouvera pas). On a aussi un certain nombre de communications qui montrent que Youssef se rend chez Soraya, mais une fois sur place, il n'arrive pas à la biper car ça ne capte pas. De plus, quand il vient à la rencontre de sa sœur, il se munit de lait et de biscuits, ce qui ne correspond pas à la nature des relations qu'ils avaient (on n'amène pas du lait et des biscuits quand on est invité). Donc il est évident que c'était pour ravitailler ces personnes.

Ces éléments objectifs vont se compléter : Youssef se présente comme témoin après l'assaut, sans oublier de photographier avec son téléphone l'écran de sa télévision qui diffuse l'assaut. Il va se rendre au commissariat de police, il explique « *Elle m'a appelé, elle*

voulait que j'héberge un ami de mon cousin mais je ne savais pas de qui il s'agissait ». On peut penser qu'il souhaite héberger des réfugiés syriens mais on sait qu'il s'agit de terroristes.

M. AIT-BOULAHZEN déclare aussi « qu'elle semblait vouloir brouiller les pistes ». Il est très transparent. Le second élément qui pourrait permettre de mettre un terme à ces interrogations est quand on lui demande pourquoi il a changé de ligne, il répond « j'étais sûr qu'elle était sur écoute ».

La démarche de M. AIT-BOULAHZEN de venir témoigner n'est pas angélique. En effet, avant de se rendre sur place, il jette sa puce de téléphone, il nettoie son iPhone de tous les messages Whatsap et ses échanges d'SMS, au moins. Pourquoi ? C'est évident, car ces messages peuvent montrer les liens qu'il avait ce soir-là avec sa sœur et avec M. Abdelhamid ABAAOUD.

Donc M. AIT-BOULAHZEN vous ne m'avez pas convaincu. J'en ai fini ».

### ➤ Plaidoirie de Me GIFFARD (concernant M. AIT BOULAHZEN)

« Je fais le même constat que mon confrère sur le clivage entre le discours et le visage que M. AIT-BOULAHZEN nous a montré. Je voudrais pointer des aspects de ce hiatus, notamment sur sa pratique religieuse. Il nous a dit être intéressé par « *le grand djihad* », l'effort contre soi-même. C'est contradictoire avec ce qu'on lit et ce qu'on entend dans les écoutes. C'est contradictoire avec ses accès de colère, sa rage, quand il parle des homosexuels. Ça ne colle pas non plus quand il nous parle d'un intérêt pour un islam quiétiste (non violent), alors qu'on retrouve chez lui des contenus haineux et extrêmement violents. Il y a aussi tous les contenus liés au salafisme révolutionnaire, ce n'est pas du tout l'image d'un islam quiétiste. On voit également qu'il a bloqué Hasna le 15 novembre seulement. Il ne se rappelle étrangement plus de ses amis. Tout ça a été trouvé malgré le ménage qu'il a fait et ne colle pas avec l'image d'un islam ouvert, curieux.

Nous avons trois certitudes dans ce dossier, Me CHEMLA l'a d'ailleurs très bien démontré :

- La première certitude est que M. AIT-BOULAHZEN savait que c'était son cousin qui était là, avec qui sa sœur était en contact. Il savait aussi que son cousin avait des projets (rappelons que le dernier sms d'Hasna lui disait « *Wallah je l'ai vu, il va bientôt mourir, il veut te voir* »). Il n'y a aucune ambiguïté possible dans l'esprit de M. AIT-BOULAHZEN sur cette possibilité d'acte suicide et terroriste dans un futur très proche.
- La deuxième certitude qu'on a est que M. AIT-BOULAHZEN savait qu'Hasna était capable d'aller très loin. Il connaissait son idéologie ainsi que son adhésion affective, sentimentale. Hasna parlait en effet de mariage avec ABAAOUD (même si M. AIT-BOULAHZEN a essayé de faire passer ça comme une énième lubie de sa sœur). C'était notamment un sujet de dispute entre Hasna et sa mère. Elle avait aussi parlé d'aller en Syrie et M. AIT-BOULAHZEN avait été le témoin direct des conversations de

sa sœur avec des personnes en Syrie. Il la connaît, il nous a dit 300 fois qu'elle n'était pas fiable, menteuse mais derrière ça, il sait qu'elle est capable de faire n'importe quoi. Il sait aussi qu'elle fait tout ça pour l'intéresser lui. Car il n'a pas caché que sa sœur cherchait à attirer son attention.

- La troisième certitude est que M. AIT-BOULAHCEN était le mieux placé dans l'absolu pour savoir ce qui était en train de se passer, le mieux placé pour savoir ce qui pouvait se passer encore, et mieux placé pour comprendre le risque, le danger car il savait qui était ABAAOUD puis *in fine*, le mieux placé pour agir.

Comment expliquer, quand on a ces trois certitudes, qu'à un moment il laisse tomber ? Moi j'ai la conviction qu'à un moment donné il a voulu en être. Il est arrivé avec sa brique de lait et ses granolas devant chez Soraya, il n'a pas réussi à joindre sa sœur et là il s'est vexé, empli de colère. Dans sa dernière conversation avec Hasna, il l'envoie « bouler », il se dispute avec elle. Il ne fait pas le geste pour la sauver, il la laisse aller à la mort. Finalement elle retrouve grâce à ses yeux le jour où elle meurt rue du Corbillon. Pour vous le démontrer, M. AIT-BOULAHCEN a comme code pour déverrouiller son téléphone le 18-11-2015, soi-disant parce qu'il voulait lui rendre hommage car c'était quelqu'un de bien finalement. Pour moi c'est plus pour la glorifier, et c'est pour ça qu'il n'est pas allé la dénoncer ».

### ➤ Plaidoirie de Me REINHART

« Il m'appartient de porter la voix des parties civiles, avec de l'émotion dans un moment où on doit jeter nos forces dans la bataille. Dans tout ce discours que M. BENDAOUZ nous a servi il a eu une seule belle réflexion, c'est de dire que les mensonges montent en ascenseur et la vérité en escalier. La vérité monte aujourd'hui tout doucement par les escaliers.

J'ai une première interrogation sur M. AIT-BOULAHCEN : on ne voit plus son visage, il se cache à nous, il ne veut pas nous regarder ou regarder le Tribunal. Il est comme les enfants qui se font gronder par le professeur et regardent dans leur trousse en pensant qu'ils vont disparaître. Il se cache depuis six jours comme il se cache depuis deux ans et demi. Depuis qu'il s'est présenté en témoin, il s'est construit un personnage et il cherche à disparaître. Il a la chance inouïe de ne pas connaître la prison (*M. AIT-BOULAHCEN s'énerve*) alors que ce temps enfermé lui aurait permis de réfléchir à la possibilité de nous livrer une vérité.

Monsieur, (*il s'adresse à M. AIT-BOULAHCEN*) vous êtes indifférent, je vous ai regardé, j'ai écouté chacune de vos réponses et ce n'est pas la vérité. Vos réponses sont manipulées, vous habitez dans un personnage qui n'est pas le vôtre, vous savez que vous mentez à tous. Vous mentez aux policiers, au juge d'instruction, au Tribunal, à vous-même.

J'ai des sentiments diffus à votre égard : vous avez mis votre intelligence au service d'une mauvaise idée. Vous me faites penser à deux personnes mortes au Bataclan, dont Mathias

qui avait presque la même date de naissance que vous. Il était venu habiter à Paris avec Marie, dans un petit studio. Ils étaient furieusement amoureux. Et puis il y a eu ce moment dramatique du 13 novembre dont il est évident que vous n'êtes pas responsable. Mathias est mort ce soir-là, il avait votre âge. Tous deux étaient enfants uniques. Mathias lui, aurait affronté la vérité alors que vous, vous la fuyez.

Mais la vérité va commencer à 20h24 le 15 novembre 2015 quand votre sœur vous appelle. La conversation va durer 1 minute et 7 secondes, et c'est à ce moment-là que votre vie a basculé car vous êtes rentré dans le mensonge, dans le déni. Elle vous rappelle à 20h58 pendant 20 secondes, suivi d'un sms, suivi d'un appel. Vous lui communiquez ensuite un numéro de téléphone avec une puce que vous jetterez par la suite.

Ce n'est pas en changeant de nom que vous allez changer la vérité. Vous devez dire la vérité, projetez-vous vers l'avenir, vers la vérité. Je peux continuer avec les échanges que vous avez eu avec Hasna. Ne dites pas que vous n'avez pas eu ces messages, vous en avez eu connaissance ! Votre personnalité on la connaît, c'est une personnalité en contenu. À quel moment pourrez-vous vous regarder dans la glace ? Quand vous parlez des homosexuels, comment pouvez-vous écrire ça le 21 février 2016 alors qu'il y a eu tous ces événements depuis 13 novembre ? En fait monsieur vous n'avez pas de courage ! Vous n'en avez aucun ! Vous fuyez votre vérité ! Reprenez votre temps, j'espère que dans vos dernières déclarations, vous aurez le courage d'avouer que oui vous saviez, que oui votre cousin était dans les buissons, et que oui vous saviez qu'on cherchait à les protéger. Vous continuez à vous cacher car vous ne voulez pas être dessiné, comme si un dessin pouvait changer la réalité.

Moi j'aimerais vous dire que vous donnerez à votre vie le sens que vous voulez, mais au moins pour Mathias qui avait votre âge, vous pouvez prendre la parole pour dire que vous saviez.

C'est en ce sens que l'ensemble des parties civiles viennent devant le Tribunal, pour attendre la vérité avec une sérénité judiciaire ».

**L'audience est suspendue à 17h02.**

**JOUR 7 – Jeudi 1<sup>er</sup> février 2018**

*(Suite des plaidoiries des parties civiles)*

## ➤ Plaidoirie de Me JOSSERAND-SCHMIDT (concernant M. SOUMAH)

« Hier et avant-hier, un certain nombre de victimes ont eu le courage et la force de témoigner, d'exprimer leurs sentiments vis-à-vis de ce dossier. C'est courageux car il leur a fallu se détacher de leur douleur. Au premier témoignage, j'ai observé Mohamed SOUMAH et j'ai vu un changement d'expression. J'ai eu le sentiment qu'il était un peu remué, ému me semble-t-il, comme si la réalité de ce qu'il a fait venait s'afficher sous ses yeux. Ce n'est pas l'impression qu'il m'avait donné au début de l'audience. Il se cachait derrière Jawad BENDAOU, restait dans son ombre, ce qui était pratique pour lui. J'avais l'impression que comme ça, il pouvait se faire oublier.

Mais hier lorsque M. MOKONO est venu témoigner et qu'il a demandé aux prévenus de le regarder, M. SOUMAH s'est levé et j'ai pensé qu'il allait en dire beaucoup plus que ce qu'il avait pu dire au cours des débats. Ce qu'il a dit était intéressant, il n'a pas avoué, mais il n'a pas nié non plus, il a dit « *j'ai fait une erreur de jugement, j'ai mal jugé la situation je suis désolé Bilal* ». Ce n'est pas des aveux mais ça montre quelque chose d'intéressant. Toutefois lorsque j'ai lu les conclusions de relaxe de M. SOUMAH, j'ai été déçu qu'il n'assume pas.

Il souhaite s'échapper de la réalité depuis le début. Le jour de l'assaut, il ne pouvait prétendre qu'il ne savait pas. Il n'a jamais rien fait pour collaborer avec la justice. Il s'est planqué, il n'est pas allé à la police pour expliquer ce qu'il savait. Il a seulement détruit la puce de son téléphone, il a attendu et il a été interpellé 15 jours après, temps pendant lequel il a pu préparer ses arguments. Au cours de ses auditions en garde à vue, il a usé de la stratégie que l'on connaît tous qui consiste à en dire le moins possible car on ne sait pas ce qu'il y a dans le dossier. À aucun moment M. SOUMAH a révélé un élément qui permette de faire avancer l'enquête. Il aura fallu attendre qu'on lui mette sous les yeux les interceptions téléphoniques avec Hasna. M. SOUMAH est un délinquant aguerri, il connaît le système, c'est pour ça qu'il parle en langage codé dans ses sms.

Je n'ai pas l'habitude de plaider en donnant des leçons de morale mais je ne peux pas m'empêcher de lui dire que dans la vie, on tire une grande force à reconnaître les erreurs que l'on commet. C'est votre conscience M. SOUMAH, c'est vous qui vivez avec.

Concernant le dossier, sans les aveux de M. SOUMAH et sans sa collaboration, vous avez madame la Présidente tous les éléments permettant de rentrer en voie de condamnation. Ces éléments montrent les agissements de M. SOUMAH. On sait comment s'est organisée la planque d'Abdelhamid ABAAOUD, comment Hasna AIT BOULAHCEN a été contactée depuis la Belgique. Tout ça constitue la matérialité. M. SOUMAH intervient à chaque moment de l'organisation de la planque de M. ABAAOUD et de M. AKROUH. Il a aidé à mettre à exécution les ordres depuis la Belgique.

Depuis quand connaît-il Hasna AIT BOULAHCEN ? C'est notre question. Moi je suis convaincue qu'il ne la connaît pas depuis un jour comme il l'affirme, car on ne prend pas de tels risques pour une fille qu'on connaît à peine. Il y a eu un lapsus de M. SOUMAH lorsqu'il

nous parle des attitudes d'Hasna AIT BOULAHCEN, il nous dit « *qu'elle se balade toujours avec des boulettes de shit sur elle* ». Selon moi, si on connaît les habitudes d'une personne c'est qu'on la connaît bien. Et quand Hasna lui dit « *Mouss c'est mon poto* » elle n'a pas l'air de le connaître depuis un jour seulement. M. SOUMAH va mettre en relation Hasna AIT BOULAHCEN avec Jawad BENDAOUD pour lui mettre à disposition un appartement qui logera plus tard M. ABAAOUD et M. AKROUH.

Le cœur du sujet est ce qu'il savait, qu'il avait la connaissance de la situation. Il va vous plaider la relaxe et le défaut d'élément intentionnel de l'infraction de recel de malfaiteurs terroristes. Il n'a cessé de vous raconter qu'il n'a pas vu le mal, qu'il n'était au courant de rien, que cette fille était une droguée avec qui il voulait coucher. Il voulait l'aider mais ne savait rien, sous-entendu il a été piégé. Pourtant on parle d'un délinquant aguerri, qui connaît le système, et il nous dit qu'il se serait laissé manipuler par cette jeune fille. Il essaye de nous faire croire qu'elle l'aurait utilisé comme un pion à son insu.

Évidemment il y a de la drogue dans ce dossier, et oui c'est sûr il voulait mettre Hasna dans son lit, avec beaucoup de mots bien crus et bien dégradants à son égard. Moi j'ai eu le sentiment qu'il jouait de tous ces mots dégueulasses vis-à-vis d'Hasna AIT BOULAHCEN pour qu'on le prenne pour quelqu'un dont le seul but est de coucher avec cette fille. Mais ce dossier établit l'inverse : il savait très bien, il était parfaitement au courant de la situation et je vais vous le démontrer en 5 points :

- Premier point : il est invraisemblable d'imaginer qu'Hasna AIT BOULAHCEN ait utilisé M. SOUMAH sans rien lui dire sur son objectif de loger son cousin et M. AKROUH. Il faut se plonger dans la psychologie de cette jeune fille : elle est radicalisée depuis un moment, elle souhaite partir en Syrie, malgré le fait qu'elle boive, qu'elle se drogue et qu'elle couche avec des garçons. Et cette fille est amoureuse de son cousin. Elle était aussi dans une démarche active de faire le djihad. Elle va passer la soirée à appeler autour d'elle pour trouver un logement, elle en parle même à son conseiller pôle emploi. Peut-on imaginer un instant qu'elle en parle à tout le monde sauf précisément à celui qui va l'aider à mettre à exécution ses démarches ordonnées depuis la Belgique ? C'est un argument de bon sens Madame la Présidente.
- Deuxième point, qui est toujours une raison de bon sens : est-ce vraisemblable d'imaginer que ceux qui organisent depuis la Belgique la fuite d'ABAAOUD et d'AKROUH laissent M. SOUMAH intervenir toute la journée aussi activement dans les démarches et être au courant de tout ce qui va se passer (le trajet à la poste, le trajet en taxi) ? C'est impossible.
- Troisième point : contrairement à ce que M. SOUMAH dit, dès le 16 au soir, on sait que lorsque M. SOUMAH et Hasna AIT BOULAHCEN se sont rendus chez M. BENDAOUD, il a été question de l'identité des personnes et les raisons de leur logement dans le squat. Ces deux prévenus ont une version différente, nous l'avons entendu. Ils se sont d'ailleurs énervés entre eux à ce sujet. M. BENDAOUD dit qu'Hasna lui a été présentée par M. SOUMAH et qu'elle cherchait un logement pour héberger deux frères. M. SOUMAH quant à lui dit qu'Hasna souhaitait avoir un

logement pour elle seule et pour une durée de 3 semaines. Alors il n'y a pas 15 possibilités, soit il y en a un des deux qui ment, soit ils sont tous les deux de bonne foi car Hasna leur a donné une version différente à chacun (il y a bien eu des conversations différentes de part et d'autre). Quoi qu'il en soit il y a eu une conversation à trois pour savoir qui devait profiter du squat. Donc c'est clair qu'il y en a un des deux qui ment. Et sur ce point, loin de défendre M. BENDAOUUD, c'est lui qui dit vrai. Il le dit depuis le début, sans ne plus jamais changer de version. Mais il se place en position d'avoir à s'expliquer là-dessus. Quel intérêt aurait-il eu de dire ça en sachant que ça pouvait l'incriminer ? De plus, une fois parti du squat, la première chose que M. BENDAOUUD fait, c'est qu'il va voir ses potes de banlieue pour leur dire qu'il va héberger deux frères. Ses potes lui répondent en rigolant « *fais gaffe de ne pas loger des terroristes* ». Donc dès le début M. BENDAOUUD livre une version incriminante. Tout ça pour vous dire que M. SOUMAH ment.

- Quatrième point : les interceptions téléphoniques mettent un terme aux déclarations de M. SOUMAH. Je m'excuse par avance madame la Présidente car je vais citer en partie ces interceptions. À 10h20, M. SOUMAH appelle Hasna AIT BOULAHSEN, elle lui raconte sa soirée le 16 au soir. Elle lui dit que toute la cité l'a appelée, tous l'ont appelée car ils l'ont vu à la télé. Elle lui dit « *tu es un bon* », faisant référence au fait que M. SOUMAH lui a trouvé un logement. M. SOUMAH lui dit ensuite « *n'oublies pas, tu as des trucs à faire* », donc on sent que les stupéfiants sont accessoires dans cette phrase. À 15h20, Hasna appelle BELKAID en Belgique, elle lui dit qu'elle est recherchée. Dans la foulée elle appelle M. SOUMAH, et cet appel va s'avérer très riche : elle explique que Jawad BENDAOUUD lui a donné rendez-vous pour le squat, et elle dit à M. SOUMAH « *t'as vu ma gynéco m'a envoyé de l'argent* » (on sait que sa gynéco est BELKAID). Mais M. SOUMAH ne pose pas de questions. En réalité, s'il ne s'en pose pas, c'est qu'il sait très bien qui c'est.
- Enfin, Hasna va dire à M. SOUMAH « *je dois te dire un truc* » et « *il m'a appelé hier, il faut des couvertures* » (il correspond à M. BELKAID) : donc là M. SOUMAH ne peut pas nier qu'il savait que les instructions venaient d'un tiers. Il aurait très bien pu lui répondre « *mais qui t'as dit ça ?* » mais non pas du tout, M. SOUMAH ne pose pas de questions. À plusieurs reprises Hasna lui dit « *ll m'a appelé, ll m'a dit ça* » : donc là encore, M. SOUMAH ne peut pas dire qu'il ne savait pas qu'il y avait une tierce personne. Hasna lui refait le programme en disant « *à l'épicerie je vais lui dire qu'on est 3* » donc là encore, pas de doute possible.

Quand on fait la synthèse de ces écoutes, il n'y a plus d'ambiguïtés possibles sur le fait que M. SOUMAH savait.

Concernant les échanges de numéros de taxi, M. SOUMAH lui dit « *t'es dangereuse, fallait appeler un chauffeur, t'es pas très maligne Hasna, car moi je te trouve des solutions* ». Ces écoutes sont parlantes et probantes sur la connaissance parfaite qu'avait M. SOUMAH de la fuite des individus. Il va également avoir au téléphone ABAAOUD lorsqu'Hasna passe le

téléphone à son cousin (au moment où ils sont perdus devant l'immeuble). Donc même si M. SOUMAH ne voulait pas se mouiller, il y a eu un petit échange avec le terroriste.

L'élément intentionnel est capital dans ce procès : je vais faire des observations sur la requalification des faits et c'est ma consœur qui va vous l'expliquer. En effet les parties civiles contestent la requalification des faits par le juge d'instruction. A la lumière des débats et des réponses apportées, et de la véritable intention caractérisée de M. SOUMAH, il apparaît nécessaire de restituer les questions juridiques et techniques.

Pour qualifier les faits reprochés à M. SOUMAH, il y a trois infractions et donc trois intentions possibles :

- **Association de malfaiteurs terroristes** : c'est pour cette infraction que M. SOUMAH et M. BENDAOUD ont été initialement mis en examen. L'élément intentionnel ici était constitué par la volonté d'apporter un concours au groupement, notamment des moyens matériels ou des informations. Les juges d'instruction les ont toutefois renvoyés devant le tribunal correctionnel estimant que même s'ils savaient qu'ils hébergeaient les auteurs des attentats, ils n'avaient pas connaissance de leur projet d'attaques futures.
- **Le recel de malfaiteurs terroristes** : il s'agit de l'infraction sur laquelle votre Tribunal est saisi. L'intention réside ici dans le fait de venir en aide aux personnes auteurs d'actes terroristes et en ayant connaissance de leur volonté de commettre des attentats.
- **Le recel de malfaiteurs terroristes constitutif d'un acte de terrorisme** : sur cette infraction, nous attendons madame la Présidente votre jurisprudence pour savoir comment se définit l'élément intentionnel. Pour nous il n'y pas de doute, les agissements de M. SOUMAH constituent une intention. En effet, si en aidant des terroristes à s'enfuir, à leur trouver une planque en ayant connaissance de leur qualité de terroriste et en plus tout en sachant la finalité de leurs intentions derrière (à savoir des actes de terrorisme), si ça ce n'est pas un acte de terrorisme alors je ne sais pas ce que c'est. »

### ➤ Plaidoirie de Me RIMAILHO (concernant M. SOUMAH)

« M. SOUMAH m'a beaucoup intrigué tout au long de l'audience. Au début il m'a attendri je l'avoue car il était l'opposé de M. BENDAOUD, avec une vie qui ne l'a pas gâté. J'ai écouté sa défense, j'ai entendu ce qu'il avait à dire.

M. SOUMAH je vous crois quand vous dites avoir été séduit par Hasna, que vous faisiez ça pour l'argent, que vous avez été touché par les attentats et que vous n'avez rien à avoir avec l'auteur de ces actes. Mais vous avez dit le 25 janvier à Madame la Présidente que « *vous n'étiez pas dans la case des terroristes mais dans celle des délinquants et des racailles* ». En réalité vous vous trompez M. SOUMAH, car les milieux du terrorisme et des trafiquants de drogue sont poreux. Quand j'ai préparé cette plaidoirie, j'ai repris des articles après le 13

novembre, dont un qui parlait des deux frères ABDESLAM. M. SOUMAH, vous ne rentrez pas dans la même case des frères ABDESLAM. J'ai constaté que la seule fois où vous avez perdu votre sang froid, c'est quand on vous a soupçonné d'avoir aidé M. ABDESLAM, donc sur cette déclaration je vous crois. Mais quand je parle de porosité, cela veut dire que les milieux du terrorisme ont besoin des trafiquants de drogue pour s'organiser, et que les milieux des trafiquants de drogue ne sont pas contre se faire un peu d'argent, même en rendant service à des terroristes.

Dans votre défense vous avez indiqué être attiré par Hasna, c'est ce qui vous a motivé, outre l'argent bien sûr. Concernant votre rencontre, le récit que vous avez tenu est improbable. Je ne suis pas certain que M. SOUMAH ait fait confiance à ce point à une fille qu'il connaissait à peine. Je ne suis pas convaincue également quand il dit qu'il la connaissait que depuis une heure. J'ai remarqué qu'il parle d'Hasna de la même façon que son frère parle d'elle. Il donne des détails qui montrent qu'il la connaissait bien. D'ailleurs, Jawad BENDAOUD ne la décrit pas du tout comme ça, il ne fait d'ailleurs presque pas de déclarations sur elle. Ce qui m'étonne aussi, ce sont tous les appels d'Hasna à M. SOUMAH, et pas seulement sur sa ligne lui servant pour la drogue. Ces contacts sont bien sûr motivés par autre chose que la séduction.

Sur le portrait d'Hasna AIT BOULAHSEN, elle est décrite comme insupportable, pénible, une fille « *chiant* ». Pourtant, à aucun moment M. SOUMAH ne la remet à sa place, mais au contraire il l'aide. De plus, la défense ne peut pas maintenir de manière cohérente qu'Hasna AIT BOULAHSEN n'était pas claire dans ses propos. C'était très clair, elle recherchait un appartement. Il n'est pas question de séduction dans les écoutes retranscrites. Elle lui demande des services qu'elle est prête à monnayer donc on n'est clairement pas dans une technique de séduction. Cela me conforte dans l'idée qu'il la connaissait d'avant, sûrement grâce à la drogue.

Il y a une histoire de confiance dans tout ça, et le motif de l'argent ne tient pas la route. Au fil des déclarations de M. SOUMAH, il nous dit des choses incohérentes et contradictoires. Il est évident qu'à aucun moment il n'est question de vendre de la drogue à Hasna AIT BOULAHSEN, contrairement à ce que soutient M. SOUMAH pour justifier ces écoutes. C'est également incohérent quand il se porte garant d'Hasna auprès de M. BENDAOUD. Il demande à ce-dernier de dépanner son amie et qu'il paiera pour elle si jamais il y a un problème. C'est tout de même incroyable, car l'argent est au cœur des trafics de drogue mais là M. SOUMAH est prêt à payer pour elle.

Finalement M. SOUMAH vous présente un discours qui reflète sa maîtrise de la procédure pénale, il sait les éléments du dossier qu'il faut dissimuler. Mais vous ne serez pas dupe (*l'avocat s'adresse au Tribunal*), M. SOUMAH a aidé Hasna, il l'a fait pour l'argent et s'il pouvait avoir un bonus avec elle tant mieux. Mais ce n'est pas sa principale motivation. Il sait ce qu'elle recherche, il va l'aider pour en tirer profit. M. SOUMAH est une personne rompue à la comparution devant les tribunaux correctionnels. Certains éléments du dossier démontrent la volonté de M. SOUMAH de dissimuler une infraction grave (il détruit sa puce, il demande à Hasna d'être prudente). Lorsqu'Hasna lui dit qu'elle obéit à un donneur

d'ordre, il ne pose pas de questions, cela lui semble naturel qu'une gynéco lui envoie de l'argent. En fait, cela lui semble naturel car il sait.

La religion de M. SOUMAH est l'argent, il a été attiré par l'appât du gain dans le fait d'aider Hasna. Il a facilité la cachette de terroristes. M. SOUMAH a de la chance aujourd'hui que quelqu'un ait dénoncé M. ABAAOUD et M. AKROUH. »

### ➤ Plaidoirie de Me CHRISTIDIS (concernant M. BENDAOU)

*L'avocate parle en dehors du micro, il est difficile d'entendre ce qu'elle dit.*

« Les victimes sont choquées par ce qu'il s'est passé. M. BENDAOU a dit beaucoup de choses et on a ri c'est vrai.

Lorsqu'on regarde le dossier de plus près, on s'aperçoit que ce n'est pas juste en écoutant des déclarations à une audience qu'on peut se forger une opinion. Il y a des éléments matériels dans ce dossier.

Pendant cinq jours, M. BENDAOU a dit « *je n'ai rien vu, je ne savais rien* ». Mais ce n'est pas possible qu'il n'ait jamais entendu le nom d'ABAAOUD avant sa garde à vue. Lorsqu'on reprend les déclarations de M. BENDAOU, on sait par certitude que le 13 novembre au soir il est devant le match. Il indique ne pas entendre les explosions. Il rentre ensuite chez ses parents, où son père lui dit « *ils sont tous morts* ». Tout le monde parle de l'explosion au Stade de France mais lui ne sait pas, alors qu'il aurait pu s'inquiéter pour des amis présents sur place.

Dans la nuit du 14 au 15 novembre, il émet 135 contacts téléphoniques, mais encore une fois il n'est au courant de rien.

Le lendemain des attentats, son amie Laura lui dit « *je suis choqué de ce qu'il s'est passé au Stade de France, ne te balades pas en voiture* ». Mais il continue de dire qu'il n'est pas au courant.

Le 15 novembre à 11h, jusqu'au 16, il émet 173 contacts téléphoniques, mais là encore il n'est au courant de rien, il n'a rien entendu.

Le 16 novembre, il déclenche la borne du centre commercial pas loin de chez lui et à cet endroit il y avait une basilique où était respectée une minute de silence par tout le monde. Mais encore une fois il n'était au courant de rien.

Du 17 au 18 novembre, 181 contacts téléphoniques ont été enregistrés. Pourtant M. BENDAOU nous dit que ce jour-là, il était tellement défoncé qu'il n'a pris aucun appel, sauf Laura. Il a d'ailleurs passé des heures avec elle. Ces contacts téléphoniques sont importants car on comprend qu'il n'était pas tant dans les choux que ça, il se rappelle de chaque appel. Par contre il n'est au courant de rien sur les attentats.

Le jour de l'assaut il dit « *j'aurai dû m'en douter, ils venaient de Belgique* », pourquoi le fait qu'ils viennent de Belgique vous fait-il réaliser M. BENDAOU ? Quand Me CHEMLA lui a

posé la question, c'est la première fois que M. BENDAOUD n'a pas répondu tout de suite, il y a eu un blanc. »

### ➤ Plaidoirie de Me HOLLEAUX (concernant M. BENDAOUD)

« Ma consœur a montré que compte tenu de ce trafic téléphonique d'une intensité incroyable, de l'ampleur médiatique des événements du 13 novembre, il est évident que M. BENDAOUD avait un état de connaissance similaire à celui de tous les français. Rappelons également que tout le monde ne parlait que de ça.

J'ai deux observations linéaires pour répondre aux écritures de mon confrère NOGUERAS :

- On essaye de dire qu'il y a un acharnement de mes clients et de mes confrères à l'encontre de M. BENDAOUD. Je vais vous expliquer. La plus jeune victime du Bataclan avait 17 ans, et son parrain était l'un des régisseurs de la salle. Dans les semaines qui suivaient les attentats, il se disait trois choses entre les personnes qui travaillaient là-bas : il y aurait eu un piratage informatique une semaine avant le 13 novembre, il y a eu également un commando de voyou qui est venu peu de temps avant faire une démonstration de force au Bataclan, et enfin il y a eu des menaces vidéo. Je demande aujourd'hui au Tribunal de faire des investigations sur ces trois points. Donc pour vous, demander ces investigations c'est de l'acharnement contre M. BENDAOUD ? Je ne pense pas, je fais juste mon travail, je défends les parties civiles.
- Concernant notre demande de requalification juridique des faits, je n'ai qu'un mot à dire : **Cass crim 10 janvier 2017** (il lit l'attendu de principe de l'arrêt).
- Sur les faits : je ne vais pas revenir sur ce qu'a dit ma consœur sur l'intensité du trafic téléphonique. Le CD rom de facturation détaillée et de bornage téléphonique me fait considérer que trois mensonges patents de M. BENDAOUD ont une extrême importance sur la démonstration de sa culpabilité.

#### ▪ 1<sup>er</sup> mensonge

Le 16 novembre à 19h53, un échange téléphonique de 3 minutes et 31 secondes a lieu entre M. BENDAOUD et Hasna AIT BOULAHSEN. C'est un appel sortant de M. BENDAOUD vers Hasna. La conversation dure 3min31. Nous nous sommes étonnés de la longueur des débats. Pourquoi cette conversation est-elle si longue et pourquoi est-ce un sujet si gênant pour M. BENDAOUD ? Pour lui cette conversation n'existe pas. Il se justifie une première fois en disant qu'il a perdu l'habitude de raccrocher depuis qu'il est sorti de prison. Il nous dit ensuite que 3min31 correspond à la durée de la messagerie vocale. Mais ça ne peut pas être ça, car avec les fadettes on peut voir la nature de la communication (si c'est un appel ou un sms). On voit également qui appelle qui, et enfin on voit si la conversation correspond au

déclenchement du répondeur ou non. Il y a donc bien eu 3min31 de conversation avec au moins deux interlocuteurs le 16 novembre à 19h53.

On s'est ensuite intéressé au bornage d'Hasna AIT BOULAHSEN : on se rend compte qu'elle est au buisson de la rue des bergeries (on sait grâce à la surveillance physique des policiers le 17 novembre en face du buisson l'heure d'arrivée et de départ d'Hasna), et on sait qu'elle n'était pas seule. On sait par une écoute du même jour à 22h34 qu'Hasna passe le combiné à son frère pendant qu'elle est au téléphone avec M. BENDAOU. Voilà pourquoi sur la conversation de la veille, M. BENDAOU fait un si gros mensonge.

Il est certain que la conversation de 3min31 est passée entre Hasna et Jawad, au moment où elle est au buisson avec les frères.

- 2<sup>ème</sup> mensonge

Je vais vous parler du mensonge concernant le réveil de M. BENDAOU le 18 novembre au matin. Il nous dit qu'il se réveille avec 50 messages sur son téléphone, que ça sonnait de tous les côtés et que c'est à ce moment qu'il sait qu'il y a un assaut à son squat. Ce n'est pas la vérité, il n'y a jamais eu 50 messages. En réalité lorsqu'il se réveille, M BENDAOU a seulement 6 messages qui sont d'ailleurs antérieurs à son réveil. Et ils n'ont rien à voir avec la rue du Corbillon (ils sont datés du 18, à 1h du matin). Le seul message de 6h48 est un message de sa maitresse qui lui dit « *rappelles moi* » car à cette heure-là, M. BENDAOU venait de quitter son domicile pour se rendre au squat.

Les interceptions téléphoniques nous montrent qu'en chemin il appelle sa mère. Cette conversation est intéressante car elle a trois temps : d'abord Jawad sait que c'est chez lui que sont les terroristes, ensuite sa mère lui dit « *nies tout* », enfin il change son discours et dit n'être au courant de rien.

- 3<sup>ème</sup> mensonge

Grâce aux retranscriptions téléphoniques, nous découvrons qu'avant même de voir ses amis, M. BENDAOU va s'assurer que son témoignage devant BFM sera bien retransmis. Il prévient des amis qu'il va passer à la télé. À 9h le 18 novembre, une amie, Mélissa, répond « *si si ça passe à la télé mdr* ». M. BENDAOU est prêt à mentir comme un arracheur de dents pour éviter le danger le concernant.

Dans les débris de la rue Corbillon, on retrouve des morceaux du gilet explosif. Le lien avec le 13 novembre est énorme. On se rappelle que devant le café Voltaire, Brahim ABDESLAM a essayé de se faire exploser et son gilet n'a explosé que partiellement. Les gilets faisaient donc parti de l'un des modes d'action des terroristes du 13 novembre.

Le fait est que sur ce gilet, on retrouve le bouton poussoir scotché au fil électrique avec du scotch gris cramé. Et dans l'appartement, on retrouve un rouleau de scotch jaune avec l'ADN de M. BENDAOUD mélangé à celui d'AKROUH. On retrouve également sur le scotch gris qui a servi de connexion entre le bouton poussoir et les fils électriques, l'ADN de M. BENDAOUD. Si on déplie ce scotch, on se rend compte qu'il fait plus d'un tour d'une bobine. Donc selon l'endroit où se trouve l'ADN, il peut avoir été mis sur la bobine avant le montage, ou pendant le montage (mais ça on ne peut pas le savoir puisque le morceau n'a pas été segmenté). Donc je regrette qu'on n'ait pas fait en sorte de trouver où était précisément l'ADN sur ce morceau.

Toutefois on relève que M. BENDAOUD avait fait le ménage dans l'appartement et qu'il n'y avait pas de bobine de scotch gris. En revanche il va nous dire que le morceau en question devait déjà être là. En réalité il dit ça car il est inquiet qu'on ait retrouvé son ADN sur le morceau.

C'est dans son discours de disculpation où M. BENDAOUD va faire son plus gros mensonge (le 3<sup>ème</sup>). Il se rappelle chacun des éléments qui auraient dû l'interpeller et se dit « *putain j'aurai dû m'en douter* ». Mais pourquoi dans cette liste d'éléments il rajoute le fait qu'ils étaient porteurs de gros sacs ? On sait qu'ils étaient porteurs de deux petits sacs (l'un était transporté sur le scooter entre M. SOUMAH et Mme Hasna AIT BOULAHZEN, il s'agissait sûrement de vêtements car le sac était mou. Il y avait également un petit sac de course).

Donc cela ne correspond pas du tout à la description de M. BENDAOUD. Pourquoi ment-il en rajoutant cet élément ?

Sur l'explication qu'il nous donne, il dit qu'il y avait sûrement les kalachnikovs dedans. Mais si M. BENDAOUD n'a jamais vu ces armes, il aurait dû se taire. **La seule explication à ce mensonge nécessaire c'est qu'il a vu ou touché quelque chose qu'il n'aurait dû pas voir** (*Puisqu'en voyant cela il avait donc la connaissance précise des intentions des personnes qu'il hébergeait*). Ce gilet n'était pas dans l'appartement. Et on sait par la surveillance de la planque qu'ils n'avaient que deux sacs. On va également retrouver des piles qui servent au bouton poussoir. On sait maintenant par la procédure que dans le petit sac plastique, il y avait le gilet (monté ou pas monté), l'explosif et le scotch.

M. BENDAOUD a fait tout ça pour de l'argent, il fait commerce de la misère, de la détresse. Il a fait tout ça pour 50 euros. Et puis c'est sa vie, il est trafiquant de drogue. Il est également marchand de sommeil, on sait ce que c'est. Il n'hésite pas à demander 20, 30, 50 euros à des personnes qui sont en situation totale de précarité. C'est ça le fond du problème de M. BENDAOUD, ce n'est pas son innocence qu'il défend mais son image, parce qu'il a un problème : le premier est vis-à-vis des victimes, car il a finalement logé des terroristes pour 50 euros seulement (il dit d'ailleurs « *je voulais l'argent* »).

J'en ai terminé. »

**La Présidente : Le Tribunal vous remercie**

## L'audience est suspendue 15 minutes.

### ➤ Plaidoirie de Me MAKTOUF (concernant M. BENDAOU)

« J'ai l'honneur de vous présenter une synthèse sur l'aspect de la culpabilité pénale.

C'est avec des mots justes et précis que les victimes vous ont montré la douleur qu'elles vivent, cette douleur qui les a frappées. Au-delà des pitreries, des mensonges et des phrases inappropriées, il faut qu'on vous précise que les victimes qui suivent ce procès n'en ressentent que dégoût et douleur. Oui ce n'est pas le procès du 13 novembre mais c'est la douleur que ce procès amène et fait vivre aux victimes.

Je voudrais vous parler d'une grande absente, qu'on a cité, évoqué à plusieurs reprises, elle est là et je voudrais avec son témoignage reprendre cette synthèse. Un des trois prévenus, M. BENDAOU a lu un livre en détention sur le témoignage de Sonia (*nom utilisé pour parler de Soraya, la colocataire d'Hasna*). Cette jeune femme avait connaissance des autres projets macabres que les auteurs des attentats préparaient. Les cibles étaient choisies, il s'agissait de policiers. Et les policiers sont les gardiens du pays de Charlie, c'est ce même pays qui offre les garanties les plus épanouies d'un procès équitable.

Ce n'est pas le cas du pays vers lequel un des prévenus souhaitait restaurer le Kalifa, ce pays où la barbarie est loi. Aujourd'hui Sonia est fière, car elle a permis d'éviter que d'autres attentats se déroulent sur notre territoire. Au départ, personne ne l'a cru quand elle a appelé le 17. En garde à vue, elle a partagé une cellule mitoyenne à celle de M. BENDAOU. On a fini par la croire et elle est aujourd'hui fière qu'on ait pu neutraliser ces personnes. C'est la différence de comportement entre Sonia et les prévenus que nous voyons aujourd'hui. Qu'est-ce qui leur a manqué pour avoir ce courage de dénoncer des attentats certains ?

Je vais retracer rapidement ce qu'il a manqué aux trois prévenus, c'est nécessaire pour comprendre pourquoi cet acte de courage n'est jamais arrivé.

#### Qu'est-ce qu'il a manqué comme courage à M. AIT BOULAHCEN ?

Sonia n'oubliera jamais ces trois mots alors qu'Hasna parlait à son frère au téléphone. Dans une conversation, Hasna disait « *c'est claquette* » à plusieurs reprises. On comprendra que c'était le surnom du cousin Abdelhamid ABAAOUD. M. AIT BOULAHCEN ne pouvait donc pas nier savoir de qui il s'agissait, puisqu'il connaissait ce surnom.

Le 8 octobre 2015, Hasna revient du Maroc avec le projet de se marier avec un salafiste. C'est grâce à Sonia qu'Hasna a eu le courage de ne pas le faire (elle n'est donc pas partie en Syrie).

Et pour ce qui est de liens familiaux et de ses convictions djihadistes, il est important de dire que M. AIT BOULAHCEN ne pouvait pas ignorer ce lien de parenté avec claquette (surnom d'ABAAOUD). Avec ce procès, Madame la Présidente, l'énigme de la brique de lait et des gâteaux s'éclaire, car Monsieur Youssef AIT BOULAHCEN devait attendre en bas de chez la

témoin, il ne devait à aucun moment monter dans l'appartement. Pourquoi cette brique de lait et ces gâteaux ? Surement pour ravitailler les individus. « *Je ne peux pas l'héberger mais je l'aiderai* », c'est ce que Sonia a entendu. En contactant Hasna, ABAAOUD voulait entrer en contact avec Youssef.

Enfin, je ne peux que m'indigner de la réponse qui a été donnée par Youssef ASSALLAM lorsque Jean REINHART se demandait comment il ne pouvait pas être en prison, il a crié « *sacrifice* ». Il était lancé dans un élan d'énervement. Mais pourquoi cette connotation radicale a-t-elle été utilisée dans la bouche de Youssef ?

Sa sœur ne serait-elle pas morte en martyre ? Comme l'a rappelé hier ma consœur, elle a été tuée pendant l'assaut et par le plus grand des hasards, le code pour déverrouiller le téléphone de Youssef n'est autre que la date du décès d'Hasna.

Est-ce que Youssef ne considère pas sa sœur comme un martyre méprisant les hommes et ne répondant qu'à la loi divine ?

#### Qu'est-ce qu'il a manqué comme courage à M. SOUMAH ?

Comment le croire alors qu'il s'est confondu depuis le début en répondant à vos questions dans les mensonges et contradictions ? Il est difficile de le croire lorsqu'il nous dit qu'Hasna cherchait un hébergement pour elle seule et que c'est pour ça qu'il lui a présenté M. BENDAOUD. J'avais besoin que Sonia témoigne pour qu'elle dise qu'Hasna était bien logée chez elle. Elle a vu en Hasna une femme paumée. Sonia a dit « *jamais je n'ai réussi à fermer ma porte à ceux qui n'ont la clef de nul part* ». Elle lui a fait partager la chambre de sa fille, lui a offert un foyer chaleureux. Elle l'a accueillie comme une enfant. Ainsi, pourquoi Hasna avait besoin d'être hébergée ? Ça n'a aucun sens.

M. SOUMAH dit aussi que c'est dans l'espoir d'avoir une relation sexuelle avec Hasna qu'il a agi comme ça. Ça ne tient pas la route. Pendant les longues heures passées avec elle, Sonia entendait ces mots qu'elle avait pour ABAAOUD. Hasna espérait se caser et avoir des enfants. En ABAAOUD elle voyait l'homme avec qui fonder une famille. Donc comment expliquer que c'était pour avoir une relation sexuelle avec une femme que M. SOUMAH l'avait vu la vieille ?

#### Qu'est-ce qu'il a manqué à Jawad BENDAOUD pour faire le geste de courage qu'a eu Sonia ?

Sonia et Jawad ont malgré tout un point commun : ils ont à un moment donné été animé par un doute. Ce doute s'est concrétisé pour Sonia.

Il ne manquait pas grand-chose à Jawad BENDAOUD pour devenir le héros qu'est devenu Sonia. Il a choisi l'appât du gain. Est-ce que ce doute pouvait se transformer en une certitude ? Les victimes attendent des réponses.

C'est au nom de ces innocents tués, au nom de survivants, qu'il vous est demandé de rendre justice. »

### ➤ Plaidoirie de Me SEBAN (concernant le fond du dossier)

« Dans le parcours des personnes que vous avez à juger, on trouve déjà des indices de ce qu'il s'est passé et que vous ne pourrez pas oublier dans votre délibéré. Jawad BENDAOUZ était sorti de détention le 21 juillet 2015. M. SOUMAH était sorti de détention le 15 septembre 2015. Voilà deux personnages qui, à peine sorti de détention, organisent le trafic de drogue sur St Denis, reprennent leur activité délinquante.

Ils ont croisé sur leur chemin des terroristes, des délinquants de toute sorte, car chacun à leur façon ont fait une détention très longue. Jawad a passé 7 ans et 2 mois en prison avant la détention pour les faits qui nous occupent. Ce sont des voyous dont la délinquance est écrite dans leur organisation sociale.

Jawad BENDAOUZ est d'une extrême violence. C'est un homme qui va être condamné pour avoir tué d'un tranchoir en plein thorax son meilleur ami. Il est allé dans un restaurant armé d'une hache et a démolé le restaurant. C'est un homme dont sa petite amie dit que c'est une boule de nerf. Il a loué son appartement à des mafieux russes. Il règle ses affaires par la violence et l'intimidation. En vendant du crack, il est un marchand de mort. C'est un homme qui n'a rien produit pour la société, il pourrait la vie des habitants de son quartier. Il fait régner sa terreur.

M. SOUMAH quant à lui nous explique qu'il a commencé sa vie de mineur en piquant aux dames leur sac à main. Il a 17 condamnations judiciaires. C'est un personnage inscrit et collé au principe de la délinquance. Il a également été condamné par la cour d'assises des mineurs pour des braquages de banque.

Ces prévenus se méfient de tout. Ils ont des puces téléphoniques multiples. Ils ont plein de codes. Ce sont des personnages qui sont inscrits dans la délinquance et qui sont très fiers de faire rentrer un téléphone ou de la drogue en prison. Ils ont repris cette délinquance dès leur sortie de détention. Ils vont en permanence être dans un rapport de méfiance avec la police. Ils sont ultra observateurs. Ce sont des gens qui ont construit leur vie dans un rapport parallèle à la société normale. Ils sont dans l'observation permanente. Ils se sont fait un univers où la police est toujours par là. Ce sont des menteurs caractérisés.

M. SOUMAH a l'air comme ça d'un gentil garçon quand il s'explique. Il en a pris l'habitude, il a 17 condamnations, il sait comment paraître pour un gentil garçon. Il dit qu'il ne connaît rien sur les terroristes. Mais quand il apprend que le logement est celui des auteurs du 13 novembre, il détruit sa puce et se cache. Quand il va être entendu en garde à vue, il ment. Sa première réaction est le mensonge. Il faut attendre sa quatrième audition avant qu'il ne dise la vérité.

Mes confrères vous l'ont démontré, Jawad BENDAOUZ, au-delà d'une expression multiple, nous ment. Est-ce qu'on peut entendre une seconde que le gars qui habite à côté du stade de France se désintéresse pendant quatre jours de ce qu'il se passe ? Il ment comme il respire.

Ils savent mentir et n'ont qu'une crainte, c'est la prison.

Quand Jawad BENDAOUD nous cite des terroristes en disant « *je ne suis pas comme eux, Coulibaly, Kouachi et tout* » il a finalement le même parcours que ces individus. Ils ont commencé par-là, par la drogue.

Sur BFM TV la journaliste demande à M. BENDAOUD, « *vous saviez qu'ils venaient de Belgique ?* » il répond « *non on me l'a appris ce matin* ». Ils sont parfaitement renseignés. Ils ont tous les deux vu la vidéo d'ABAAOUD.

Ce sont des hommes du business.

Dans quelles circonstances se passent les choses et pourquoi vous mentent-ils de manière aussi caractéristique ?

Dernier point, le codétenu qui parle de Jawad BENDAOUD déclare que « *tout le monde le prenait pour un fou, un mec dangereux, déterminé, les barbares passaient pour des gens normaux à côté de lui* ». En détention il fait peur.

Jawad BENDAOUD a dit pendant l'audience « *moi je loue, je ne regarde pas à qui je loue* ». C'est le comportement typique du délinquant. Il se souvient de ce qu'il mange, mais il ne se souvient plus des conversations avec Hasna.

L'un et l'autre sont le pile ou face de la même pièce. Vous n'êtes pas dans ce box pour les attentats du 13 novembre mais la bête immonde de terroristes se nourrit de gens comme vous. Pour faire ça, il se sont nourris de petites mains qui ont assuré l'intendance de ces crimes. Votre seul désir est de profiter, de vendre votre drogue, de pourrir la vie des gens qui habitent dans ces immeubles. Vous sortez à peine de prison que vous recommencez déjà.

Tout le monde savait dans ce pays qu'il y avait des terroristes en liberté, et vous le saviez. On a fermé des lignes de métro, des centres commerciaux, on a annulé des spectacles. Vous saviez que des attentats étaient en phase de reprendre. C'est un recel de terroristes qui contribue à la réalisation d'un acte terroriste.

Vous êtes inscrits dans la délinquance. Pour quelques euros vous êtes prêts à tuer un toxicomane, à tuer un copain. Vous êtes prêt à quelques euros pour accueillir des terroristes. »

**L'audience suspendue à 18h12.**

## JOUR 8 – Vendredi 2 février 2018

*(Suite des plaidoiries des parties civiles)*

### ➤ Plaidoirie de Me RONZEL :

« On l'a répété, ce procès n'est pas celui des attentats du 13 novembre, pourtant c'est bien le procès durant lequel on a passé plus d'une semaine à s'interroger sur la culpabilité de trois personnes qui ont été aux côtés de terroristes pendant 4 jours.

C'est le procès de toutes ces personnes dont on a entendu le prénom dont la vie a été mise en suspension jusqu'au jour de l'arrestation d'ABAAOUD et d'AKROUH. Elles ont été affectées par cette fuite facilitée et se sentent touchées par les faits et le comportement des trois prévenus.

Elles ont essayé de trouver leur place dans ce procès, qu'elles ont trouvé par le biais de leurs avocats mais aussi en témoignant et en partageant leur peine. C'est une situation particulière et on ne doit pas oublier que toutes ces victimes sont uniques.

La défense prendra sans doute la parole pour contester la recevabilité de ces constitutions de partie civile, peut-être pour des intérêts financiers. C'est vrai que le nombre de victimes est conséquent et beaucoup d'entre elles ont demandé des dommages-intérêts.

Dire que le silence de M. AIT- BOULAHCEEN ne les a pas touchés est humainement inaudible.

Dans un arrêt de 1913 relatif au délit d'outrage aux bonnes mœurs, la qualité de partie civile a été refusée à des particuliers.

La non-dénonciation d'un crime, l'article 434-1 du code pénal dispose que : « *Le fait, pour quiconque ayant connaissance d'un crime dont il est encore possible de prévenir ou de limiter les effets, ou dont les auteurs sont susceptibles de commettre de nouveaux crimes qui pourraient être empêchés, de ne pas en informer les autorités judiciaires ou administratives est puni de trois ans d'emprisonnement et de 45 000 euros d'amende* ». On évite ou empêche la commission d'une infraction qui va toucher des individus personnellement.

La jurisprudence qui est citée ne permet de rejeter la recevabilité de ces constitutions de partie civile, on nous a proposé deux arrêts :

- Un arrêt du 17 novembre 1993 concernant des victimes directes
- Un arrêt du 27 février 2001 concernant des victimes directes et indirectes

Il s'agissait d'une infraction en matière sexuelle, la nature du crime n'a pas à entrer en ligne de compte dans votre appréciation. Le principe est clair et parfaitement transposable.

À la suite des attentats on s'est tous sentis concernés, on a tous eu peur. Le vécu des victimes des attentats est particulier. Il est question de savoir si toutes les victimes peuvent être reconnues comme recevables (directes ou indirectes). Aujourd'hui pour nous, il ne fait aucun doute que chaque situation individuelle de ces 687 victimes vous permet de recevoir les demandes de constitution de parties civiles. Je vous remercie »

➤ **Plaidoirie de Me COVIAUX :**

« Le nombre des victimes est regrettable. Il y a une distinction à faire entre le préjudice qu'elles ont subi qui relève des *faits produits le 15 novembre 2013* et le préjudice subi résultant des *faits commis entre le 16 et le 18 novembre*.

Leur préjudice est direct, personnel et certain et ne fait aucun doute sur la recevabilité de leur qualité de partie civile.

Il se trouve que ce qui importe ce n'est pas ce que l'on sait mais ce qu'elles vivaient, ces victimes ne sont pas des victimes symboliques. Elles ont été des proies, personnellement visées.

Ensuite, le 13 novembre jusqu'au 18 voire plus tard, ces victimes-là n'avaient pas l'impression d'être tirées d'affaire.

Comme le cas de Romain qui s'est caché dans sa chambre en voyant la télé et les terroristes qui étaient encore vivants. La première chose que les victimes nous demandaient était : « Est-ce que mon nom est dans le dossier ? ». Il se trouve qu'elles avaient peur des représailles, ça constitue le cœur de leur préjudice et ça constitue toujours un préjudice et on est très loin de l'intérêt général.

Le Procureur général DUPIN en 1933 a convaincu les chambres que le préjudice moral devait être réparé. Nous n'avons pas besoin de préjudice moral, il y a autant de préjudices que de victimes. Il y a la peur, elles ont été victimes de terrorisme. Cette peur est à l'origine de leur préjudice moral.

Sur les montants, ils sont divers. Ils ont été relativement modérés si vous allez voir les conclusions. Je vous remercie »

➤ **Plaidoirie de Me EDOU :**

« Je voudrais faire une remarque sur l'ambiance de cette salle où l'on ne trouve que des robes noires sans oublier les deux salles au-dessus de nous où l'on trouve des dizaines de parties civiles.

Je voudrais m'efforcer de vous démontrer la réalité des préjudices subis par les victimes, un préjudice distinct, spécifique.

- Pour les victimes indirectes :

Plusieurs victimes ont été auditionnées et toutes ont exprimé l'insupportable sentiment de savoir que les assassins de leurs proches ont bénéficié de complicité pour échapper à la police, pour organiser une cavale.

Comment peut-on supporter que ces personnes aient bénéficié de complices qui n'ont jamais été arrêtés. C'est une perte de confiance selon moi, comment se reconstruire quand on découvre que l'horreur peut se reproduire.

- Pour les victimes directes :

Nous avons fait appel à un expert, Madame de JOUVENCELLE, spécialiste en troubles psychiques, neuropsychiques et du handicap invisible. Elle confie dans une note la réalité du préjudice des victimes directes.

Dans cette note, elle rappelle l'état psychique d'une victime d'attentat, elle rappelle que ces victimes sont assimilables à des victimes de guerre et que cette situation de guerre modifie le fonctionnement cérébral de ces victimes. La mémoire de chacune de ces victimes devient traumatique.

*\*Lecture d'un extrait de la note \**

Cette note scientifique est largement corroborée par l'ensemble des auditions des victimes. Elles se sont toutes senties personnellement menacées par les terroristes eux-mêmes. Madame De Jouvencelle insiste sur l'aggravation de l'état post-traumatique dû à l'absence de soin, de prise en charge rapide et immédiate. C'est un préjudice spécifique et additionnel : le fait que les terroristes n'aient pas été immédiatement arrêtés a constitué une aggravation de l'état post-traumatique.

Les trois prévenus ont concouru à aggraver cet état en ne dénonçant pas les deux terroristes. Je vous remercie »

➤ **Plaidoirie de l'avocat de M. SAADI :**

« Ce procès est très difficile pour mes clients, car il est une sorte de reflet de notre société où l'on peut trouver le meilleur et le plus mauvais.

Le *meilleur*, on le retrouve dans les personnes engagées qui cherchent à faire le bien.

Le *mauvais*, on le retrouve dans les personnes présentes dans ce box qui cherchent à obtenir quelque chose : l'appât du gain, la cupidité. Pour quelques pièces, comme d'autres dans l'Histoire, ils n'ont pas hésité à laisser faire des choses. Pour 150 euros, je loge n'importe qui chez moi.

De l'autre côté du miroir, il y a cette exemplarité citoyenne, il y a cette jeune femme Soraya qui a dénoncé les prévenus et fait que grâce à elle nous sommes là aujourd'hui. Elle a évité le pire. Si jamais nous n'avions pas eu cette dénonciation, nous aurions peut-être eu aujourd'hui une autre incrimination. Il est clair que Monsieur ABAAOUD avait prévu de commettre d'autres attentats.

Aujourd'hui, on peut essayer de se demander ce que savait Monsieur BENDAOUD sur les personnes qu'il avait logées.

Si nous avons dans le box aujourd'hui des délinquants de droit commun, ils ne doivent pas bénéficier d'une présomption d'absence d'idéologie.

Alors savaient-ils ou ne savaient-ils pas ? Monsieur BENDAOUD à qui on demande s'il était au courant et s'il connaissait ABAAOUD. La planche photographique est présentée à

Monsieur BENDAOUD. Il va reconnaître facilement ABAAOUD pendant sa garde-à-vue. Celui-ci va ajouter : « Vous croyez que je lui aurais loué mon appartement si je l'avais reconnu ». Une formule simple qui m'a interpellé, présentée sous la forme négative. Il interpelle les policiers, je crois que tout ça démontre que Monsieur BENDAOUD avait une connaissance ou reconnaissance de Monsieur ABAAOUD.

Lorsqu'on parle d'une entreprise terroriste, on ne parle pas de crime ponctuel. L'entreprise terroriste c'est une organisation globale qui a un début et une fin.

#### Quelques mots sur mes clients :

Certains sont présents d'autres non, le crime de terrorisme c'est aussi l'explosion d'une famille et de personnes. Des destructions à vie, à long terme pour des centaines de personnes. Elles viennent aujourd'hui sans haine à l'encontre de ces personnes, elles veulent exprimer leur souffrance et éventuellement avoir une réparation même si l'argent ne réparera pas tout. Je vais demander la condamnation solidaire des prévenus. Je vous remercie »

#### ➤ **Plaidoirie de Me SEBAN :**

« Les victimes ont été frappées deux fois : une fois au Stade de France et une autre fois à Saint-Denis lors de l'arrestation des terroristes.

Pour la mairie de St-Denis, on a mis en cause les agents, mais il n'était pas question de rentrer dans une polémique avec des victimes dont la souffrance et la colère étaient évidentes. La mairie a engagé beaucoup d'argent pour maintenir l'immeuble. Beaucoup de personnes se trouvaient dans des situations irrégulières. 21 d'entre elles étaient dans cette situation.

30 familles ont été relogées, 22 par la ville et 8 par l'État. Ce dernier n'a pas accepté de leur reconnaître le statut de victimes du terrorisme, ce qui est pour moi un problème alors même que les victimes des bombardements alliés avaient été reconnus comme victimes de guerre. Il y a 7000 demandeurs de logement à St-Denis et c'est dans cette situation que la ville de St-Denis a dû agir.

Concernant le fait que les victimes souhaitent récupérer leurs affaires personnelles : il n'y a qu'un seul immeuble où il nous a été interdit de visiter les appartements, c'est le bâtiment C.

Sur le préjudice moral de la ville de St-Denis : le titre du Figaro de l'époque « Moleenbeck sur Seine » donnait l'image d'un refuge de terroristes ».

### ➤ Plaidoirie de Me CASUBOLO-FERRO (représentant l'AFVT) :

« J'ai tenu absolument à prendre la parole. L'objet de notre association est en tout point conforme article 2 code de procédure pénale qui dispose « *L'action civile en réparation du dommage causé par un crime, un délit ou une contravention appartient à tous ceux qui ont personnellement souffert du dommage directement causé par l'infraction* ». La loi dispose que « *Toute association régulièrement déclarée depuis au moins cinq ans à la date des faits (...) peut exercer les droits reconnus à la partie civile (...)* ». L'association a pour but d'apporter une assistance aux victimes d'attentats en France ou à l'étranger.

La première fois que nous sommes venus devant la 16e chambre en 1975, notre constitution de partie civile avait été déclarée recevable. Alors qu'en 2016, notre demande avait été déclarée irrecevable. Pour la jurisprudence de la Cour de cassation ce n'est pas constant. On comprend beaucoup moins celle du Parquet qui consiste à dire : pas d'attentat pas de victimes, circulez.

Un attentat ce n'est pas seulement quelques hommes armés qui tuent, mais toute une organisation qui avant prépare, pendant agit et après protège et héberge.

Pour qu'ils aient pu commettre ces actes, il a fallu une dizaine de petites mains. L'attentat ce n'est pas le jour J.

*\*Il rappelle les missions et projets de l'AfVT \**

J'aimerais et je ne veux pas quitter cette barre sans vous témoigner ma tristesse et ma colère. Moi j'ai grandi dans une de ces cités, qui sont devenues aujourd'hui un désastre. Elles sont aujourd'hui invivables.

Il y a une chose que je ne peux pas admettre parce que j'ai entendu ici et dehors tout ceux qui sont venus glousser, Ils sont venus voir le show. Ça m'a rappelé quand j'allais au zoo avec mon petit garçon. Ce n'est pas une cage car ils ne sont pas des singes. Il faut un peu de dignité.

Forcément, il savait Youssef AÏT-BOULAHSEN, ils savaient tous. À Nuremberg en 1945, c'était pareil, personne ne savait qu'il y avait des déportés. Je vous remercie »

### ➤ Plaidoirie d'un avocat de partie civile :

« La question que je me pose est la suivante : pourquoi vouloir créer des souffrances supplémentaires ? Il y a déjà des souffrances qui perdurent.

Nous ne partageons pas, parmi les parties civiles, la volonté d'indemnisation pour un préjudice résultant d'une non-dénonciation de crime qui n'a pas été commis. L'article 2 du code de procédure pénale, ne leur permettait pas cela.

Je ne vois pas comment les personnes que nous représentons auraient pu connaître et ressentir la souffrance résultant des faits du 18 novembre, soit l'assaut qui a permis de révéler les attentats prévus à la Défense.

Les seules interrogations qui comptent pour nous, c'est le temps qui s'est écoulé entre l'attaque et la neutralisation. C'est la première fois, que je vois plus de journalistes dans un box pour la presse que des prévenus dans un box pour des faits qui leur sont reprochés.

Comment ne pas penser à ce qu'on va dire quand on retourne dans sa cellule quand on sait que tout ce qu'on va dire sera enregistré et publié.

Il vous appartient simplement de tirer les conséquences judiciaires d'une situation factuelle qui vous est soumise. Je vous remercie »

#### ➤ Plaidoirie de l'avocat de la famille PORTELLO :

« J'ai rencontré mes clients pour la première fois en janvier 2016 car avant cela ils avaient peur de sortir. Quand ils ont découvert les faits, ils m'ont dit qu'ils avaient mis jusqu'à 5 heures du matin pour comprendre ce qui était arrivé à leur fils. La réalité pour les parties civiles c'est qu'il s'ensuit une longue période de souffrance avec cette peur de la répétition des faits et qu'à nouveau tout le monde ne soit pas découvert.

Le préjudice est autre : les auteurs courent encore, ce que l'on reproche aux prévenus c'est bien cela : ils savaient et n'ont rien fait.

Aujourd'hui, mes clients sont reclus en mon cabinet parce qu'ils ont peur que cela arrive à nouveau. Je vous remercie »

#### ➤ Plaidoirie de l'avocat de Mme Tatiana CORREIA :

« Elle a voulu s'exprimer devant vous car elle souffre depuis le 13 novembre, elle a eu du mal à exprimer cette souffrance. Elle est venue grâce à l'organisation de ce procès et la mise à disposition de psychologue. Son père n'a pas eu la force de venir, sur le téléphone et la téléphonie nous vous avons tout dit.

Les déclarations de Monsieur BENDAOUD les ont marqués : il donne l'impression de connaître les actualités qu'à partir du moment où les caméras de BFM se posent sur lui. Lorsqu'il vient vous dire qu'il ne connaissait pas les personnes qu'il hébergeait, cela n'est pas crédible. Il était impossible qu'il ne sache pas avant le 18 qu'il hébergeait ces hommes. Il le sait depuis le 16.

Pour Monsieur ASALAM, ils n'y croient pas à son voyage en Mauritanie. On ne tient pas des propos sur les homosexuels après tout ce qu'on a pu vivre. Il y a ce détail auquel je n'ai pas eu de réponse : aviez-vous l'habitude d'apporter une brique de lait ?

Ce qui est évident, c'est que les 5 jours suivants les tueries du 13 novembre, ils ne les ont pas vécus de la même façon que le reste de la France. La défense vous fera croire qu'ils ont

continué à vivre leur vie de délinquance, mais ce n'est pas crédible lorsque l'on reprend les éléments objectifs. Je vous remercie »

➤ **Plaidoirie d'un avocat de plusieurs policiers :**

« Je n'aime pas que l'on fasse une différenciation entre les victimes. Je représente des personnes particulières : des policiers qui sont intervenus ce soir-là, venus pour protéger la population.

Ils ont été eux aussi exposés aux balles des terroristes dont l'un d'entre eux a été grièvement blessé au Bataclan.

Après avoir abattu les terroristes, ils ont découvert le carnage, l'horreur. Toujours de par leurs fonctions ils ont été les premiers informés qu'il y avait encore des terroristes en cavale qui étaient susceptibles de recommencer. Ça, pour les policiers ça prend une dimension tout à fait particulière.

Parmi les prévenus chacun était dans son rôle, on va dire. Ils me font penser aux trois Singes de la sagesse : je n'ai rien vu, j'ai rien entendu, j'ai rien dit.

En tant que membres à part entière du corps social qu'ils ont choisi de protéger, et meurtris ce jour-là, les policiers se sentent particulièrement concernés, frustrés et impliqués dans ce qui concerne la cavale des terroristes qui avaient réussi à s'échapper. Ils se sentent concernés par la responsabilité de ceux qui les ont hébergés et ont empêché leur arrestation par les policiers. »

➤ **Plaidoirie d'un avocat de partie civile :**

« Dans un mouvement inimaginable ma cliente a tenté de porter secours aux premiers blessés mais elle s'est retrouvée face à une situation devant laquelle elle n'a jamais été confrontée à une situation aussi désastreuse. Elle est aujourd'hui anéantie, j'ai tenté de la convaincre de venir mais cela a été trop difficile jusqu'à ce matin.

Sur le fond du dossier, je n'ai pas grand-chose à dire, tout a été quasiment dit. Les mensonges des uns et des autres ont été disséqués.

Pour ma part, je suis convaincue de leur culpabilité et je le démontrerai par trois observations :

- Monsieur AIT-BOULAHZEN : nous sommes le 15 novembre et à 22h26 : vous envoyez un message à votre sœur en lui disant que si elle voulait vous dire quelque chose elle pouvait vous joindre sur l'autre téléphone (*car il avait bloqué le téléphone de sa sœur pour éviter d'aggraver la santé de sa mère*).

- Monsieur SOUMAH : nous sommes le 17 novembre 2015, il y a à un moment donné une situation farfelue où Hasna doit prendre des taxis pour aller chercher des individus et les conduire dans le squat de Monsieur BENDAOU. 21h59, on a cet échange : elle informe Monsieur SOUMAH qu'elle ne souhaite pas utiliser les chauffeurs de taxi. Monsieur SOUMAH lui dit qu'elle aurait mieux fait de contacter les deux chauffeurs de taxi car ils sont des mecs de cité et ils n'auraient rien dit.
- Monsieur BENDAOU : Il envoie un message à Monsieur SOUMAH pour l'informer que tout se passait bien. Mais qu'est-ce qui se passait bien ? Qu'il avait pris sa drogue ? Je suis persuadée qu'il était au courant.

Un argument tiré du droit international, de la Déclaration universelle des droits de l'homme et la Convention européenne des droits de l'homme et plus précisément l'article 8 et 13 qui disposent que *toute personne a droit à avoir accès à la justice*. Le fait que ces individus n'aient pas dénoncé ces assassins à la justice, constitue une violation au droit fondamental des victimes d'avoir accès à la justice pour que leur statut de victimes soit reconnu judiciairement et qu'elles puissent obtenir réparation.

Je ne demande pas de préjudice moral mais je vous demande de reconnaître une atteinte à un droit fondamental des victimes résultant de l'action des trois prévenus.

Ma cliente m'a accordé une permission, celle du silence. Je vais m'imposer quelques secondes de silence en mémoire à toutes celles et à tous ceux « *qui ne pourront espérer en des lendemains épiques* » (citation de Baudelaire). »

### ➤ Plaidoirie de Me Thibault de MONTBRIAL :

« Je partagerai deux observations :

- La première : ce dossier illustre l'importance du deuxième cercle. Le premier cercle des terroristes ce sont les agents eux-mêmes qui prennent les armes qui attaquent directement. Le deuxième cercle, c'est celui des sympathisants. Il est composé de tous les gens qui ne sont pas des terroristes mais des gens qui ont sciemment fait le choix d'assister leurs « frères » qu'ils ont préféré aux citoyens de la République à laquelle ils appartiennent. Le choix d'une assistance logistique, il résulte de ce qu'il s'est passé le 8 janvier 2015 où la minute de silence a été chahuté à St-Denis notamment. Cette agitation qui provient d'une communauté qui a choisi ces frères à la République. Cette aide logistique est celui d'un choix et d'un choix contre la République. Monsieur AIT-BOULAHZEN est extrêmement préparé, il existe des tutorats des islamistes et il y en a un qui s'intitule « Comment répondre aux institutions : police et justice » et j'avais l'impression d'avoir assisté à la mise en place d'un de ces tutorats. Avec ses propos, on est dans l'adhésion idéologique et même plus dans, l'assistance logistique.

- La deuxième : elle est la conséquence de la première. L'un des moteurs de recrutement de l'islam radicale c'est la faiblesse de nos institutions. Cette faiblesse supposée et bien aujourd'hui votre tribunal a l'opportunité de prouver qu'elle n'existe pas. Il y a une manière de se défendre qui vous incombe à vous, notre société qui a l'espoir, de prononcer une décision juste mais qui sera une décision impitoyable

**L'audience est suspendue et reprendra le lendemain à 13h30.**

## JOUR 9 – Lundi 5 février 2018

*(Suite des plaidoiries des parties civiles)*

### ➤ Plaidoirie de Me ELEINI :

« Je représente la société Téléboutique située au rez-de-chaussée de l'immeuble du 48 rue de la République, ainsi que son gérant. Je représente également la famille STOJADINOVIC-COJIC, dont l'épouse est propriétaire de l'appartement situé sur le même palier que l'appartement conspiratif.

Je ferai un retour en arrière pour placer le contexte de l'affaire. Nous sommes le 13 novembre 2015. Vers 21h30, trois cibles sont touchées par de très graves attentats terroristes. Il y a près d'une centaine de mort, des blessés physiques, des blessés psychologiques. Paris est dans un état de torpeur. Paris est paralysé. C'est une ville morte. Des terroristes sont recherchés par les polices de France, l'état d'urgence est décrété, les frontières sont fermées. La nouvelle est immédiatement répandue dans le monde entier. C'est notre 11 septembre 2001. La prise en charge des victimes est immédiate et à la hauteur des faits qui viennent de se passer. Les policiers sont mobilisés pour enregistrer les plaintes des victimes. Le FGTI va verser des provisions conséquentes aux victimes. L'aide juridictionnelle est allouée d'office, sans condition de ressources. Les soins médicaux sont pris en charge à 100% par la sécurité sociale. Les enfants orphelins à la suite des attentats vont se voir reconnaître le statut de pupille de la Nation.

Si je vous rappelle cela, c'est pour aborder le statut des victimes du 18 novembre. La famille STOJADINOVIC-COJIC est réveillée à 4h du matin par le RAID, elle restera couchée jusqu'à 11h20 du matin, sans pouvoir bouger et sans savoir ce qui leur arrive. On les priera de laisser leur appartement à 11h20, en laissant tout ce qu'ils possèdent. Ils ont quitté les lieux en pyjama avec une couverture sur le dos. 80 familles ont été évacuées. Elles seront logées dans un gymnase pendant 10 jours dans des conditions extrêmement précaires. Elles seront ensuite relogées dans des logements sociaux avec le minimum de mobilier pour vivre, des matelas à même le sol.

Je dénonce ici la carence de l'État dans ce dossier.

La famille que je représente va se retrouver dans un état déplorable. Plus de mobilier, plus de papier d'identité, le père n'a même pas pu prendre ses médicaments pour son diabète. Les factures EDF et les convocations pour le syndic sont envoyées aux appartements auxquels les victimes n'ont plus accès. Internet continue de débiter ces familles alors qu'elles n'y ont plus accès. La mairie va même jusqu'à réclamer l'argent qu'elle a engagé pour mettre l'immeuble sous palissades. Je précise que l'appartement de mes clients était en bon état et on ne sait pas pourquoi, les fenêtres ont été enlevées. On leur réclame également la taxe d'habitation et la mairie ne fait rien pour empêcher cela.

Il y a ici un affrontement entre l'État et la mairie, où chacun veut rejeter la faute sur l'autre.

Cerise sur le gâteau, la mairie avait avant le 18 novembre des vues d'appropriation de cet immeuble (j'en ai eu confirmation par un employé de mairie). Cette volonté d'appropriation est aujourd'hui confirmée. Il faut rappeler également que la mairie avait intérêt à laisser pourrir la situation, puisque la valeur de l'immeuble diminuait dans le même temps.

Le 10 mars 2016, les habitants de l'immeuble réclamaient de rentrer chez eux pour récupérer des biens personnels. L'adjoint à la mairie, M. Stéphane PEU, est alors rentré dans des considérations générales pour dire que c'était impossible. C'est à ce moment-là que je suis intervenue pour lui indiquer que j'avais rencontré le juge TESSIER et que ce dernier m'avait dit qu'il n'avait plus besoin de garder l'immeuble sous scellé. J'ai donc donné cette information à l'adjoint au maire, lequel est de nouveau reparti dans ses considérations générales pour nous opposer un refus. La famille que je représente pourra pour la première fois, au mois de juin 2016, retourner dans l'appartement récupérer des affaires.

Voir l'état dégradé de leur bien depuis leur départ a été un nouveau choc psychologique pour ces familles. On leur a donné seulement 15 minutes pour récupérer leurs effets, sans aucune aide matérielle. Ma cliente me dira qu'elle a récupéré une icône et quelques documents. Le fait de perdre ses papiers d'identité, des documents importants, des ordonnances, tout cela est à prendre en compte dans leur préjudice.

Je suis l'avocat de cette famille depuis le début, et c'est une situation sans précédent. Quel est le point de vue juridique sur cette situation ? Certains disent qu'il faut assigner l'État devant le Tribunal administratif pour carence fautive, d'autres disent qu'il faut s'adresser à la Chancellerie. J'ai frappé à toutes les portes et elles ont toutes été fermées. La Chancellerie a offert à ces personnes seulement 3500 euros d'indemnisation forfaitaire au titre du préjudice psychologique. J'ai conseillé mes clients de refuser cette offre et de faire une expertise. L'expertise a ainsi été confiée à un expert judiciaire. Les membres de la famille STOJADINOVIC-COJIC ont été examinés au mois de juillet 2016 et j'ai reçu seulement mercredi dernier les rapports d'expertise (je reviendrai plus tard dessus).

Concernant les assurances, elles estiment qu'il n'y a pas d'attentat donc elles ne peuvent pas appliquer la clause terrorisme. La mairie a également refusé l'accès des compagnies d'assurance à l'immeuble.

Concernant le FGTI, là encore même réponse. C'est la raison pour laquelle je faisais le parallèle entre les victimes du 13 et celles du 18 novembre. Je crois que ces victimes auraient dû être prises en charge *de facto* au titre du terrorisme. Malheureusement, elles sont livrées à elles même sur le plan psychologique, juridique et matériel.

Je me suis étonnée que cette affaire ait été disjointe. C'est dommage. Peut-être a-t-on voulu alléger un dossier assez lourd.

Je me suis également posé la question sur M. AIT BOULAHZEN qui était informé de la cachette du cerveau du 13 novembre. Étonnant que ce dernier n'ait pas fait un jour de détention. Je me suis également étonnée du changement de nom de M. BOULAHZEN, sachant que cette démarche est une procédure difficile et qui est acceptée en général seulement quand on a un nom difficile à porter. Je suis étonnée qu'il ait changé son nom pour celui « d'ASSALAM » qui se rapproche étrangement de celui « d'ABAAOUD » (mais ça c'est une réflexion personnelle Madame la Présidente).

Je ne reviendrai pas sur ce qui a été dit sur M. BENDAOUD et M. SOUMAH. Je n'ai constaté aucune compassion sincère des prévenus vis-à-vis des victimes. Je demande donc un peu de respect de leur part.

Concernant M. BENDAOUD, son codétenu a dit qu'il avait une haine en lui et qu'il avait manifesté sa radicalisation à une certaine époque. Aujourd'hui il vous dit le contraire. Il vous dit également qu'il ne savait pas qu'il mettait son squat à disposition de terroristes. Mais le 16 novembre nous sommes à trois jours seulement des événements. De plus, il est interpellé le 18 novembre alors que M. SOUMAH ne l'a été que le 1<sup>er</sup> décembre. Cela veut dire que M. BENDAOUD a non seulement fourni un logement à des terroristes, mais qu'il n'a pas non plus dénoncé son fournisseur M. SOUMAH.

Concernant M. SOUMAH justement, comment peut-on croire qu'il ne s'est pas douté que ces personnes n'avaient rien à voir avec les terroristes du 13 novembre ? Pourquoi tant de précautions pour parler au téléphone, pourquoi tant de précautions pour conduire Hasna rue de la République dans un taxi particulier « *qui ne dira rien aux gens de la cité* » ?

C'est la raison pour laquelle les victimes vous ont demandé de requalifier les faits Madame la Présidente. On ne peut pas imaginer un seul instant que tous les protagonistes de cette affaire ne savaient pas qu'ils aidaient des terroristes.

Il y a aujourd'hui de nombreuses personnes qui adhèrent à l'idéologie de l'État Islamique, que ce soit par haine, par frustration, par homophobie, par sexisme ou antisémitisme, ou encore à cause d'un « ras le bol » de la société dans laquelle ils vivent. Ce que je pense profondément, c'est qu'en acceptant d'aider ces personnes, M. BENDAOUD et M. SOUMAH ont voulu être promu de délinquant à acteur de l'idéologie à laquelle ils adhèrent et vénérer des personnes qu'ils considèrent comme des stars.

Je demande des dommages et intérêts pour la société Téléboutique. Il s'agit d'une boutique au rez-de-chaussée de l'immeuble du 48 rue de la République et mon client (son gérant) n'a pas pu récupérer le stock de son magasin. Il n'a reçu aucune indemnisation.

Concernant la famille STOJADINOVIC-COJIC, elles ont subi des souffrances dues à l'assaut, elles gardent des douleurs psychologiques, et aujourd'hui elles souffrent face à l'attitude de la mairie. Elles souffrent également de ne pas avoir été reconnues comme victimes.

L'État a été absent dans toute cette affaire.

M. et Mme STOJADINOVIC-COJIC ont également vu leur état de santé s'aggraver. En tant que copropriétaires, ils se voient réclamer des charges de copropriété. C'est catastrophique. Je vais vous lire l'expertise réalisée sur le couple (*l'avocat lit un extrait de l'expertise*).

Je vous l'ai dit tout à l'heure, j'ai dû invectiver la Chancellerie pour réclamer ces rapports d'expertises. Je demande une provision de 20 000 euros par membre de la famille.

Ce procès est exemplaire. Il va permettre de mettre à jour ce que j'appelle « l'islamisme ordinaire ». De nombreuses personnes adhèrent à cette idéologie, pour plusieurs raisons je vous l'ai dit. Mon sentiment est que ces prévenus vénèrent des personnes comme BEN LADEN, ABAAOUD et qu'ils ont ce jour-là prêté leur assistance à cette idéologie.

Votre jugement va être commenté, analysé, scruté. Il est attendu par les victimes du 13 novembre, celles de St-Denis, par la France entière, par les victimes de l'attentat de Nice et plus généralement par les pays en proie à la problématique du terrorisme. Vous vous replacerez Madame la Présidente dans l'état d'esprit dans lequel on était le 13 novembre et vous ne pourrez pas imaginer un seul instant que les prévenus ignoraient qu'ils venaient en aide à des terroristes. Vous imaginerez pour rendre votre verdict si jamais d'autres attentats avaient eu lieu après le 18 novembre. Imaginez-vous un instant que ces attentats aient pu être perpétrés ? Auriez-vous aujourd'hui la même attitude face à M. AIT BOULAHZEN, M. BENDAOUD et M. SOUMAH ?

La sanction que vous prononcerez au côté de toutes les victimes sera je l'espère à la hauteur de la gravité des faits qui ont été commis ».

*La Présidente* : « **Merci Maître.** »

### ➤ **Plaidoirie d'un avocat de partie civile :**

« J'interviens avec Me MOUHOU pour représenter les habitants de l'immeuble rue du Corbillon. J'ai connaissance de la situation de l'immeuble et beaucoup de choses inexactes ont été dites.

Il faut connaître les conditions dans lesquelles ces personnes vivaient pour bien évaluer leur préjudice. Beaucoup ont dit que l'immeuble était insalubre. C'est erroné, je travaille beaucoup dans le contentieux immobilier et je connais bien le sujet.

L'immeuble s'est trouvé dans une situation difficile à partir des années 2000, car il a été mal géré par le syndic SDC. C'était mal géré car pendant cinq ans, aucune espèce de procès-verbal ou aucune assemblée n'a été réunie. On n'a pas non plus assuré l'immeuble. On a ensuite réussi à faire nommer un administrateur. On aurait pu penser que les choses allaient s'améliorer mais au moment de la passation de pouvoir, un incendie a eu lieu dans l'immeuble. Un arrêt de la Cour de Cassation de 2013 a finalement condamné ce syndic.

Ceci étant, je voulais absolument rétablir la chronologie des évènements. Après ce début des années 2000, la copropriété a eu la chance de se réunir autour d'un professionnel diligent. Le syndic est le même depuis une dizaine d'années et la copropriété est aujourd'hui mieux gérée.

Ce que je sais sur les propriétaires de l'immeuble c'est qu'ils ont été dénigrés et mal jugés du fait qu'il s'agit un immeuble de St Denis. Certains s'étonnaient même qu'un immeuble comme celui-là puisse avoir un syndic.

Madame La Présidente, comment peut-on avoir un avis sur cet immeuble sans lire les deux procès-verbaux d'Assemblée Générale avant les attentats ? Le premier PV fait 38 pages et prouve que des travaux ont été votés (en 2014). En 2015, le 2<sup>ème</sup> PV confirme les travaux. C'est bien de voter des travaux, c'est mieux de les payer. Et on a aussi provisionné ces travaux donc c'était crédible. Au jour des attentats, il y avait 135 000 euros sur les comptes du syndic. Donc comment une copropriété insalubre pourrait-elle réunir une telle somme ? L'immeuble n'était donc pas si mal en point.

*L'avocat revient sur les arrêtés d'évacuation et de péril pris par le maire au titre de ses pouvoirs de police administrative.*

La mairie a également établi un rapport d'insalubrité daté du 20 novembre 2015 : il indique que « *l'immeuble est catastrophique, que personne ne veut faire des travaux et que le syndic est endetté* ». Elle va même jusqu'à écrire que l'immeuble est « *un nid de terroristes ou de réseaux mafieux* ». Tout cela est faux on le sait.

Ce qui est blessant pour les habitants de l'immeuble, c'est qu'on a des préjugés sur eux. « C'est le 93 » dira-t-on. Les copropriétaires étaient des gens normaux qui s'occupaient bien de leur bien et ils ont été traités de la même façon que les prévenus, comme des gens qui accepteraient de vivre « *dans un nid de terroristes* ».

Voilà la raison pour laquelle j'ai tenu à intervenir, pour ne pas que vous vous fassiez un avis sur des « On dit que, j'ai entendu que ».

Je vais laisser mon confrère Me MOUHOU prendre la suite ».

### ➤ **Plaidoirie de Me MOUHOU :**

« J'ai l'honneur et la lourde charge de représenter ceux qui dans l'élan de leur vie ont été foudroyés, que ce soit au Stade de France, aux terrasses, ou au Bataclan. Je veux penser aussi à une personne qui allait chercher ses chaussures le matin et qui maintenant va chercher sa prothèse. Ce sont les victimes des attentats de Paris. Mais il y a aussi les victimes oubliées. Ces victimes-là ont un visage, une identité, un prénom, un nom. Il y en a 52 que je représente. Elles ont été aspirées dans un vide juridique, car à chaque fois on leur répond la même chose, « *il n'y a pas d'infraction pour vous* ».

Je reçois à chaque fois une invitation pour les victimes d'attentat, mais je n'en reçois jamais pour les victimes du 48 rue de la République. Ces victimes n'ont rien demandé non plus, tout comme les victimes du 13 novembre. Ce jour-là, le 18 novembre 2015, on n'a pas délogé seulement des terroristes, on a aussi délogé des locataires heureux dans leur habitation. Ils sont venus témoigner devant vous. Pour la première fois devant la 16<sup>ème</sup> chambre, leur dignité, leur honneur, leur espoir ont été entendus, et vous les avez un peu rehaussés. Ils ont aujourd'hui le sentiment que même lorsqu'on est éprouvé, il y a au bout du chemin la justice. Aujourd'hui on ne peut pas parler que du 13 novembre, on parle du 13 et du 18 novembre.

Vous avez tous vu le témoignage de Mme MENDES. Ils ont été relogés, mais un deux pièces pour un couple avec trois enfants vous trouvez ça correct ? Si je devais retenir quelque chose de ce procès Madame la Présidente, c'est la détresse de ce couple. Et leur fils s'est fait taper à l'école car il est vulnérable, on lui a mis le pied sur le thorax (il est en état de stress post traumatique). Cette famille n'a rien demandé, mais ils sont les laissés pour compte. Pour elle (la mère), c'était un bonheur de pouvoir être écoutée en justice. Et leur petite fille de cinq ans gratte le plâtre la nuit car elle a peur. J'ai un certain nombre de certificats qui font état de son état psychologique mais malheureusement on lui donne seulement des médicaments. Sauf que des anxiolytiques pour des enfants c'est mal.

Moi je voudrais qu'on dise à cette famille qu'ils sont, par décision de justice, reconnus comme des victimes et qu'ils soient indemnisés à juste titre. J'en veux énormément à cette municipalité et au député Stéphane PEU. À cause d'eux, les victimes que je représente reçoivent des huissiers.

J'ai demandé une expertise pour la famille MENDES, pour évaluer leurs préjudices. Je vous rappelle que leurs enfants étaient sous le lit et les cartouches de balles tombaient à côté de leurs visages alors qu'ils étaient couchés à terre.

Le mal a tellement été fait sur cet immeuble que je n'arrive pas à plaider. Qui a dit que c'était un immeuble de terroristes ? On a même dit qu'un copropriétaire de l'immeuble était l'homme de main de M. BENDAOU. Cette personne a dû témoigner anonymement en raison de nombreuses diffamations dont il a fait l'objet. C'est encore Stéphane PEU, le maire adjoint, qui a donné cette information en citant des noms et des prénoms. Mon client est bien sous tous rapports alors pourquoi un maire adjoint cite cette personne ? Je vous rappelle que cela a été ensuite repris dans toute la presse.

Aujourd'hui on nous dit que ces victimes sont prises en charge, mais en vérité les logements sont extrêmement précaires. Certains préfèrent même dormir dans leur voiture.

Concernant les assurances, elles sont aux abonnés absents. Je voudrais préciser que d'une part il n'y a pas d'assurance, d'autre part il n'y a pas de responsable. Je précise aussi que les copropriétaires sont obligés de payer un loyer et ils continuent de payer leurs charges.

On poursuit le recel de malfaiteurs et il ne peut être aggravé. Mais est-ce que le fait de donner un logement à des terroristes est un acte de terrorisme ? Certains ont soutenu que oui. Pourtant si quelqu'un dissimule un violeur, cette personne n'est pas pour autant un

violeur. Mais dans le terrorisme c'est particulier, car c'est une infraction de droit commun avec un mobile spécifique. C'est à vous de décider Madame la Présidente si le fait de dissimuler quelqu'un de dangereux qui a commis un acte de terrorisme, constitue un acte de terrorisme.

Sur le recel d'association de malfaiteurs, ce qui m'intéresse, c'est que les victimes du 48 soient recevables. Sur le plan de la recevabilité il n'y a pas de problème pour moi : le préjudice n'est pas direct c'est vrai mais il n'est pas contestable, il existe.

Sur la théorie de l'équivalence des conditions, on sait très bien que ce n'est pas la prépondérance de la cause sur une autre que l'on prend en compte. Peu importe la cause, il suffit que l'une ait participé au dommage. Donc ce n'est pas la peine que le RAID soit la cause directe, c'est une cause qui a participé au dommage. On parle aussi de connexité et dès lorsqu'il y a connexité, il y a recevabilité à la constitution de partie civile.

La Cour de Cassation vient consolider sa jurisprudence de 1995 où l'épouse d'un gendarme tué vient se constituer partie civile contre celle qui a recelé le criminel. Une jurisprudence du 17 septembre 2003 reflète bien notre affaire puisque les parents se sont constitués partie civile contre la personne qui a recelé le criminel en l'hébergeant. La Cour de Cassation a condamné de recel de malfaiteur. La jurisprudence nous dit bien que le préjudice moral que les parents ont subi découle du recel de malfaiteur, dans la mesure où le recel est un délit continu.

Je vais vous faire part de mon sentiment sur les prévenus.

Vous avez entendu M. MOKONO qui a son intime conviction concernant M. BENDAOU. On m'a dit que « j'avais tiré une balle dans le dossier » mais je suis désolé, je laisse mon client parler. Si sa conviction est que M. BENDAOU ne savait pas et qu'il mérite une relaxe, c'est son choix. Il a dit des choses qui nous ont tous touchées, mais *in fine*, il vous laisse l'appréciation du dossier Madame la Présidente.

Concernant M. AIT BOULAHZEN et M. SOUMAH, je laisserai à M. le Procureur le soin de démontrer la preuve mais je vous livre mon sentiment :

- **Sur M. AIT BOULAHZEN** : les choses n'arrivent pas par hasard. Je trouve ça désagréable qu'on trouve sur son profil les lions (ce sont les lions du Kalifa, les combattants de Daesh). Cela est problématique quand il donne son avis sur les homosexuels. Je me dis que des trois prévenus, c'est sans doute le plus radicalisé. Et quand on va au Mali ce n'est pas pour apprendre l'arabe (sinon on peut l'apprendre ici). On sait qu'au Mali on a des savants qui vous font rentrer dans la tête des choses qui vous vont faire déraper (*haine de la société, ils vous disent « si tu échoues ce n'est pas ta faute, fais quelque chose pour ton créateur, un musulman ne peut pas être ami avec un juif, etc..*). Ce sont des idées toxiques.
- **Sur M. BENDAOU** : à un moment il faut assumer ses responsabilités. Mais il est le seul qui ne savait pas ce qu'il se passait, il ne savait pas que c'était des terroristes. Pourtant, même les personnes au fin fond du Nevada étaient au courant des attentats donc il ne peut pas soutenir qu'il ne savait pas.

- **Sur M. SOUMAH** : il est en contact direct avec la même personne, Hasna AIT BOULAHSEN. Et cette jeune fille raconte à tout le monde qu'elle héberge deux frères, elle en parle même à son conseiller pôle emploi, mais pas à M. SOUMAH. Madame la Présidente il y a des éléments à charge.

Sur le préjudice des personnes que je représente, le syndic de copropriété a un préjudice moral de réputation.

Je vous demande oralement une expertise immobilière parce que je pense que ces copropriétaires vont payer toute la vie pour un bien qu'ils ne récupéreront jamais. Je vous demande l'expertise pour constater l'état de l'immeuble, chiffrer les dégâts et les pertes pour les propriétaires et le montant de la remise en état. Je vous demande de déclarer recevable les personnes du 48 rue de la République. Ça me tient à cœur. Je vous demande également l'aide juridictionnelle provisoire.

**La Présidente : « J'indique aux avocats de la défense qu'il y a de nouvelles constitutions de partie civile. Concernant l'aide juridictionnelle provisoire, le Tribunal vous l'accorde Me MOUHOU. »**

**L'audience est suspendue et reprendra demain à 13h30.**

## JOUR 10 – Mardi 6 février 2018

### REQUISITIONS DU PROCUREUR DE LA REPUBLIQUE

« Quelques mots sur le contexte particulier de ce procès très attendu par les victimes car il constitue une première étape importante dans le processus judiciaire des attentats du 13 novembre. C'est une étape douloureuse pour les victimes, et tout ce qui a été évoqué est de nature à raviver cette douleur. Toutes ont été d'une extrême dignité et lucidité à savoir qu'il s'agissait d'un procès post-attentat. Un procès très attendu par l'opinion publique puisqu'il compte comme prévenu Jawad BENDAOUJ qui est une personne très médiatique. Un procès très attendu par les institutions judiciaires également. On a une affaire dont on parle constamment dans les médias et pour nous, professionnels du droit, on doit réussir à prendre de la distance. Le fait que Jawad BENDAOUJ soit vu à la télé ne doit pas nous distancer d'évaluer les charges qui pèsent sur lui. Il ne faut pas se laisser duper par les nombreuses images de lui qui passent à la télé. Mais le plus médiatique n'est pas le plus inquiétant pour moi.

#### **1. Concernant la disjonction de ce dossier**

Lorsque certains avocats de parties civiles sont venus à la barre, la volonté était de séparer ce dossier des attentats du 13 novembre, lesquels seront jugés aux assises. On voulait éviter que le futur procès d'assises se termine par cette phase qui est tout à fait particulière.

Concernant ces trois prévenus amenés aujourd'hui à comparaître devant vous, il y a deux constats pour moi :

- **Le premier constat** : Cette phase du vendredi soir au samedi matin comporte une rupture nette et franche dans l'organisation des terroristes jusqu'au soir des attentats : le 13 au soir, on a une organisation méticuleuse et la phase post-attentat marque une véritable rupture dans leur organisation. Ce fameux buisson n'était pas le lieu où ABAAOUD et AKROUH auraient dû atterrir.
- **Le deuxième constat** concerne le profil d'Hasna qui est la première personne contactée depuis la Belgique par BELKAID : elle est la clé de voute d'ABAAOUD et AKROUH. Elle est très particulière, décrite comme junkie et alcoolique et va faire preuve dans les premières heures d'un véritable amateurisme.

On comprend qu'avant les attentats, il n'y a jamais eu de contacts entre les trois prévenus et la cellule terroriste en Belgique. Ils sont des pièces rapportées dans ce dossier par l'intervention d'Hasna AIT-BOULAHSEN.

## **2. Concernant les qualifications retenues**

Pourquoi la qualification de recel de droit commun a été retenue à l'encontre des prévenus ? Il est évident que nous ne sommes pas dans un dossier d'association de malfaiteurs terroristes.

A été plaidé par les parties civiles que nous étions peut-être dans une qualification de recel de terroristes aggravé. Mais, on ne peut retenir cette qualification.

**L'arrêt Tarnac de 2017** en est une justification, il ne dispense pas de se retourner sur l'article 421-1 du code pénal qui exige que la personne soit en relation avec une organisation terroriste. **Dans l'arrêt du 4 juin 2014 n°13844-27** qui concerne un dossier d'aide apportée à des terroristes en fuite en Corse, la chambre criminelle de la Cour de cassation déclare « *qu'il suffit que l'auteur de l'infraction ait eu l'intention d'inscrire son action délictuelle dans le cadre d'une entreprise individuelle ou collective ayant le but de troubler gravement l'ordre public. Il est incontestable que les prévenus ont apporté une aide à Monsieur Z, en considération de ce qui lui était reproché (...)* »

Dire qu'il y'a recel de malfaiteurs terroristes signifie que la personne est hébergée par le receleur dit « terroriste ». Si le receleur l'héberge parce qu'il est terroriste, c'est dans ce cas un recel de terroriste aggravé, qui marque la différence avec le recel de malfaiteurs.

## **3. Concernant les faits reprochés à M. SOUMAH et M. BENDAOU**

Il est important d'insister sur le profil particulier de Jawad BENDAOU et de Mohamed SOUMAH, lequel compte 17 condamnations à son casier judiciaire. On a affaire à deux connaissances de détention qui se retrouvent à l'automne 2016 pour mettre en place un trafic de stupéfiants à St-Denis.

Concernant l'infraction de recel « de criminels » ou recel de « terroristes ayant commis un délit puni d'au moins 10 ans de prison », le débat est logiquement porté sur la question de savoir si Mohamed SOUMAH et Jawad BENDAOU connaissaient la participation des deux fuyards aux attentats.

Pour ma part, leur connaissance de leur statut de criminel a été écartée un peu trop vite. **Il y a deux questions que vous devez vous poser :**

**1) S'ils pouvaient ignorer que les deux fuyards avaient commis un crime sans pour autant connaître la nature de ce crime ?**

**2) Si oui, avaient-ils une connaissance précise du crime commis ?**

Il faut que le Ministère public ait la certitude que les deux prévenus avaient la connaissance que les deux locataires étaient des criminels et plus précisément les criminels du 13 novembre.

### 1- Sur la première question

On doit avoir en tête les casiers judiciaires des deux prévenus, qui sont deux criminels chevronnés.

En cette période post-attentats, la police judiciaire travaille sur les auteurs des attentats du 13 novembre. Par voie de conséquence, être en fuite à St-Denis implique que ces fuyards aient commis des actes graves. C'est une chose que les prévenus ne pouvaient pas ignorer.

Pour entrer dans les éléments précis sur **chacun des deux prévenus** :

#### ▪ **Concernant M. Mohamed SOUMAH**

Il nous a manifestement menti sur la nature des échanges entretenus avec Hasna le lundi soir. Ils ont beaucoup parlé entre eux, à tel point que Soraya explique qu'Hasna lui a fait part de sa rencontre avec SOUMAH et qu'elle lui avait parlé du motif de cette recherche de logement. Dès le lundi soir, Hasna et Mohamed SOUMAH ont déjà parlé du fait qu'il y avait des tiers en fuite. Dans une écoute du lendemain, de 15h39, Hasna fait part à SOUMAH qu'elle a perdu le numéro du taxi qu'il lui avait donné la veille, ce dernier s'en émeut : « *je t'avais déjà tout expliqué hier soir* ». Donc contrairement à ce qu'il explique, dès le lundi a été évoqué la présence de deux hommes en fuite. Avec, et c'est ce que dit SOUMAH, sa volonté de ne rien savoir.

Hasna parle à Mohamed SOUMAH du fait qu'un tiers lui envoie de l'argent par un mandat. Il n'est pas compliqué de comprendre que ces deux hommes sont membres d'une bande organisée avec un individu chargé de leur envoyer de l'argent pour financer et les aider dans leur cavale. Quelques heures plus tard, Hasna sera très explicite avec SOUMAH et lui dira qu'ils sont trois.

Hasna ressent une urgence à ne pas rester sur la voie publique : c'est l'écoute de 20h36. A 21h59, Mohamed SOUMAH reproche à Hasna d'avoir fait appel à un taxi qui n'était pas un VTC de son entourage. On ne prend pas autant de précautions pour permettre à une consommatrice de crack de se mettre à l'abri.

#### • **Concernant M. Jawad BENDAOU**

Sur les éléments concernant sa connaissance du statut de criminel des deux fuyards :

On est forcément dans une volonté de dissimulation quand on cherche à louer un squat. Il dit également que par le passé il avait déjà hébergé des mafieux russes.

On sait des interrogatoires qu'il n'a pas cru la version des deux locataires, alors même que par le passé il a déjà hébergé des gens dangereux. Il avait des doutes encore plus forts sur leur profil. Interrogé sur la nature de ces doutes, il a indiqué que pour lui « *ils pourraient avoir tiré sur des gens ou avoir eu une embrouille de cité* ». **On est dans la parfaite conscience d'héberger des criminels.**

Lors de l'audience, lorsque M. MOKONO est venu à la barre, il vous a dit qu'il vous croyait et Monsieur BENDAOUUD vous lui avez rétorqué « *Je ne savais pas, au mieux je pensais qu'ils allaient monter sur un plan le lendemain* », c'est-à-dire « monter sur un vol à main armée » donc des faits de nature criminelle.

Les différentes écoutes sur les doutes dont il parle indiquent que dès le mardi soir en rentrant chez lui, ces personnes qu'il héberge sont des gens encore plus suspects.

On a un faisceau de présomptions qui nous oblige à penser que ni Mohamed SOUMAH, ni Jawad BENDAOUUD ne pouvaient ignorer qu'ils apportaient leur aide à des criminels en fuite.

## 2-Sur la deuxième question

On cherche à savoir si les deux prévenus connaissaient l'implication des deux individus dans les attentats du 13 novembre.

On pourrait prendre en compte le fait que Jawad BENDAOUUD a vu une vidéo d'ABAAOUD, lorsqu'il était en prison.

On a des éléments troublants, mais pas assez pour affirmer avec certitude qu'ils avaient connaissance de la qualité de terroristes des attentats du 13 novembre des deux individus :

- **Sur la connaissance de M. Mohamed SOUMAH**

Dans ses échanges avec Hasna, il n'y a rien d'explicite. On a deux écoutes du 17 novembre, lorsqu'Hasna dit avoir appelé quelqu'un pour venir la chercher et à 20h14 elle le rappelle en lui disant qu'on l'a déposé là. Le ton est impersonnel donc il n'y a rien dans ces écoutes pour affirmer que SOUMAH connaissait la nature du crime commis par les deux fuyards.

- **Sur la connaissance de M. Jawad BENDAOUUD**

J'ai la même analyse concernant Jawad BENDAOUUD. On a un contact du 13 novembre 2015 vers une ligne belge. Toutes les investigations sur cette ligne ont été faites très tôt et cette ligne appartient en réalité à une femme belge venue passer le week-end à Paris.

D'autres éléments me font dire qu'il ne savait pas à qui il avait affaire comme le fait que le nom d'Hasna était enregistré dans son téléphone à « *Hasna appart* ». Deux écoutes du mardi 17 novembre montrent aussi qu'il ment à Hasna en lui faisant croire qu'il est à Troyes, Hasna elle croit qu'il est à Chartres.

Pour moi ce n'est pas là le comportement d'individu venant en aide à ABAAOUD et AKROUH.

- Concernant l'ADN retrouvé sur la ceinture explosive :

Les ceintures ont été fabriquées en Belgique et par un homme (objet d'un mandat d'arrêt) venu spécialement de Syrie pour les fabriquer. Elle n'a pas été fabriquée dans le squat de Monsieur BENDAOUD. Quand ABAAOUD et AKROUH arrivent dans le squat, je pense que cette ceinture était portée par ABAAOUD, prête à être déclenchée en cas d'arrivée des forces de police. Quelqu'un comme ABAAOUD n'aurait jamais transporté cette ceinture dans un sac pour permettre au premier venu de l'avoir.

Celle de Salah ABDESLAM par exemple (qui n'a pas explosé), tient à peine dans une poubelle et encore moins dans un sac. Il est aussi compliqué de distinguer et d'identifier qu'il s'agit d'une ceinture explosive.

C'est vrai qu'il y a ce mélange d'ADN, sur la ceinture et sur le morceau de scotch entourant le détonateur de la ceinture. Pourquoi avoir ces deux ADN en mélange sur cet élément essentiel de la ceinture explosive ? Je ne vois pas pourquoi ABAAOUD aurait permis à M. BENDAOUD de toucher une pièce aussi maîtresse et sensible qu'est le détonateur. Quel aurait été son intérêt alors qu'Hasna et AKROUH étaient sur place pour lui venir en aide ?

Il y a un vrai danger à vouloir dire que M. BENDAOUD a vu ou touché cette ceinture car cela en vient à décrédibiliser ABAAOUD.

Pour en revenir aux écoutes du mercredi matin (le 18) c'est-à-dire la phase de départ de M. BENDAOUD à la rue des Corbillons : il savait que les tirs provenaient de chez lui mais c'est parce que Laura le prévient « *écoute ça tire depuis la rue des Corbillons, je crois que c'est les deux hommes* ». On pourrait penser qu'il a fait le rapprochement lui-même mais non, c'est sa compagne qui lui en fait part.

- Concernant l'interview de disculpation :

Je ne pense pas qu'il se soit mis dans le périmètre des médias pour préparer sa défense. S'il avait voulu se défendre, il n'aurait pas prononcé les mots « frères ».

Les parties civiles doivent comprendre pourquoi je ne partage pas leurs visions sur tous les points.

Je pense que les 50 euros pris à ABAAOUD puis utilisés pour le sandwich et le cannabis ne collent pas avec l'image d'homme intelligent donnée à Monsieur BENDAOUD.

**Il n'y a pas malgré, les mensonges, suffisamment d'éléments pour pouvoir affirmer que SOUMAH et BENDAOUD connaissaient et savaient que ces deux fuyards avaient commis les attentats du 13 novembre. On peut leur reprocher ce recel de criminels mais pas de criminels terroristes.**

- **Sur la connaissance de M. Youssef AIT-BOULAHCEN**

C'est pour moi l'individu qui présente le profil le plus inquiétant. Il se voit reprocher le délit de non-dénonciation aux policiers de crimes terroristes qu'il était possible de prévenir.

La question que tout le monde se pose quand on voit le comportement de Soraya dans le dossier est : ***Comment garder sous silence l'information que Monsieur ASSALAM avait en sa possession ?***

Concernant la radicalisation de ce dernier, on a dans ce dossier tous les éléments que l'on retrouve dans les dossiers de filières et de départ pour la Syrie (documentation djihadiste). Il adhère parfaitement à l'idéologie de l'État islamique.

Ce silence qu'on lui reproche n'est pas le premier : le précédent est celui résultant du fait qu'il n'a jamais averti les autorités de la radicalisation de sa sœur. Ces faits bénéficient aujourd'hui de l'exemption et ne peuvent lui être reprochés mais il aurait pu la signaler sur la plateforme mise en place en mars 2014 permettant aux proches de signaler la dérive et la radicalisation des membres de leur famille. Quand les enquêteurs lui demandent pourquoi il ne l'a pas fait il répond, et pour moi c'est une explication très légère, « *cela m'a traversé l'esprit mais je pensais que ma mère allait le faire* ».

- Les deux volontés de Youssef ASSALAM :

- **La volonté qui était la sienne d'aller sur le buisson pour ravitailler ABAAOUD**
- **La volonté de couvrir son cousin sur le projet que ce dernier avait organisé**

Le dimanche à 21h59, Hasna adresse à son frère le SMS « *Hamid est dans le...* ». M. ASSALAM envoie à sa sœur le numéro de son deuxième téléphone. Il va se rendre à Drancy pour retrouver sa sœur dans le but de se rendre à la planque.

Le lundi, on est véritablement dans la dissimulation. Il n'y a pas besoin d'être de la famille d'ABAAOUD pour savoir que s'il est en France après les attentats du 13 novembre, c'est dans le but de commettre d'autres attentats.

Hasna lui dit « *Je l'ai vu, il veut ton numéro. Il va bientôt mourir à cause de son cancer* ». Pour Hasna, tout ce qu'elle a expliqué à son frère la veille était parfaitement compris par ce dernier.

Enfin, après les faits, son comportement est particulièrement révélateur puisque pendant l'assaut, on retrouve dans le téléphone d'ASSALAM un montage avec une photo d'ABAAOUD une photo de l'écran de la télévision de BFM TV, une autre photo avec un poignard ensanglanté et enfin une photo « *qu'Allah le préserve* ». Il jette sa carte téléphonique Lyca mobile 07 aux toilettes et supprime de tous les fichiers. Son explication me laisse pantois : il

dit ne pas être sûr du sérieux des propos de sa sœur et avait donc décidé de ne pas prévenir la police.

#### **4. Les réquisitions finales**

- **Pour M. Jawad BENDAOUUD et M. Mohamed SOUMAH**

Pour moi, aux vues des éléments, on peut conclure que ces deux derniers ne pouvaient ignorer venir en aide à des criminels, mais on ne peut passer le cap supérieur.

De ce fait, je ne demande pas la peine maximale de 6 ans, je demande de tenir compte des casiers judiciaires chargés de ces individus et **je requiers à l'encontre de Jawad BENDAOUUD une peine de 4 ans de prison avec maintien en détention, comme pour Monsieur SOUMAH.**

- **Pour Monsieur AIT-BOULAHCEN**

Le délit est parfaitement caractérisé.

**Je vous demande donc de prononcer la peine maximale de 5 ans de prison et mandat de dépôt. »**

**L'audience est suspendue 15 minutes.**

## PLAIDOIRIES DE LA DEFENSE

### ➤ Plaidoirie de Me LASTELLE (avocat de M. ASSALAM)

« Madame la Présidente, Madame Messieurs le Tribunal, je suis effrayé dans mes propres pensées depuis plusieurs jours et plus particulièrement depuis ces 15 dernières minutes quand j'entends que le Procureur de la République requiert 5 ans de prison à l'encontre d'un individu qui a un casier vierge et une parfaite intégration à la société. Je ne vais pas vous livrer ces pensées car elles sont inutiles. Je vais avec le plus de sincérité et d'objectivité possible m'attacher au dossier, aux éléments objectifs qui ont été discutés et bien souvent oubliés et m'attacher au débat juridique qui a été fâcheusement oublié.

Au cours des débats et lors de ces réquisitions, à ma droite plus particulièrement, on a voulu pré-justifier une peine en parlant de radicalisation et en sortant totalement de la rigueur juridique. On sort complètement de la prévention. Je n'ai toujours pas compris de quel crime on parle en ce qui concerne la non-dénonciation de crime.

On nous a dit que Youssef AIT-BOULAHCEN avait une personnalité clivante, inquiétante, on lui reproche la détention de fichiers salafistes. La question qu'on se pose est « *Est-ce que la détention de ces fichiers saurait justifier une intention criminelle ou délictuelle ?* » On y a déjà répondu et la juridiction qui y a répondu n'est autre que le Conseil constitutionnel : **décisions du 1 février 2017 et 15 décembre 2017.**

*\* Lecture du discours de François SURREAU \**

Ensuite, sur les centaines d'écoutes et d'analyses, on ne retient que quelques phrases que l'on instrumentalise. Monsieur le Procureur, pour les autres prévenus, vous avez déclaré que rappeler des infractions hors contexte ce n'est pas très rigoureux, pourtant vous le faites pour Youssef AIT-BOULAHCEN.

L'homme que j'ai l'honneur de défendre respecte profondément les gendarmes et les policiers.

Les propos qu'il tient sur les homosexuels sont abjectes, il s'agissait d'une discussion privée avec son ami. Est-ce que ce n'est pas humain, lorsqu'on parle avec son ami, d'exprimer des propos bien qu'exagérés ? C'est pour cela que ce genre de propos ne sont pas poursuivis.

Il y a eu aussi cette référence au pays de Charlie. Pourtant, je crois que les journalistes pourront témoigner que leur plateau était rempli de penseurs, psychologues qui passaient leur temps à savoir si à ce moment-là, ils étaient Charlie ou non.

Il y a ce voyage en Mauritanie : mais il y a des vols tous les jours avec Air France en Mauritanie, au Mali, tout cela n'est pas interdit.

Il y a des choses abjectes qu'on a entendu ici, certains confrères ont évoqué sa tâche sur le front, son nom qui veut dire la paix qu'ils ont assimilé à ABDESLAM.

On a également parlé des lions sur son profil. Lorsque l'on trouve ce profil on constate simplement des lions qui courent mais pas d'images de Daesh. Sur cette exploitation, il n'y a strictement rien.

Tous ces éléments me désolent profondément mais il fallait y répondre. On ne peut pas se satisfaire du mépris, de la condescendance, de l'amalgame et de quelques leçons de morale pas très élégantes.

Qui est Monsieur AIT-BOULAHCEN ?

Je ne suis pas là pour vous émouvoir parce que ça ne marcherait pas. C'est un français placé dans différentes familles d'accueil car il était un enfant battu. Il respecte à la lettre les lois de la République, c'est objectif, c'est dans le dossier. Il a un casier vierge, il est inconnu des forces de police.

Dans l'exploitation des scellés, on fonctionne par mots clés, on a trouvé quelques éléments. L'immense majorité d'entre eux sont des films américains. Il n'y a aucun contact avec un mis en examen ou un condamné, ni de contact avec la Syrie. Il n'y a aucune preuve d'un quelconque prosélytisme. Alors, lorsqu'on se sert de ça pour le trainer dans la boue c'est ça qui fait du mal.

- Concernant les faits :

Là encore je pense que je vais être le seul pour le moment à avoir cette analyse objective. Pour se faire, nous allons étudier les échanges entre Hasna et son frère.

Sur la téléphonie, nous avons les horaires et la durée des appels. Il y a quelque chose d'extrêmement intéressant qui révèle cette absence de rigueur juridique qui amène à tous les excès. La théorie de l'accusation depuis le début fait le constat qu'à 20h20, Monsieur BELKAID appelle Hasna l'informant de la présence d'ABAAOUD. 4 minutes après, on a une conversation d'1min07, dont on a eu un mime parfaitement inventé.

Sur l'identification d'ABAAOUD, Soraya dit que l'homme qui est sorti du buisson n'avait pas 16 ans du tout. Hasna pense que c'est son autre cousin Younes qui a été enlevé par ABAAOUD ou soit quelqu'un d'autre. Quand Hasna le voit, elle crie « *Mais Hamid tu es vivant, mais qu'est-ce que tu fais là ? Ils ont besoin de toi là-bas ?* ». Hasna n'a pas appelé son frère après ça. Selon les dires de Soraya, elle ne pensait pas que c'était ABAAOUD alors qu'elle était en lien avec lui et qu'elle voulait se marier avec. Youssef n'a donc pas eu ces informations. « *Je vous précise qu'il y avait un ami à moi avec nous mais je ne veux pas vous donner son nom il ne veut pas être mêlé à tout ça* », dit Soraya.

A 21h59, Hasna envoie un texto à Youssef « *Hamid, il est dans le...* », elle ne finit pas sa phrase. Elle n'écrit pas « Hamid il est là » comme indiqué dans le réquisitoire définitif page 27. Je ne crois pas à la faute de frappe dans un dossier d'une telle envergure.

Il y a un homme qui a assisté à cette conversation et qui a entendu ABAAOUD revendiquer les attentats et peut-être même les préparer. « *Ils n'ont pas besoin de nourriture mais d'un logement* » (D72, audition de Soraya). On ne va jamais interroger Sonia/Soraya sur ça.

Donc on récapitule, avant de les dénoncer, quels étaient les éléments dont Soraya disposait ?

- Elle rencontre directement et frontalement ABAAOUD en compagnie d'Hasna et d'un ami malgré les informations données par BELKAID
- Tout le groupe fait un tour de voiture en se regardant dans les yeux
- ABAAOUD revendique les attentats devant elle, Hasna et son ami et il prévoit la commission d'autres attentats.

Dans la soirée, Hasna lui communique des informations confuses, il décide de la rejoindre. Il va là où elle réside. Il a une brique de lait et des biscuits. Je vous rappelle qu'ils n'ont pas besoin de nourriture mais d'un logement, est-ce qu'une brique de lait et du chocolat c'est une aide apportée à des terroristes ? Est-ce que ça ne peut pas être un geste de tendresse envers sa sœur qui est droguée ? On l'a dit et on l'a prouvé, les terroristes ont juste besoin d'un logement. Tout ça n'a aucun sens.

Puis il l'insulte et s'en va : « *Ne m'appelle plus, tu t'es foutu de ma gueule* ». Ça veut dire quoi ? J'ai aidé les terroristes ? Ça veut dire qu'une fois de plus Hasna raconte n'importe quoi en tout cas dans l'esprit de son frère.

Voilà les éléments objectifs dont dispose Youssef qui pense qu'Hasna dit n'importe quoi et ce n'est pas le seul. Soraya à la fin de son audition dit à la dernière page : « *Y a un mois, Hasna voulait partir en Syrie ou elle voulait mourir en bombe humaine* ». Soraya ne l'a pas dénoncée à ce moment-là, pourquoi ? Parce que tout simplement, Hasna n'est pas une fille que l'on prend très au sérieux.

#### **Deux éléments à charge de l'accusation :**

- **Le premier** : Aucune trace de réception du MMS audio, sans doute envoyé parce que Youssef ne répond plus.
- **Le deuxième** : Aucune trace du texto, aucune référence à ABAAOUD. Il ne peut pas croire qu'ABAAOUD est à cet instant sur le territoire. Hasna et Soraya n'y croient qu'au moment où elle voit ABAAOUD en face.

Youssef était dans l'absolue impossibilité de comprendre la situation. Hasna est perçue comme une femme instable et est globalement incohérente. Il n'avait pas les moyens de construire le raisonnement que l'on est en train de faire aujourd'hui.

Il reste l'assaut. A ce moment-là, il comprend que sa sœur est impliquée et qu'elle vient de mourir dans la pire affaire qu'on ait connue. C'est là qu'il fait le lien entre les informations reçues. Il panique et jette sa puce, mais comme ce n'est pas un terroriste, il ne fait pas le ménage. Il ne nettoie pas ses affaires.

Ça se défend très mal quelqu'un qui est tout seul, et parfois ça prend les mauvaises décisions. Mais lui il va en prendre une bonne, il se rend à la police : il dit tout.

On peut donc affirmer **quelques points** avec certitudes :

- **Point numéro 1** : Youssef n'a vu ni Hasna ni ABAAOUD.
- **Point numéro 2** : Hasna ne lui donne que des informations parcellaires dont on ne peut pas déduire la préparation ou la commission d'un crime.
- **Point numéro 3** : Youssef a toutes les raisons de croire qu'Hasna est incohérente : le dernier texto, le départ en Syrie, la bombe humaine.
- **Point numéro 4** : Il n'y a aucun élément extérieur ou de presse, qui peut emmener Youssef à penser qu'ABAAOUD est en France.
- **Point numéro 5** : Il n'est plus en relation avec Hasna.
- **Point numéro 6** : On apprend avec certitude que Soraya a appris tout ce qu'elle dénonce de la bouche d'ABAAOUD et d'Hasna
- **Point numéro 7** : On apprend que d'autres savaient et qu'il n'y a eu aucune investigation sur cet homme qui était dans la voiture avec ABAAOUD et Hasna

Qu'est-ce qui a manqué à Youssef pour se rendre aux services de police ? C'est d'avoir vu Hasna et d'avoir les informations qu'avaient Soraya.

- Concernant la qualification de non-dénonciation de crime

On en arrive au point juridique sur l'infraction pour laquelle il est là. Il s'agit de la non-dénonciation de crime, mais il faut que l'on soit précis et on doit savoir de quel crime on parle.

Historiquement cette infraction est celle d'une omission venant punir un devoir moral. Il faut avoir une connaissance précise du crime selon la chambre criminelle, elle est d'interprétation stricte : **il s'agit de la connaissance précise du crime et pas seulement de simples rumeurs.**

La chambre criminelle nous précise autre chose : c'est bien le crime qu'il faut dénoncer et non le refus ou l'identité des auteurs.

M. AIT-BOULAHZEN n'a pas vu ABAAOUD. Les faits criminels prévus à la Défense ont été révélés le 17 novembre et sont appris par Soraya le 16 novembre au soir. Il est donc strictement impossible que Youssef ait eu connaissance du crime prévu à la Défense.

Le Parquet doit assumer ce qu'il fait.

En prenant en compte uniquement les écoutes téléphoniques, les SMS et les échanges, il était impossible qu'il ait une connaissance précise de ce qu'il se tramait à la Défense.

Je suis honoré d'avoir défendu Monsieur Youssef AIT-BOULAHZEN, je vous demande de le relaxer. Je vous remercie »

### ➤ Plaidoirie du premier avocat de M. Mohamed SOUMAH

« L'article 421-1 du code pénal n'exige pas une condition qui n'y serait pas inscrite noir sur blanc comme l'adhésion à une idéologie. Toute la question repose sur l'élément intentionnel.

Le Parquet à cette audience s'est trompé, et on s'est tous trompés. Le seul argument ludique, il n'y en a qu'un seul. Le seul arrêt qui traite des articles 434-6 et 421-1 est du 14 janvier 2014, la chambre criminelle dit que la Cour d'appel a parfaitement caractérisé l'infraction terroriste dans ces caractères intentionnels et matériels.

La solution à cette question de requalification tient à deux choses :

- L'intention du législateur : lors de ces débats parlementaires, toute la question était de savoir s'il fallait ajouter l'adverbe « intentionnellement ». Le Parlement était d'accord sur la finalité mais les débats portaient sur le fait de savoir comment y parvenir. J'aimerais vous lire un passage de la commission des lois relative à cette loi de juillet 1996

*\* Lecture du passage \**

- Le bon sens : il vous est demandé s'il est possible de commettre un acte terroriste sans intention de commettre un acte terroriste. La solution qu'on vous demande est tout à fait originale. Une telle incohérence n'est pas envisageable car ces deux articles ont été modifiée par une seule et même loi. Le législateur a souhaité créer deux infractions parfaitement distinctes.

A aucun moment personne n'a pensé que Monsieur SOUMAH adhérerait de près ou de loin aux thèses terroristes.

J'aimerais rebondir sur les réquisitions de Monsieur le Procureur de la République : selon vous, il existerait la preuve que Monsieur SOUMAH avait la connaissance que ces personnes allaient faire un coup. Cependant, ceci n'est pas du recel. Il y a temporellement un problème car le recel c'est après l'infraction.

Pour terminer, j'aimerais vous dire une dernière chose : il vous a été dit que votre décision devait être exemplaire, attendue par des centaines de parties civiles. Aujourd'hui comme dans toute audience, le doute doit profiter au prévenu ».

### ➤ Plaidoirie de Me RICAUD, seconde avocate de M. Mohamed SOUMAH

« Aujourd'hui, je peux enfin vous parler et vous exposer la réalité de ce dossier, ce qui ressort des éléments de téléphonies et des déclarations des prévenus et de leur entourage.

Les contacts entre Mohamed SOUMAH et Hasna AIT-BOULAHCEN s'étalent sur une durée de 28 heures.

La question que vous devez vous poser est : ***Avons-nous la preuve que Monsieur SOUMAH avait la connaissance qu'il hébergeait des criminels ?***

L'histoire commence le 15 novembre au soir, Hasna n'a pas encore rencontré Mohamed SOUMAH. Cette fameuse Sonia va accompagner la jeune fille qu'elle héberge.

Les déclarations de Sonia nous apprennent que le 15 au soir, Hasna comprend qu'elle a fait une erreur. Elle va la surveiller toute la nuit. Elle a peur que Sonia les dénonce. Le 15 au soir, elle comprend que son cousin n'est pas content, elle comprend qu'elle n'aurait pas dû le dire. Elle va ensuite essayer de trouver un logement dans la nuit du 15 au 16. Il est vrai qu'elle va parler à ses amis de ses cousins et personne ne va accepter.

Hasna va dire que le logement est pour elle. En effet, Hasna lui a demandé un hébergement que pour elle. Ce qu'on sait, c'est l'état d'esprit d'Hasna. Avant qu'elle rencontre M. SOUMAH, c'est Sonia qui va nous dire qu'ABAAOUD avait menacé Hasna si elle parlait. Elle dit aussi dans son audition du 16 novembre qu'ABAAOUD lui a demandé de s'habiller normalement pour ne pas se faire repérer.

Quant à l'appel de Sonia aux services de police, il est très important (cote D 70). Tout d'abord l'appel a lieu le 16 Novembre à 14h56, soit une heure et demie avant qu'Hasna rencontre SOUMAH. Donc les policiers sont déjà au courant. La deuxième chose pour laquelle cet appel est intéressant est ce qu'elle dit à 16H30 « *J'ai appelé le 17 vers 15 heures, ils ne m'ont pas cru, je vous ai dit ou il était, vous auriez dû y aller* ». Donc les policiers ne croient pas Sonia quand ils l'ont au téléphone pour la première fois.

- Sur la rencontre entre Hasna et SOUMAH :

Je ne sais pas pourquoi dans les réquisitions mes confrères remettent ces éléments en cause en disant qu'ils se connaissaient d'avant et que la première rencontre ne date pas du 15 novembre. Peut-être qu'ils confondent avec l'ex copine de M. SOUMAH qui s'appelle aussi Hasna.

Il n'y a aucun échange avant le 16 novembre, cela prouve que c'est bien leur première rencontre à ce moment-là. Hasna a vu son cousin au buisson entre 14h32 et 14H35. Le buisson est tout près de la cité des Francs-Moisins. Son cousin lui dit très clairement de ne rien dire. On sait qu'elle va passer 1h 45 au buisson avec lui. Qu'est-ce qu'ils se sont dit ?

Pourquoi M. SOUMAH aide-t-il Hasna ? Il dit « car c'est une femme et moi je la crois ». Elle ne lui a parlé que d'elle le 16 novembre à 16h35. Ce jour-là, tout ce qu'elle veut c'est un lieu. Quel intérêt avait-elle à le dire ? Aucun. Peu importe si ensuite elle amène d'autres gens avec elle.

- Concernant le passage au squat :

Il y a une divergence d'opinion entre les deux prévenus. On leur demande de restituer le souvenir qui pour eux à ce moment était insignifiant. Mais celui de M. SOUMAH était réel.

Tout ce que déclare M. SOUMAH est conforme à certaines déclarations de M. BENDAOUUD et aux écoutes téléphoniques.

A aucun moment elle n'utilise le terme de « recherché ». C'est bien que le ministère public suppose. Le 16 novembre au soir, M. SOUMAH lui dit « *t'es grave belle* », ensuite « on va se prendre une chambre d'hôtel tous les deux ». Ce qui est sûr c'est qu'on ne peut pas remettre en cause que ce ne sont pas des sms attraités à la logistique. Elle ne va pas y répondre. Il lui demande le lendemain « *pourquoi tu ne répondais pas hier ?* ».

Pour le « *ce que tu as fait mon pote, tu es un bon* ». Il lui trouve un hébergement, c'est pour ça qu'il est un bon.

S'il savait que c'était des terroristes pourquoi il lui demanderait « *tu vas faire quoi aujourd'hui ?* ». Elle lui répond « *Je suis avec les filles* ». Tout cela est très anodin.

Il lui demande « *Pourquoi t'es stressée comme ça ?* », vous pensez que c'est une question qu'on pose quand on sait ?

Tout au long de ces écoutes il la drague c'est évident.

Le lendemain, le 17 novembre, elle continue de chercher des gens pour les héberger (voir audition de Mme SOUMAREH). C'est vous dire que cette théorie comme quoi il hébergeait en connaissance de cause ne tient pas. Elle ne lui dit rien lors de leur première rencontre.

Le 17 novembre après midi, la surveillance du buisson va commencer à partir de 14H15. Les policiers ne vont pas lâcher des yeux ce buisson. A 20H10 on voit Hasna qui arrive.

C'est le principe des squats, on le loue à quelqu'un, et ensuite la personne peut faire venir d'autres personnes. Il comprend au fur et à mesure qu'il va y avoir plusieurs personnes mais ce n'est pas ce qui était prévu au départ.

Autre élément, après leur première rencontre, il y a une écoute du 17 novembre à 3h39 : c'est la fameuse conversation où il dit « *Je t'ai tout expliqué hier* », et elle répond « *oui mais frère je dois te dire un truc* ». Il se sont déjà vu une fois, donc est-ce que si elle lui avait tout dit dès la première rencontre, elle lui aurait dit ensuite « *T'inquiète c'est rien* » ?

Sur la deuxième rencontre, on sait qu'elle a lieu entre 19h21 et 19h54 grâce aux écoutes téléphoniques. On constate que pendant sa deuxième audition de garde à vue, il dit la vérité (les écoutes téléphoniques le prouvent). Pensez-vous qu'elle ait pu tout lui dire lors de cette seconde entrevue, alors qu'elle était avec une amie ? C'est impossible. Tout laisse à penser dans ce dossier qu'il n'en sait rien.

Je suis d'accord avec le ministère public qui dit que M. SOUMAH n'est qu'un pion.

- Concernant le comportement de M. SOUMAH après l'assaut :

Il n'a pas le courage de se rendre. En revanche, il ne s'est pas caché. Il va être sous surveillance dès le 25 novembre. Mais il ne s'est pas caché. Il reste à son domicile. Au moment où il voit l'assaut, voilà ce qu'il écrit à Jawad « *C'est une dinguerie, il se passe quoi ?* ». Ce n'est pas le texto de quelqu'un qui sait.

On a enfin les déclarations de Sonia, quand elle explique que le « *black savait* ». Sonia est au courant de rien, elle n'a que certaines brides de la conversation et Hasna lui dit parfois n'importe quoi.

Je vais vous demander de tirer les conséquences de tout ça.

Au fur et à mesure ce dossier se dégonfle. Au début il est poursuivi pour association de malfaiteurs, puis ensuite pour recel de malfaiteurs, puis finalement le procureur considère qu'il n'y a pas d'éléments pour prouver qu'il savait que c'était des terroristes, donc il se penche sur des criminels ».

#### ➤ **Plaidoirie de Me DUBS, troisième avocat de M. Mohamed SOUMAH**

« Vous avez cette importance, un devoir de traiter ce dossier comme n'importe quel autre dossier et regarder s'il y a des preuves suffisantes pour vous convaincre.

Il y a nécessairement un élément de contexte qu'il faut rétablir : nous sommes le lendemain des attentats, et Mohamed SOUMAH est assis sur un banc comme à son habitude. Il voit d'un coup Hasna AIT-BOULAHCEN. Comment pourrait-il penser qu'elle est l'agent immobilier de Daesh ? Il essaye de reprendre sa vie normale. Il n'a aucune raison de penser, alors qu'elle lui achète de la cocaïne, que cette femme-là est la cousine d'ABAAOUD. Elle a tout sauf le profil d'une radicalisée.

Hasna va tout au long de ces 24 heures lui faire croire ce qu'elle veut.

Pour partie, je rejoins le Ministère public, il n'y a aucun élément explicite qui montre qu'Hasna AIT-BOULAHCEN était la cousine d'un terroriste ou qu'elle pouvait chercher à loger des terroristes. Il ne fait que l'intermédiaire car il n'a de contact qu'avec Hasna, et elle-même serait un complice dans le recel.

A aucun moment ce garçon ne s'est posé la question mais il n'a jamais su qu'elle cherchait à héberger des criminels. Je vous demande de le relaxer »

## JOUR 11 – Mercredi 7 février 2018

*La Présidente informe que M. SOUMAH est en route.*

**La Présidente** : « *La parole est à la défense.* »

### ➤ **Plaidoirie de Me NOGUERAS, avocat de M. BENDAOU**

« Madame la Présidente, le Tribunal, je vais évidemment me tenir au dossier aujourd'hui. Je ne peux pas commencer le soutien des intérêts de mon client sans revenir sur ce 18 novembre quand moi-même j'ai vu à la télévision Jawad BENDAOU devant les caméras. J'ai aussi eu cette réaction humaine comme des millions de français : j'ai ri, j'ai souri, je me suis moqué et je ne l'ai pas cru. Les réseaux sociaux se sont enflammés et Jawad BENDAOU n'a eu de cesse d'être la risée de tout un peuple.

En analysant cette situation, je me suis dit que c'était peut-être un cadeau du ciel car au moment où nous étions meurtris par ces atrocités, au moment où nous étions KO, Jawad BENDAOU est arrivé. Avec ce sentiment commun d'humanité, nous nous sommes rassemblés, nous français, autour de Jawad BENDAOU. Il nous a permis de rire à un moment où nous pleurions. Il a été à un moment de sa vie sans le vouloir une sorte de catharsis.

Je me suis demandé qui allait défendre ce garçon. Quand j'ai su que c'était mon confrère Marie POMPEI je lui ai demandé de l'accompagner dans sa défense. Je ne suis pas là pour plaindre Jawad BENDAOU mais pour expliquer. J'ai rencontré M. BENDAOU dans les couloirs des juges des libertés et de la détention. Je l'ai vu pleurer la tête dans ses mains, et à ce moment-là, j'ai vu les gendarmes qui l'escortaient le prendre en photo. Ils le prenaient en photo car c'était Jawad BENDAOU, « *le logeur de St Denis* ». Et là j'ai cessé de rire. Nous sommes allés le voir en détention avec Marie POMPEI et j'ai acquis ce jour-là la conviction que Jawad BENDAOU était innocent. Ce n'est que ma conviction, bien sûr, le Tribunal aura la sienne.

Je l'ai écouté me raconter tout ce qu'il vous a raconté, avec le même flot et la même rapidité d'information pour dire qu'il n'était pas un terroriste. A ce moment-là, c'est la version de Jawad BENDAOU contre celle de tous les français.

Je veux avoir un mot pour les victimes. Elles ont le droit à la vérité, elles ont le droit de savoir, elles attendent de savoir. Mais ce n'est pas en amenant Jawad BENDAOU au pugilat que ça leur ramènera leurs proches. Je regrette qu'on ait instrumentalisé Jawad BENDAOU pour assouvir une certaine vengeance. J'ai lu ce dossier, ce dossier nous parle, il nous dit des choses. Les victimes ont le droit à la vérité et si la vérité est que Jawad BANDAOU ne savait pas qu'il logeait des criminels, les victimes doivent l'entendre. Je souhaite aux victimes qu'elles continuent sur ce chemin et qu'elles trouvent des réponses.

Les victimes sont présentes Madame la Présidente car vous les avez appelées. Elles sont aussi présentes car une jurisprudence prévoit que lorsqu'une personne facilite la fuite d'un recelé ou retarde son arrestation, les victimes ont le droit de faire valoir un préjudice moral.

**Donc ma question est la suivante : Jawad BENDAOUD a-t-il retardé l'arrestation d'AKROUH et d'ABAAOUD ?**

La réponse est non. Pour se convaincre de cela, il suffit de reprendre la chronologie des faits. Je vous invite à relire certaines pièces du dossier : on sait que tout cela commence par la dénonciation de Soraya qui aura lieu le 16 novembre à 14h56. Elle donne alors l'identité d'ABAAOUD et le numéro de téléphone d'Hasna qui permettra de la mettre sur écoute. On sait aussi que les services de la SDAT cherchent Hasna AIT BOULAHSEN dans St Denis. Ils la suivent, puis la perdent. Ils sont ensuite prévenus par un autre service de la SDAT que le dispositif de surveillance permet de voir que le 17 novembre, Hasna arrive rue des Bergeries. Qu'est-ce qu'il faut en déduire ? Simplement que le 17 novembre, il y a un dispositif de surveillance autonome qui est mis en place. Dès lors, les services de police ont pu « loger » ABAAOUD (*jargon policier qui signifie que les policiers ont repéré ABAAOUD*).

Grace aux vidéosurveillances devant le squat et aux écoutes téléphoniques, on sait qu'Hasna et ABAAOUD vont se présenter chez M. BENDAOUD le 17 au soir. L'assaut aura lieu 6h plus tard.

Donc si je récapitule, les attentats ont lieu le 13, les terroristes sont en fuite du 13 au 17 à 22h30. S'il y a recel alors il commence à 22h30 le 17 novembre.

Jawad BENDAOUD a-t-il retardé l'arrestation des deux terroristes ? La réponse est non. Cette vérité est difficile à entendre. Mais le fait est que les policiers ont fait le choix de ne pas intervenir avant, ils ont fait le choix d'intervenir plus tard après avoir vérifié les identités des suspects. Donc Jawad n'a en rien retardé l'arrestation d'ABAAOUD, d'AKROUH et d'Hasna AIT BOULAHSEN.

Je continue. Je vous dis avec beaucoup de respect que je regrette quelque chose. J'ai eu un choc en voyant ce monsieur en chaise roulante témoigner devant vous Madame la Présidente, lorsqu'il vient vous voir et qu'il vous dit qu'il attendait ce procès pour se faire sa propre conviction. J'ai été surpris de l'entendre nous faire part de sa conviction concernant M. BENDAOUD. Pour moi c'est une démarche saine. Pourquoi je vous en parle ? Car fort de toutes ces moqueries du 18 novembre, certains se sont forgé la conviction que Jawad BENDAOUD était coupable et ils ont essayé d'accréditer cette idée depuis, contrairement à M. MOKONO.

Je vais vous démontrer que cela est vrai. On a eu trois rebondissements au cours de l'information judiciaire et on ne peut pas reprocher aux juges d'instruction (au nombre de 6) de ne pas être allé partout. Avec une pression, une volonté de vérité immense, croyez-vous que ces juges passeraient à côté d'éléments aussi importants ?

Je vous cite les 3 rebondissements :

- 1<sup>er</sup> rebondissement : assez tôt dans l’instruction on a ce coup de téléphone de Belgique. Quand on fait les bornages après les attentats, on s’aperçoit que deux des bornes des attentats ont été déclenchées par un numéro qui vient de Belgique. Et on va ensuite comprendre par les fadettes que ce numéro est lié à celui de Jawad BENDAOUD. A ce moment-là je tombe de haut, je vais voir Jawad en détention qui me dit « *je ne mens pas, jamais je ne te mentirai* » alors je continue à le croire. On va ensuite identifier Mme COULIBALY comme titulaire de ce numéro. Il n’est donc plus lié à celui de Jawad BENDAOUD. C’est pour ça que je vous dis que cette démarche est une démarche inverse. On doit se forger une conviction avec des éléments matériels de preuve. Il n’y a pas que le numéro belge. On nous dit aussi que Jawad connaissait l’identité d’au moins un des terroristes car lorsqu’il parle à sa compagne, les prénoms de Abdelhamid et Salah sont cités (*Me Nogueras cite les cotes*). Mais on sait très bien que Salah n’était pas là. Ces écoutes ne démontrent pas avec certitude que M. BENDAOUD avait connaissance de l’identité d’un terroriste.
- 2<sup>ème</sup> rebondissement : on retrouve l’ADN de BENDAOUD sur une ceinture d’explosifs. Là encore je tombe de ma chaise, je vais voir Jawad en prison, je lui annonce cette information et là il « pète un câble ». J’ai alors lu le dossier et il s’est avéré qu’on a retrouvé son ADN que sur des morceaux de scotch. Et l’ADN est un ADN mélangé. C’est important car on retrouve d’abord l’ADN d’AKROUH seul, ensuite l’ADN d’ABAAOUD seul et enfin l’ADN de M. BENDAOUD mélangé avec celui d’ABAAOUD et l’ADN de BENDAOUD mélangé à celui d’AKROUH. Mais il me semble évident et normal qu’on retrouve l’ADN de M. BENDAOUD puisque c’est son squat. Et sur le scotch, on retrouve l’ADN de mon client sur la face lisse seulement. De plus, l’ADN étant mélangé, ça voudrait dire qu’ils aient manipulé le scotch tous les trois en même temps. Cette thèse est improbable, puisque ces trois personnes se sont vues seulement 8 min. Et ils ne se connaissent pas donc je ne pense pas qu’en 8min ABAAOUD ou AKROUH aient pris le risque de demander à M. BENDAOUD de les aider à mettre du scotch.

Tout cela nourri la haine des français pour Jawad BENDAOUD, haine qu’il a ressentie tout au long de la détention.

- 3<sup>ème</sup> rebondissement : (qui traduit un acharnement à ce moment-là). Je parle du courrier envoyé au juge d’instruction à l’intérieur duquel on joint une attestation sur l’honneur d’une personne qui était régisseur au Bataclan. Ce dernier rapporte une conversation dans laquelle une personne aurait vu M. ABDESLAM et M. BENDAOUD au Bataclan une semaine avant les attentats. Cette personne a ensuite été entendue par la police. Sauf qu’on ne peut pas à la fin de l’information judiciaire porter une telle attestation si on a lu le dossier. En effet, les investigations réalisées démontrent qu’au moment où Jawad BENDAOUD aurait été vu avec ABDESLAM, les bornages téléphoniques indiquent que M. BENDAOUD était au téléphone avec Laura. Donc ce témoignage est faux.

Je voudrais revenir sur la disjonction et la requalification de l’accusation.

Je rejoins ce qu'a dit mon confrère hier. Je ne vois pas comment on peut avoir deux textes prévus par la même loi, qui recouvriraient la même situation mais la punirait de manière différente. Fondamentalement, l'argumentation juridique de cette demande de requalification se fonde sur quelques éléments factuels : le coup de téléphone de Belgique, l'ADN retrouvé, l'appel de BENDAOUD d'une durée de 3min31.

Selon les parties civiles, Jawad BENDAOUD aurait menti à plusieurs reprises :

- Il vous aurait indiqué qu'il n'avait jamais entendu parler des attentats avant son arrestation. Ce n'est pas vrai, il a seulement dit « *je n'ai entendu parler du Bataclan qu'au moment où j'étais dans ma cellule (de détention)* ». A chaque fois que Jawad essaye de vous expliquer le pourquoi du comment, on interprète cela en disant que c'est un revirement de sa part. Mais il ne veut pas changer de version, il essaye simplement de vous trouver une explication. On lui dit qu'il émet plus de 100 coups de téléphones entre le 15 et le 17 novembre et que donc il ne pouvait pas ne pas savoir. Mais il n'a jamais dit qu'il n'était pas au courant des attentats. Il vous a précisé qu'en tant que trafiquant de drogue, de délinquant et préoccupé par des histoires de filles (notamment une qui serait enceinte de lui), les attentats n'étaient pas sa priorité.
- Sur la conversation de 3min31 avec Hasna, on va vous montrer une argumentation incroyable en disant que M. BENDAOUD a sûrement dû parler avec ABAAOUD qui était rue des Bergeries pendant ce temps-là. Ce n'est pas vrai. Je vous ai fait une feuille Excel pour vous montrer que des conversations de 3min31, il y en a une dizaine. Donc quand M. BENDAOUD vous donne plusieurs versions, il essaye simplement de vous donner une explication à une question dont il ne connaît pas la réponse. Pire, on va vous dire que cet appel arrive à 19h53, alors qu'à 20h10, Hasna arrive rue des bergeries. Donc on ne peut pas dire que cet appel est passé lorsqu'Hasna est au buisson avec ABBAOUD. A 19h53, ce coup de téléphone il ne l'aura jamais eu avec Hasna.
- Jawad mentirait également en disant « *je me suis réveillé avec 50 messages* ». Mais c'est une façon de parler, car en fait c'est Laura qui l'a réveillé.

En réalité, Jawad BENDAOUD se défend mal quand il est seul, il en dit beaucoup trop. Il va dire au juge d'instruction « *moi je ne suis pas un terroriste, je me tape des traits de cocaïne comme ça* ». Donc il va avouer son trafic de drogue et il va prendre 8 mois, sur ces simples déclarations. Et lorsqu'il est au téléphone avec Laura, au moment où il comprend qu'il va passer pour un abruti, il raconte n'importe quoi. Il ment notamment sur la présence de « gros sacs ». Cela montre que Jawad BENDAOUD en rajoute des tonnes.

Les écoutes téléphoniques sont extraordinaires car on a la démonstration qu'il ne savait pas. Il va se présenter devant les caméras et c'est magnifique car la journaliste va en parler, elle va l'écrire. Si vous étiez mêlé à tout ça, est-ce que vous iriez demander des photos des suspects à une journaliste ? Mais non on va vous dire qu'il avait prévu de passer devant les caméras tout ça parce qu'une amie lui a répondu « *si si ça passe à la télé* », comme si Jawad

lui avait demandé. Sauf que Jawad m'a dit pendant l'audience que « *si si* » dans le langage de banlieue signifiait « félicitations » dans le sens « *félicitations tu passes à la télé* ».

Donc depuis le départ on dit que Jawad BENDAOUD est coupable et on va vous le démontrer.

On vous a proposé hier de donner à ce dossier la qualification qu'il mérite à savoir « recel de criminels » (même si c'est le même article, c'est une distinction importante). Madame la Présidente, vous n'êtes pas tenue par les réquisitions du Procureur de la République. Donc vous n'êtes pas obligée de suivre l'idée selon laquelle Jawad BENDAOUD savait qu'il logeait des criminels, seulement parce qu'il a déclaré « *ils étaient louches* ». Je dois vous préciser que ces déclarations ont été faites a posteriori, au moment où il est accusé d'association de malfaiteurs de terroristes. Jawad BENDAOUD n'est pas un complice, on lui reproche un recel. Et au moment où il fait ces déclarations, il essaye simplement de se disculper. Il préfère dire tout, sauf le terrorisme. Et c'est sur ces déclarations qu'on vous dit qu'il savait qu'il logeait des criminels.

Toutefois, pour entrer en voie de condamnation de l'article 434-6, il faut avoir la conscience de loger des personnes qui viennent de commettre un crime.

Hier vous avez été rigoureux Monsieur le Procureur mais je ne vois pas ce qui vous fait dire que Jawad avait la conviction de loger des criminels. Il essayait simplement de se discréditer et de redescendre de cette sphère terroriste.

J'en ai fini pour cette partie. Marie POMPEI va venir exposer quelques mots.

Je voudrais simplement finir en disant que je suis un peu choqué que M. le Procureur ait dit qu'il avait « *froid dans le dos* » concernant M. AIT BOULAHEN alors qu'il respecte scrupuleusement son contrôle judiciaire. Je crois à son innocence également.

Sur les irrecevabilités, vous avez mes conclusions mais juste un mot également : un tri a déjà été fait par les juges d'instruction mais je vous demande de refaire ce tri. Sur toutes ces victimes, on conteste le lien entre le comportement des prévenus et le préjudice des victimes. Je parle notamment des locataires et propriétaires de la rue Corbillon. Évidemment c'est dramatique.

Pour eux, mais ce que je ne comprends pas c'est qu'un de mes confrères qui défend la mairie vient nous dire qu'une décision de justice civile a déjà été rendue (la Cour refuse d'indemniser car ce n'est pas un acte de terrorisme). Ce que je trouve curieux c'est qu'on vous défende l'inverse devant le tribunal correctionnel. Ce n'est pas la faute de Jawad BENDAOUD si elles ne sont pas indemnisées. Il faut un lien de causalité entre le comportement et le préjudice et ici ce n'est pas le comportement de M. BENDAOUD qui a engendré leur préjudice mais bien l'assaut du RAID.

Pour terminer, j'ai réuni quelques adjectifs de la presse à propos de M. BENDAOUD : « *l'idiot, l'imbécile, le con, le débile, le stupide, l'ahuri, le sot, le crétin, le bouffon, le retardé, le bête* ». Moi je vous demande d'en rajouter un : l'innocent ».

## ➤ **Plaidoirie de Me POMPEI-CULLIN (avocat de M. BENDAOU)**

*Elle parle extrêmement vite, il est difficile de noter toute la plaidoirie.*

« Aujourd’hui, Jawad BENDAOU accepte d’être cet objet de colère mais ce n’est pas pour autant un coupable. On a d’un côté la vérité historique de ce qu’il s’est passé entre le 13 et le 18 novembre et de l’autre on a la vérité judiciaire qui vous appartient et que vous allez écrire.

Je voudrais dire qu’il n’y a pas de bonne ou de mauvaise réaction. Le 13 novembre, il y avait le sentiment que tous devaient avoir la même réaction. Mais ce n’est pas vrai, on ne réagit pas tous pareil. Et quand on a passé 27 mois en détention, quand on est dans l’ombre la plus totale et dans l’exposition la plus concrète des médias, on n’a pas nécessairement la bonne réaction. Il nous a pourtant révélé quelque chose d’exceptionnel, qui dépasse la souffrance des parties civiles. C’est l’authenticité de sa parole. Il a le défaut immense de réfléchir en même temps que de parler. On se demande même si c’est une vraie réflexion car elle est empreinte de doute.

On est dans une démarche de foi qui quitte la démarche de la réflexion. Je vais donner un exemple simple. Quand tout le monde dit « *Il ne pouvait pas ne pas savoir, il a forcément vu* » c’est une induction. Si je vous dis « *ma robe est noire* », vous savez qu’elle n’est pas rouge, qu’elle n’est pas verte, qu’elle n’est pas bleue, etc... En revanche si je vous parle de ce que j’ai en dessous de ma robe, de mon pull par exemple, et que je vous dis « *il n’est pas noir* », vous ne pouvez pas savoir s’il est rouge, vert, bleu. Vous voyez, c’est cette vérité par la négative, vous ne pouvez rien en tirer. Donc voilà sur quoi les parties civiles se basent, sur de la déduction par la négative.

Je vais m’attacher à répondre à deux questions fondamentales s’agissant de la culpabilité ou l’innocence de M. BENDAOU :

- ***Est-il possible d’envisager qu’on n’ait pas pu reconnaître Abdelhamid ABAAOUD le 17 novembre 2015 ?***
- ***Pouvait-on ignorer qu’un crime avait été commis au moment où les personnes sont rentrées dans l’appartement rue du Corbillon ?***

Au-delà du contexte médiatique, je voudrais rappeler des éléments du dossier : le moment où le nom d’ABAAOUD apparaît et devient public est le 16 novembre lorsque les appels à témoin apparaissent. Le 17 novembre, il apparaît sous le conditionnel, et les certitudes vont intervenir postérieurement.

Il y a une superposition en deux temps de l’histoire : il est évident que personne ne pouvait envisager le 17 novembre 2015 qu’Abdelhamid ABAAOUD était en France. Personne ne pouvait l’envisager. Sauf à supposer que Jawad BENDAOU avait un degré de connaissance que nous-même n’avions pas, un degré de certitude que François Molins (Procureur de la

République) n'avait pas. C'est confirmé par le fait que Soraya ait été mise en garde à vue alors qu'elle venait de dénoncer les individus (on ne l'a pas cru).

Un deuxième élément m'importe, c'est la photo d'ABAAOUD se trouvant en Syrie qui circulait dans les médias à ce moment-là. Mais personne ne savait qu'il était lié aux attentats du 13 novembre. Il était donc impossible de faire le lien avec certitude avec ABAAOUD.

En revanche on peut se poser une seule question légitime, beaucoup plus intéressante que de savoir si M. BENDAOUD avait connaissance des attentats ou nom. Pouvait-il ignorer au moment où ces deux personnes entrent dans l'appartement qu'ils avaient commis un crime ?

C'est la véritable question sur laquelle votre Tribunal doit statuer. On vous a expliqué qu'il y avait une gradation avec le recel de malfaiteurs « aggravé ». Pour moi ça ne tient pas car à aucun moment il apparaît dans le dossier que M. BENDAOUD et Mouss faisait partie d'un schéma organisé. La mise à disposition du squat est une solution de fortune et non un acte préparé.

La question la plus importante est donc la gradation et les éléments pour la caractériser : les actes commis antérieurement à l'infraction sont des actes préparatoires qui caractérisent le délit d'association de malfaiteurs et les actes commis après l'infraction caractérisent le recel de malfaiteurs. La question est de savoir dans quel temps on se situe pour l'infraction commise à propos de M. ABAAOUD. Ce dernier n'avait pas commis encore d'infraction en France. Donc à aucun moment on peut se situer dans le recel de malfaiteurs puisque tous les éléments qui figurent au dossier montrent que nous sommes dans des éléments antérieurs à un crime.

Le recel de malfaiteurs aurait été qualifié si les deux fuyards dans l'appartement avaient été Salah ABDESLAM et Hamad AMOUAMAD. La situation aurait été différente si ça avait été ces deux personnes car on n'aurait pas pu soutenir ce qu'on vous soutient aujourd'hui. La difficulté immense dans ce dossier est que l'on se retrouve sur deux temps d'actions concomitants mais différents. Fera défaut nécessairement l'élément de fuite et de soustraction nécessaire à la qualification de recel de malfaiteurs.

Je crois qu'il y a suffisamment d'éléments dans le dossier pour comprendre que M. BENDAOUD n'était pas au courant d'une quelconque situation de fuite. Je vous rappelle que le 16 novembre, il passe sa journée à se défoncer. C'est donc incohérent avec l'hypothèse de quelqu'un qui aide une personne en fuite.

Je vais aussi vous rappeler l'indifférence totale de M. BENDAOUD vis-à-vis d'Hasna et des deux frères. Il repousse même la date d'arrivée de ces individus car clairement il s'en fout complètement. Cela montre qu'il est à mille lieux d'envisager la possibilité d'héberger des terroristes. Il se fout de les faire rentrer chez lui ou pas. Il va même lui dire (en parlant d'Hasna) « *t'es une galère en fait* », donc on n'utiliserait jamais ce terme si on savait que la personne est en fuite. Là il est face à une galère qui l'emmerde mais il le fait car il peut se faire un petit billet.

Cette attitude démontre l'indifférence totale de M. BENDAOU. Au-delà même de l'indifférence, c'est l'ignorance.

Là on n'est pas dans un contexte où il sait et il va se taire mais dans un contexte où il ne sait rien donc il ne peut rien dire. Et rien ne pouvait faire apparaître qu'ils étaient en fuite puisque qu'ils étaient dans une logique de préparation de futurs attentats. Mais là c'est une autre infraction et une autre juridiction qui pourrait statuer dessus. On a aucun élément qui montre que les personnes avaient commis un crime. On ne peut donc pas rentrer en voie de condamnation avec certitude.

Je voudrais conclure de manière générale : j'entends que la position que l'on soutient peut-être difficile à entendre pour les parties civiles. Certains moments n'ont pas été anodins, notamment quand on voit une victime dire « *je vous crois quand vous dites que vous ne savez pas* ». Ces moments m'ont profondément émue. Je suis reconnaissante envers Jawad de n'en vouloir à personne, malgré le costume qu'on lui a donné.

La relaxe que je demande c'est rappeler qu'il y a, en droit, des conditions si on veut caractériser une infraction judiciaire et ici, elles sont manquantes. Cette relaxe ne sera pas un cadeau pour mon client car il a déjà payé le prix en étant la risée de toute la France. La relaxe n'est pas un cadeau judiciaire mais seulement l'application du droit.

Je rappellerai aussi que les terroristes du 13 novembre qui allaient commettre ceux du 19 ont été logés en France. Et dans le même temps, les personnes qui ont logé Salah ABDESLAM n'ont jamais été poursuivies. Il y a une différence de traitement qui me paraît contextuelle.

On a dit que M. BENDAOU avait souvent l'habitude de louer son appartement, peu importe leur qualité (des mafieux russes). Mais il ne servait pas qu'à ça. Le gérant de la pizzeria va nous dire s'agissant de M. BENDAOU qu'il a aussi hébergé un clochard. Et c'est ça aussi Jawad BENDAOU, cette générosité ».

## DERNIÈRES DÉCLARATIONS DES PREVENUS

**La Présidente :** « *M. ASSALAM, avez-vous des choses à ajouter pour votre défense ?* »

« Je tenais à m'excuser pour mes interventions inadéquates, c'est juste dur de garder son calme quand on entend toutes ces choses. J'entends dire que je calibre mes propos mais ce n'est pas vrai, j'essaye juste d'avoir un comportement et un vocabulaire adapté devant vous. Je voudrais combattre des stéréotypes, des amalgames, combattre le préjugé comme quoi les jeunes de banlieue ne savaient pas s'exprimer. J'ai dit la vérité, j'ai dit ce qu'il s'était passé ce soir-là. Je suis un individu scrupuleusement respectueux des lois françaises. Je travaille, je suis rigoureux dans mon travail.

Donc oui, aussi invraisemblable et insensé que cela paraisse, Hasna a fait le choix d'aider un terroriste dans sa cavale. Mais je ne suis pas responsable de ça. Je ne suis pas responsable de cette ignorance. J'ajouterais que cette ignorance l'a amenée à sa propre destruction. Elle était déséquilibrée, instable et influençable. On la connaissait un minimum. Je ne suis pas responsable de ces actes, je ne suis pas lié à Daesh. Je ne suis pas lié à cette idéologie de division, de guerre. J'ai toujours agi avec réflexion. Oui j'ai pu lire des fichiers PDF, des vidéos mais avec un certain recul. Je n'ai jamais adhéré à cette idéologie. Vous regarderez d'ailleurs dans mon disque dur des documents qui dénoncent cette idéologie. Ça me rappelle l'histoire du petit garçon qui criait au loup, il cri que le loup est là mais personne ne le croit. Moi c'est vrai, je n'ai pas cru ma sœur, je l'ai insultée, je l'ai bloquée. Mais je suis convaincu de ce que j'ai dit.

Je voudrais reprendre une vie équilibrée. J'ai entendu des propos qui m'ont fait mal car j'ai l'impression que je dois porter la haine que vous avez pour ABAAOUD. Aujourd'hui je paye le prix de mes liens familiaux, avec Hasna et ABAAOUD. Oui j'ai eu plusieurs parcours dans ma vie. Je suis aujourd'hui devant vous et j'aimerais vous citer Ghandi « *la règle d'or de la bonne conduite, c'est la tolérance* » J'ai terminé ».

**La Présidente :** « *M. SOUMAH, avez-vous des choses à ajouter pour votre défense ?* »

« Je voulais remercier mon avocate car pendant tout le temps où j'ai été incarcéré, elle a cru en moi alors que parfois je me suis énervé contre elle. En plus j'ai vu que ce n'était pas évident pour elle car elle avait beaucoup d'avocats contre elle. Je sais que c'est un gros jugement pour elle. Hier j'ai écrit un courrier de 6 pages et elle m'a dit que j'allais embêter la juge.

Moi Madame la Juge, je l'ai dit au début et je vais vous le redire, je suis désolé pour les victimes, pour ceux qui ont perdu un être cher. J'ai été choqué quand je les ai entendus à la barre, quand ils ont donné tous les détails, ça m'a fait froid dans le dos. Je tiens à dire aux habitants de la rue Corbillon que jamais j'aurai eu de représailles contre eux, ils ont eu du courage. Et Madame pendant tout ce procès je suis resté calme, j'ai craqué une fois, et même j'ai vu les avocats s'embrouiller entre eux c'était la première fois pour moi.

Alors oui au début j'ai menti, j'ai pas tout dit, mais en même temps j'avais peur, je comprenais pas, je pensais à mon collègue qui venait de faire 144 heures de garde à vue. Mais quand on m'a lié à Salah ABDESLAM je me suis dit merde ils rigolent pas, alors j'ai tout dit. La seule fois où je vous ai menti Madame, c'est quand je vous ai dit que je ne savais pas qui m'avait tiré dessus.

J'ai des amis de toute race, on est tous dans la même misère, donc il n'y a pas de racisme, pas de différence. Moi quand j'étais petit, je vivais dans un petit appart avec ma mère et on était tous solidaires avec les voisins. Que ce soit quand j'étais petit ou après, ça a toujours été comme ça. Je ne suis pas raciste, je sais faire la part des choses. Dans la rue il faut être un peu méchant sinon on vous marche dessus. Mais on m'a toujours appris à respecter mes aînés. Ça se trouve vous avez l'âge à mon père Madame la Présidente, donc je vous respecte. Et les avocats représentent des familles en deuil donc je les respecte aussi.

Quand ma mère est morte on m'a consolé en me disant que c'est normal, les parents partent avant les enfants. Mais c'est vrai que quand je vois les mères pleurer leurs filles bah oui je suis triste et je m'excuse. Je dois m'excuser aussi car j'ai mis mon ami dans la merde parce que je l'ai mis en contact avec Hasna. Mais je me suis dit « ouais c'est le jackpot », c'est comme un gamin qui vole un sac à main la première fois avec plein de bijoux, c'est un coup de chance.

Moi Madame, jamais je vais me radicaliser, je serai peut être encore plus un voyou c'est vrai je vais pas vous mentir ».

**La Présidente : « M. BENDAOU, avez-vous des choses à ajouter pour votre défense ? »**

« Je remercie mes avocats, mon grand-frère, mon père et la mère de mon fils. Je ne sais pas quoi dire. J'ai des trucs à dire mais je ne sais pas par quoi commencer.

Je ne vais pas revenir sur ma rencontre avec Hasna. J'ai appris hier que SOUMAH me l'avait présenté le jour où il l'a rencontré. Je remercie ces personnes, je remercie les surveillants de Villepinte, les surveillants de Fresnes qui ont été super corrects avec moi.

Je passe un message à Nicolle BELLOUBET : qu'elle s'occupe des policiers et des surveillants et qu'après elle vienne s'occuper de moi. Je remercie tous ceux qui m'ont soutenu. Je remercie M. MOKONO, Me MOUHOU et M. SAADI qui m'a serré la main. Pour moi c'est beaucoup.

Je vais aussi m'adresser aux parties civiles : je m'excuse auprès des voisins qui ont pris des balles, qui ont perdu leur logement. J'espère qu'ils seront indemnisés car moi je ne pourrai pas les aider. Si j'avais su qu'Hasna, ABAAOUD et AKROUH étaient liés à ne serait-ce qu'un meurtre, je ne les aurais jamais hébergés. J'ai l'impression que des personnes viennent de Mars et d'autres de Pluton, on ne vit pas sur les mêmes planètes. Nous, quand un ami vient nous voir, on ne se pose pas de questions. Je ne pouvais pas imaginer que M. SOUMAH m'amène des personnes qui ont commis des meurtres.

*Altercation avec M. SOUMAH.*

Je n'ai aucun problème de conscience, je dors très bien. Peut-être que j'irai en enfer mais pas pour ça. A aucun moment je ne savais qu'ils avaient commis des meurtres. Ils étaient louches oui, ils demandent un appart sans eau et ils payent 150 euros. Je comprends l'ampleur de l'affaire. Je suis d'accord pour qu'on me maintienne en détention mais ça fait 27 mois que je suis à l'isolement total. Je refuse même le téléphone depuis que j'ai pris 6 mois fermes.

*M. BENDAOU D revient sur tous les faits qu'il a déjà abordés.*

Je sais que je vais être condamné Madame, car il y a une opinion publique et il y a les victimes. Je ne veux pas revivre un second procès en appel. Je suis lynché dans les médias, ma mère a perdu son emploi. Mais à quel moment je suis un comique, un con ? Je suis juste un mec choqué qui se fait réveiller par sa copine et qui ne comprends plus rien ».

*Me NOGUERAS lui demande de conclure.*

« Me POMPEI est ma petite DUPONT-MORETTI à moi, je n'ai pas besoin d'aller chercher un ténor du barreau ».

**La Présidente : « Concluez votre défense M. BENDAOU D. »**

« Oui il y a des victimes mais je suis à l'isolement. Je ne sors pas jusqu'à ma libération. Je dois juste vous dire que je n'étais pas au courant que c'était des terroristes. J'ai serré la main que deux fois à ces individus et deux jours plus tard je me retrouve en prison. Je n'ai rien à voir dans cette histoire, j'ai juste rendu un service à un ami et je me retrouve dans une galère pas possible.

J'ai le parloir avec ma compagne mais je refuse qu'elle me ramène mon fils. Quand je sors de prison je me range. On parle du « Jawad comédie club » mais c'est plutôt le « Jawad tragédie club ». Je remercie mes avocats. Je remercie les surveillants de prison qui restent 45 min avec moi devant ma cellule pour me dire que je suis solide. Je remercie M. MOKONO et je resterais toute ma vie à sa disposition s'il a besoin d'aide.

Je m'excuse pour mon attitude Madame et je vous demande si vous rentrez en voie de condamnation, prenez en compte que je suis à l'isolement et ça fait 15 mois que je n'ai pas vu le ciel, sauf quand je sors du camion pour venir ici. J'ai un fils de 8 ans qui commence à être nerveux donc je veux sortir pour m'occuper de lui, me ranger me poser. Je remercie à nouveau mes proches et mes avocats. Merci Madame la juge ».

**La présidente clôt les débats en indiquant que l'affaire est mise en délibéré et que le jugement sera rendu le 14 février 2018.**

